

LABORATOIRE DE L'IRSEM 2011





LES DIFFÉRENTIELS STRATÉGIQUES FRANÇAIS EN OCÉANIE

CLÉMENCE MALLATRAIT

AVERTISSEMENT

Les opinions émises dans ce document
n'engagent que leurs auteurs.

Elles ne constituent en aucune manière
une position officielle du ministère de la défense.

www.irsem.defense.gouv.fr

L'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (Irsem) a été créé en 2009 par le ministère de la défense pour lancer de nouvelles pistes de réflexion stratégique et promouvoir la recherche sur les questions de défense. Ses 35 chercheurs permanents, assistés par une équipe de soutien de 12 personnes, réunissent les approches académiques et militaires dans une perspective multidisciplinaire. En étroite collaboration avec les principales autorités du ministère (État-Major des Armées, Secrétariat Général pour l'Administration, Direction Générale de l'Armement, Délégation aux Affaires Stratégiques, Enseignement Militaire Supérieur), et en lien avec le tissu français de la recherche universitaire et des *think tanks*, l'Irsem vient compléter les expertises opérationnelles et d'aide à la décision, par une réflexion stratégique conceptuelle qui participe d'un effort plus large pour développer l'excellence de la recherche, de la formation et de la documentation sur le site de l'École Militaire.

Autres productions de l'Irsem :

- **5 collections** sont consultables en ligne: Les Cahiers, Les Études, *The Paris Papers*, Les Fiches de l'Irsem, et notre Lettre d'information électronique.
- **1 revue** académique (Les Champs de Mars) est éditée à la Documentation Française.
- L'ensemble de nos **manifestations scientifiques** est annoncé sur le site de l'Irsem (www.irsem.defense.gouv.fr).

Un **programme Jeunes Chercheurs** vise à encourager l'émergence d'une relève stratégique, grâce à un séminaire mensuel, à des bourses doctorales et post-doctorales, et à un soutien financier et logistique.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	11
DE L'ÉTYMOLOGIE À L'USAGE COURANT DU TERME	
« DIFFÉRENTIEL »	12
L'ÉTYMOLOGIE ET LA DÉFINITION	12
L'APPLICATION MATHÉMATIQUE LEIBNIZIENNE.....	12
L'APPLICATION PHILOSOPHIQUE ROUSSEAUISTE ET KANTIENNE	13
LES APPLICATIONS MÉCANIQUE ET ÉCONOMIQUE GÉNÉRALES	14
PREMIERS ÉLÉMENTS CONCEPTUELS DU « DIFFÉRENTIEL ».....	14
VERS LES QUATRE PROPRIÉTÉS DU DIFFÉRENTIEL	
STRATÉGIQUE	15
DELEUZE ET L'APPROCHE NIETZSCHEENNE DE L' « ÉLÉMENT	
DIFFÉRENTIEL DE LA FORCE »	15
LA « FRONTIÈRE DIFFÉRENTIELLE », AXE GÉOPOLITIQUE DU DIFFÉRENTIEL	
STRATÉGIQUE	16
LES QUATRE PROPRIÉTÉS DU DIFFÉRENTIEL STRATÉGIQUE	17
CATÉGORISATION ET MÉTHODOLOGIE COMPARATISTE	
APPLIQUÉES AU DIFFÉRENTIEL STRATÉGIQUE	18
LA MÉTHODOLOGIE COMPARATISTE.....	18
LES VARIABLES MAJEURES ET MINEURES DU DIFFÉRENTIEL STRATÉGIQUE	19
PROBLÉMATIQUE	20
HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	20
PREMIÈRE PARTIE	22
L'OCÉANIE : DE L'ÉQUILIBRE STRATÉGIQUE À L'ENJEU	
SÉCURITAIRE RÉGIONAL	22
LES PARTICULARITÉS GÉOGRAPHIQUES DU CINQUIÈME	
CONTINENT	23

LA COMPOSITION RÉGIONALE	23
LES CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES DTERMINANTES	23
LES ÉTATS DE LA ZONE OCÉANIENNE.....	25
LES ÉTATS INSULAIRES.....	25
LES PUISSANCES RÉGIONALES : AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE	30
<i>L’Australie : de l’hégemon à la « fortress Australia »</i>	30
<i>La Nouvelle-Zélande et la « green diplomacy »</i>	36
LES PUISSANCES EXTÉRIEURES OU LE JEU DES CHAISES MUSICALES	39
<i>La Chine à la conquête de l’Océanie</i>	40
<i>Les États-Unis : l’absence regrettée ?</i>	45
<i>Les États du « troisième cercle »</i>	48
APPLICATION DE LA GRILLE MACRO Á L’OCÉANIE.....	50
DEUXIÈME PARTIE	56
LES DIFFÉRENTIELS STRATÉGIQUES FRANÇAIS EN OCÉANIE	56
LES FONDEMENTS DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE EN OCÉANIE.....	57
SITUATION GÉOGRAPHIQUE : LES ENTOURS DE LA FRANCE EN OCÉANIE... 57	
<i>Un positionnement central</i>	57
<i>La Nouvelle-Calédonie, un croisement stratégique ?</i>	58
<i>Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les vicissitudes de l’isolement</i>	59
LES COLLECTIVITES FRANÇAISES ET LEUR MÉTROPOLÉ : UNE COGESTION RÉUSSIE ?	60
<i>La Nouvelle-Calédonie : un statut politique distinctif</i>	60
<i>La Polynésie française et Wallis-et-Futuna : les collectivités « outre-mer» d’Océanie</i> ..	61
LE POTENTIEL STRATÉGIQUE, ATOUTS ET CONTRAINTES DE L’ENVIRONNEMENT MARITIME FRANÇAIS	62

QUAND L'ENVIRONNEMENT DEVIENT UN ENJEU STRATÉGIQUE	
MULTIDIMENSIONNEL	63
<i>La Nouvelle-Calédonie : le nickel, objet des convoitises ?</i>	63
<i>La Polynésie française : de l'exploitation des ressources de la mer à la gouvernance renouvelée</i>	64
<i>Wallis-et-Futuna : la proie de l'exploitation illégale</i>	65
UNE POLITIQUE MARITIME FRANÇAISE EN MUTATION DANS UNE OCÉANIE	
CONVOITÉE.....	67
<i>Les forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC)</i>	68
<i>Les forces armées en Polynésie française</i>	69
LA COOPÉRATION RÉGIONALE OÙ L'EXERCICE DE LA DIPLOMATIE	
FRANÇAISE EN OCÉANIE ?.....	71
<i>La coopération bilatérale et multilatérale, atouts de la surveillance maritime</i>	72
<i>La coopération régionale, « diplomatie de catalyse » ?</i>	73
<i>La France, vestige européen de l'Océanie</i>	74
LA FRANCE ET LES DIFFÉRENTIELS STRATÉGIQUES EN	
OCÉANIE.....	75
APPLICATION DE LA GRILLE MICRO	75
LES QUATRE DIFFÉRENTIELS STRATÉGIQUES FRANÇAIS EN OCÉANIE.....	78
<i>Le différentiel positionnel</i>	78
<i>Le différentiel matériel</i>	80
<i>Le différentiel temporel</i>	80
<i>Le différentiel perceptuel</i>	81
CONCLUSION	85

ACRONYMES

AEM : Action de l'État en mer

AIFM : Autorité internationale des fonds marins

ANZUS: *Australia – New Zealand – United States*

ASEAN: *Association of Southeast Asian Nations*

CLS : Collecte Localisation satellite

CPS Communauté du Pacifique Sud

CPS: Communauté du Pacifique Sud

CUAEM : Centre unique de conduite d'action de l'État en mer

CV : Capitaine de vaisseau

DAS : Délégation aux affaires stratégiques

DOM/COM : Département d'outre-mer/Collectivité d'outre-mer

EMA : État-major des Armées

FANC : Forces armées de Nouvelle-Calédonie

FIP : Forum des îles du Pacifique

FLNKS : Front de libération nationale canaque

FPDA: *Five Power Defence Agreement*

FRANZ : France – Australie – Nouvelle-Zélande

GB : Grande-Bretagne

GIEC : Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (IPCC en anglais)

ICB : *International Crisis Behaviour*

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

IRD : Institut de Recherche et de Développement

NC : non communiqué

NC : Nouvelle-Calédonie (abréviations dans les tableaux)

NZ : Nouvelle-Zélande

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ONU : Organisation des Nations Unies

ORP: Organisation régionale des pêches

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PCC : Parti communiste chinois

PECC : *Pacific Economic Cooperation Council*

PF : Polynésie française

PIB : Produit intérieur brut

PICTA : Accord commercial des pays insulaires du Pacifique

PPB: *Pacific Patrol Boat Programm*

RIMAP : Régiment d'infanterie de marine du Pacifique

SLN : Société le Nickel

SMSP : Société minière du Pacifique

SPARTECA: *South Pacific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement*

UNESCO: *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*

USA: États unis

USAID: *United States Agency for International Development*

USD: *United States Dollar*

WCPFC: *Western and Central Pacific Fisheries Commission* (Commission thonière du Pacifique central et occidental)

WF: Wallis-et-Futuna

WPNS: *Western Pacific Naval Symposium*

ZEE : Zone économique exclusive

INTRODUCTION

La notion de « différentiel stratégique » n'a jamais été appliquée en tant que concept stratégique autonome, dont l'acception fait référence à un objet, un fait ou une action d'un État dans un contexte géopolitique globalisé. Préliminairement, le sujet *Les différentiels stratégiques en Océanie* suscite une série de questions. Qu'est-ce qu'un différentiel stratégique ? Pourquoi parler d'une pluralité de différentiels stratégiques appliqués à la région océanienne ? Comment les identifier ? Qu'apporte leur application à l'échelle régionale et quels sont les éléments fondamentaux faisant des différentiels stratégiques un enjeu majeur pour la présence française dans la zone ? Telles sont les questions que pose le sujet en amont.

Le concept de différentiel stratégique n'ayant pas été usité dans la littérature stratégique, le présent document proposera un angle d'approche de la notion de différentiel stratégique, en éprouvant sa viabilité dans son application à la région de l'Océanie. Terme galvaudé qui est principalement usité pour qualifier un substantif, il n'a pas été utilisé comme concept politique, géopolitique et stratégique en tant que tel. Encore moins a-t-il été appliqué à la région océanienne. L'Océanie, cinquième continent, est une région singulière, rassemblant les particularismes d'un environnement fragile et complexe, croisant les disparités économiques entre États de la région, partageant les affres de la mondialisation et l'isolement lié à l'insularité et à l'omniprésence de la mer. Un continent parsemé de différences, mais ayant su jusqu'à présent, préserver un équilibre relatif par un mode de fonctionnement idoine.

Avant d'appliquer à l'Océanie la sibylline notion de « différentiel stratégique », il convient de la définir avec précision. L'objet de cette partie introductive sera donc principalement analytique. Elle aura pour objet principal de déterminer ce qu'est un différentiel, puis à l'aune de cette précision, convenir d'une définition rigoureuse du néologisme qu'est le différentiel stratégique.

De l'étymologie à l'usage courant du terme « différentiel »

L'étymologie et la définition

Avant de définir le « différentiel stratégique », il convient de saisir le sens du substantif masculin, le « différentiel ». Dans son acception commune et dans son utilisation la plus courante, le mot « différentiel » confère à une notion ou un objet sa différenciation et son potentiel évolutif. Le terme de différentiel est un mot dérivé de la racine latine *differentia*, signifiant différence spécifique, objet distinct et caractère distinctif, auquel est ajouté le suffixe « el », suffixe d'adjectivation signifiant ce qui fait référence à. « Différentiel-le » est donc ce qui fait référence au caractère distinctif et à la différence spécifique de ce qu'il adjectivise. C'est la raison pour laquelle l'emploi de l'adjectif « différentiel » est plus coutumier que l'emploi de son substantif. Il est donc difficile de définir précisément le substantif sans analogie à l'adjectif.

Le dictionnaire de l'Académie française définit ainsi l'adjectif : « Terme de mathématique – Il n'est guère d'usage que dans ces phrases, " quantité différentielle " pour signifier une quantité infiniment petite ; et " calcul différentiel ", pour signifier le calcul de ces sortes de quantité. On dit aussi substantivement au féminin, " une différentielle ", pour dire, " une quantité différentielle " ¹ ». Son usage historique servait essentiellement les mathématiques, son acception courante contemporaine sert à signifier le taux de variabilité entre deux objets de même nature.

L'application mathématique leibnizienne

Dans le domaine mathématique, il qualifie la formule permettant de calculer les quantités variables dans leur accroissement par différences infiniment petites. Dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, les auteurs font référence à la conception mathématique du calcul différentiel de Leibniz, définissant l'adjectif « différentiel » comme suit : « On appelle dans la haute Géométrie, quantité différentielle ou simplement

¹ Dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition, Tome 1, p. 375.

*différentielle, une quantité infiniment petite, ou moindre que tout grandeur assignable. On l'appelle différentielle ou quantité différentielle parce qu'on la considère ordinairement comme la différence infiniment petite de deux quantités finies, dont l'une surpasse l'autre infiniment peu*² ». Cette méthode leibnizienne permet de trouver les limites des rapports entre deux quantités. Plus précisément, le calcul, l'équation, ou la quantité sont différentiels en ce qu'ils permettent de déterminer la différence, et d'établir le rapport de deux quantités infiniment petites entre elles.

L'application philosophique rousseauiste et kantienne

Certains philosophes ont pensé possible la retranscription du calcul différentiel leibnizien à l'échelle sociale. Rousseau, qui sans doute de son temps, maîtrisait les mathématiques, se servira du calcul infinitésimal leibnizien pour l'appliquer à sa théorie du *contrat social*. Il définit ainsi la volonté générale comme l'intégrale des volontés particulières dont la collection est la volonté de tous³. Outre Rousseau, Kant utilisa la théorie leibnizienne des fluxions et des grandeurs infinitésimales pour déterminer le « principe de continuité »⁴. Selon ce principe, il n'existe aucun *hiatus* ni *saltus* dans la nature entre les espèces, mais un nombre infini de différences infinitésimales entre les diverses espèces. La nature est ainsi un *continuum formarum* où les formes s'enchaînent de manière continue, ne se différenciant les unes des autres que de manière infinitésimale. Le terme « différentiel », adjectivé dans ce cas, renvoie à ce principe de continuité dont la forme initiale détermine la forme suivante, à la fois la différenciant d'elle pour lui conférer son individualité et l'identifiant à elle en expliquant sa nature propre. Élément important qui permettra l'élaboration du concept de « différentiel stratégique » : le principe de continuité permet de comprendre et d'expliquer l'élément actuel par son état antérieur, tout en le différenciant de celui-ci par nature.

² DIDEROT Denis et D'ALEMBERT Jean (le Rond), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers pour une société de gens de lettres*, dans *Œuvres*, Denis Diderot, « Philosophie », tome 1, Paris, Robert Laffont, 1994, p.851.

³ ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, Garnier-Flammarion, 1992.

⁴ KANT Emmanuel, *Critique de la raison pure*, Paris, Gallimard, collection *la Pléiade*, 1980, p. 1257-1262.

Les applications mécanique et économique générales

Dernier élément de cette analyse notionnelle sur le terme « différentiel », son application dans les domaines de la mécanique et de l'économie permet de parfaire son approche globale. À la différence de l'analyse de l'adjectif différentiel précédemment effectuée, le nom commun « différentiel » est la spécificité de certains domaines spécialisés. Le substantif du différentiel est spécifiquement utilisé dans le domaine de la mécanique. Le différentiel est un système dont la fonction principale est de répartir l'effort cinématique, pour conférer une vitesse de rotation répartie automatiquement et immédiatement, s'adaptant à l'ensemble mécanique. À titre d'exemple, appliquée à un véhicule automobile amorçant un virage, elle est la différence entre deux vitesses de rotation des roues extérieures et intérieures, permettant d'équilibrer la vitesse de l'ensemble de la mécanique. Autre domaine d'application du différentiel en tant que substantif, l'économie permet de conférer à cette notion la dimension de croissance économique.

Premiers éléments conceptuels du « différentiel »

Les acceptions et utilisations du substantif « différentiel » font référence à la différence entre deux états d'un même ensemble, permettant d'établir une comparaison entre les deux états et une progression de l'ensemble. Mais l'adjectif « différentiel » ou le rapport à la différentielle en tant que fonction n'est pas le différentiel. Le différentiel dispose de propriétés particulières et distinctes. Il peut être considéré comme la comparaison des états de deux objets liés par les caractéristiques communes du système auquel ils appartiennent. Mais pas uniquement.

Deuxièmement, d'après l'analyse effectuée sur l'application du concept leibnizien, le différentiel est également ce qui fait référence à l'objet distinct, à la différence spécifique ou au caractère distinctif en rapport à un autre objet. Il ne reste qu'à définir la nature des objets analysés, si infime soit la différence qui les sépare ; par la comparaison de deux objets, à un instant T , dans un lieu déterminé et dont ils partagent globalement les mêmes variables.

Troisièmement, dernier pan de cette approche générale, le différentiel peut s'établir par la comparaison d'un objet à deux instants distinctifs, permettant d'établir sa progression dans le temps. Dès lors, l'enjeu devient celui de l'intérêt à l'instant T , intérêt ou raison justifiant l'investissement *hic et nunc* et éclairant la logique progressive de l'agent. L'environnement étant évolutif, il est en toute logique un élément

déterminant dans l'évolution des intérêts qui lui sont liés. Le différentiel explique alors la logique de progression, formant un principe de continuité temporel, ou « principe de temporalité ».

Vers les quatre propriétés du différentiel stratégique

Deleuze et l'approche nietzschéenne de l' « élément différentiel de la force »

L'ancrage philosophique de la notion de différentiel ne se limite pas à l'approche leibnizienne, ni à ses applications kantienne et rousseauistes. Gilles Deleuze utilise le terme « différentiel » afin d'analyser le concept de « volonté de puissance », pierre angulaire de la philosophie de Nietzsche. Le « différentiel » est, chez Deleuze, conditionné par la force. Tel sera également le socle de la définition du « différentiel stratégique ». Afin de mieux comprendre quel est le sens du terme « différentiel » employé par Deleuze, il convient de revenir sur ce qui le détermine en amont : la volonté de puissance.

La volonté de puissance se nourrit de l'environnement dans lequel elle interagit. Pour reprendre les mots de Nietzsche, « *La volonté de puissance interprète (la formation d'un organe résulte d'une interprétation) : elle délimite, fixe les degrés, des différences de puissances. De simples différences de puissance ne peuvent pas être senties comme telles : il faut qu'il y ait une chose qui veut croître*⁵ ». Nietzsche attribue la volonté de puissance à la force et à la potentialité de progression motivée par la volonté. Et les volontés sont quantitativement comparables entre elles. Deleuze commentant Nietzsche précise que « *l'essence de la force est sa différence de quantité avec d'autres forces, et que cette différence s'exprime comme qualité de la force*⁶ ». C'est précisément cette différence de quantité avec d'autres forces qui renvoie à ce que Deleuze nomme « l'élément différentiel des forces en rapport »⁷. La différence de quantité est l'élément différentiel des forces en rapport et la qualité propre à chacune de ces forces. Mais sur quel monde cette volonté des puissances en rapport influe-t-elle ?

Nietzsche définit le monde comme suit : « *le monde est essentiellement un monde de relations ; vu de divers points, il a autant de visages différents ; son être est essentiellement différent en chaque point ; il pèse sur tous les points et tous les points lui résistent (...). La quantité de puissance détermine quel est*

⁵ NIETZSCHE Friedrich, *La volonté de puissance*, Paris, Gallimard, 1995, T.1, p.264.

⁶ DELEUZE Gilles, *Nietzsche et la philosophie*, Paris, Presses universitaires de France, 1962, p.56.

⁷ *Ibid.*

*l'être qui possède l'autre quantité de puissance, sous quelle forme, avec quelle force et quelle nécessité il agit ou réagit*⁸ ». La volonté de puissance est l'élément généalogique de la force, c'est-à-dire l'élément à la fois différentiel et génétique. Par élément différentiel de la force, Deleuze entend l'élément de production de la différence de quantité entre au moins deux forces en rapport. Quant à l'élément génétique, il est l'élément de production, non pas de la quantité, mais de la qualité propre à chaque force⁹. Dernier point fondamental de l'interprétation de Deleuze sur cet élément différentiel de la force et de son origine dans la volonté de puissance, il semble vain de vouloir mesurer la différence de quantité, puisqu'elle est dans chaque cas, irréductible. Aussi les forces sont-elles « différenciées » et « qualifiées ». La différence de quantité s'exprime *via* leur qualité propre¹⁰.

L'objectif ultime de Deleuze lorsqu'il parle de la généalogie de la volonté de puissance est d'admettre que l'occultation des conditionnements antérieurs de la puissance dénature la considération *hic et nunc* de celle-ci. De cette analyse minutieuse et ciblée de Nietzsche par Deleuze sur l'élément différentiel de la force ressort deux dimensions fondamentales pour la détermination de la définition du différentiel stratégique : l'élément différentiel de la force n'a d'existence que si au moins deux forces se différencient et si deux puissances se mesurent en rapport ; et la puissance ne s'appréhende pertinemment que dans la mise en perspective de celle-ci par rapport à son origine propre, origine déterministe qui conditionne sa nature réelle.

La « frontière différentielle », axe géopolitique du différentiel stratégique

Dernier écrit recensé dont l'usage de l'adjectif « différentiel » éclaire la notion de « différentiel stratégique » : l'analyse de ce que Michel Foucher appelle les « frontières différentielles » et son application à une région géographique délimitée. Si, pour Nietzsche, l'élément différentiel de la force est conditionné par son aspect généalogique, pour Michel Foucher, la frontière différentielle est l'élément déterminant l'axe stratégique et politique d'un État. Qu'entend Michel Foucher par « frontière différentielle » ?

⁸ NIETZSCHE Friedrich, *op. cit.*, p.89.

⁹ DELEUZE Gilles, *op. cit.*, p.59.

¹⁰ *Ibid*, p.60.

Il s'agit d' « *une enveloppe frontalière immédiate qui borne un sanctuaire stratégique protégé par la méthode et les moyens de la dissuasion du faible au fort*¹¹ ». Il s'agit donc du positionnement stratégique d'un État dont le respect de la délimitation de cette surface représente la protection de ses intérêts vitaux et de l'exercice de sa souveraineté. La localisation de ses frontières géographiques est un phénomène identitaire de construction nationale. Les frontières différentielles sont aussi des lignes de séparation entre identités disparates, jouissance et gestion des ressources de cette zone, et stratégie politique intrinsèque à un emplacement spécifique. Elles sont le lien partagé entre deux États riverains. Et il sera question de voir en quoi l'organisation politique de l'espace maritime océanien, soit la délimitation des zones maritimes, revêt une importance capitale dans la préservation de l'équilibre global de la région, et davantage dans le développement économique et politique des États concernés.

La prise en compte de la dimension géographique frontalière éclaire l'axe géopolitique régional en permettant d'identifier les corrélations entre des faits géographiques distincts et d'éclairer la logique relative à des situations locales. Comme le décrit Michel Foucher, « *ce qui compte en géostratégie est l'interaction entre les tracés et l'organisation des deux espaces nationaux adjacents : distance-temps entre frontière et les « lieux stratégiques » adverses. [...] L'essence du raisonnement stratégique est le choix des axes d'un mouvement en fonction des configurations rencontrées et de l'organisation hiérarchisée de la décision et des moyens, et/ou le choix des mesures qui permettent de s'opposer à des mouvements adverses, c'est-à-dire à des menaces localisées*¹² ». Cette notion de frontières différentielles éclaire la propriété dite positionnelle du différentiel stratégique. Le différentiel stratégique est conditionné par sa dimension géopolitique et stratégique et n'a d'existence propre sans relation entre au moins deux acteurs stratégiques.

Les quatre propriétés du différentiel stratégique

Une série de questions mérite d'être posée : qui, dispose de quelle puissance, par rapport à quelle autre puissance, sous quelle forme, avec quelle force et quelle nécessité ? Ces questions sont la pierre angulaire de la définition du différentiel stratégique. Appliquée à une région telle l'Océanie, cela revient à se demander : quel État, disposant de quel potentiel militaire, politique et diplomatique, par rapport à quel

¹¹ FOUCHER Michel, « L'invention des frontières : un modèle géopolitique français », *Hérodote*, n° 40, 1986, 1, p.55.

¹² FOUCHER Michel, *Fronts et frontières – Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1991, p.37-38.

autre État, utilisant quels outils stratégiques, avec quelle intensité, quelle fréquence et pour quelle raison ? Les variables-clés sous-jacentes à cette série de questions sont donc les suivantes : un État dans un contexte régional spécifique, dispose d'un potentiel de force relatif, et l'utilise pour des raisons spécifiques et intrinsèques à sa stratégie étatique et régionale. Les trois variables clés sont : la position, la force et la perception. Il faut ajouter à cette série de variables la dimension de la temporalité. La vision diachronique de la stratégie étatique éclaire la cohérence de son action en l'inscrivant dans la progression.

Le différentiel, en rapport à la puissance nietzschéenne inspiré par Deleuze lié à l'importance de la frontière en tant qu'axe géopolitique, est un différentiel entre des forces, soit un différentiel dit matériel ; un différentiel relationnel de puissance dans un contexte géographique spécifique, soit un différentiel dit positionnel ; un différentiel entre des forces en progression eu égard à un état antérieur, soit un différentiel dit temporel ; et un différentiel de forces et d'action diplomatique « qualifiées », soit un différentiel perceptuel. Les propriétés du différentiel sont donc quadridimensionnelles. Le différentiel de puissance est un différentiel de perception, de force, de position et de temporalité.

Le différentiel frontalier dit positionnel conditionne les trois autres propriétés du différentiel stratégique. Il est l'axe stratégique et géopolitique central autour duquel se construira le différentiel stratégique de l'État considéré. La question de la frontière maritime restant fondamentale dans la considération des rapports entre deux États et dans la stratégie politique et diplomatique en Océanie, l'application du différentiel stratégique à la région océanienne devra la prendre prioritairement en compte. La géostratégie océanienne est considérée d'abord et avant tout par la dimension maritime et navale et la vaste superficie des zones maritimes que les États tentent de protéger. La question du différentiel stratégique en Océanie instille la problématique de la frontière maritime.

Catégorisation et méthodologie comparatiste appliquées au différentiel stratégique

La méthodologie comparatiste

Reprenant les différents éléments susmentionnés, il est désormais possible de définir le différentiel stratégique. Le différentiel stratégique est avant tout comparatisme, qui, comme le souligne Daniel-Louis Seiler, « *consiste à appliquer la méthode comparative à l'analyse d'unités territoriales, sur la base transnationale, le plus souvent, transrégionale parfois, afin de*

*classer et de comprendre les phénomènes politiques*¹³ ». Le différentiel stratégique est la recherche d'éléments déterminant la position et le potentiel d'un État, dans un contexte géostratégique multifactoriel, par l'analyse de ses singularités comparativement à celles d'autres États.

La véritable question est donc celle de savoir comment maintenir les atouts stratégiques d'un État dans un contexte régional composé d'autres États, par l'analyse méthodique des stratégies en présence, dont la comparaison mettra en exergue les variables stratégiques majeures de sa prédominance. Pour reprendre les mots de Bertrand Badie, la comparaison ne suffit pas à mettre en évidence des différences. « *D'où le recours privilégié à la méthode des contrastes dramatiques qui a pour fonction de conduire le comparatiste à opposer tout ou partie de deux systèmes politiques, relevant des deux histoires et de deux cultures différentes, de manière à mettre en évidence les aspects qui fondent leur singularité et à les interpréter par références à leur culture ambiante*¹⁴ ».

Appliquée à la dimension stratégique, il s'agit davantage d'identifier leur singularité dans un théâtre stratégique complexe, identification permettant de fonder une stratégie de puissance cohérente et rationnelle pour l'État référent. Le différentiel stratégique n'existe qu'en vertu d'un État auquel est appliquée une grille d'évaluation du milieu dans lequel il évolue. Il s'agit donc d'établir les intérêts et enjeux de l'État en question dans la région, et d'identifier les variables déterminant les différences majeures, dont la visée didactique permet de mieux appréhender l'environnement et d'interagir avec celui-ci. Le choix du pays de référence s'impose logiquement : il s'agit de la France.

Les variables majeures et mineures du différentiel stratégique

Dans le but de cerner l'ensemble des différentiels stratégiques en Océanie, et d'obtenir une vision clarifiée des enjeux et des perspectives de la présence française dans la région, il serait judicieux d'appliquer une grille d'évaluation qui mettra en exergue les différentiels en question. A l'exemple de l'*International Crisis Behaviour Project*¹⁵ de Michael Brecher, il

¹³ SEILER Daniel-Louis, *La méthode comparative en science politique*, Paris, Armand Colin, 2004, p.41.

¹⁴ BADIE Bertrand, « L'analyse comparative en science politique : requiem ou résurrection ? », in SEILER Daniel-Louis (dir.), *La politique comparée en questions*, Bordeaux, LCF, 1994, p.20.

¹⁵ BRECHER Michael et WILKENFELD Jonathan, *A study of crisis*, Michigan, University of Michigan Press, 2000.

sera question d'instaurer un modèle de catégorisation transposable, permettant d'identifier les différentiels stratégiques en Océanie.

Si Michael Brecher a instauré ce modèle, c'est d'abord et avant tout dans le but d'effectuer une typologie des crises, dont l'application des grilles d'analyse fait ressortir les variables clés d'identification des facteurs « crisogènes ». L'identification de ces facteurs devait permettre une lecture préemptive des relations entre États au potentiel dégénératif pouvant les conduire à la crise. Il n'est absolument pas question ici d'appliquer ces grilles *stricto sensu*, puisque cette étude ne traite pas de la crise comme objet d'étude. Il s'agit d'avantage de s'inspirer du modèle de catégorisation des variables contextuelles géographiques et géopolitiques pour qu'émanent schématiquement les paradigmes du différentiel stratégique. Mettre les stratégies des acteurs du monde océanien en comparaison par l'identification de variables communes connexes ou différenciées, tel est l'objectif fondamental que cette étude s'évertuera d'atteindre.

Tout comme l'*ICB Project*, deux grilles seront nécessaires : l'une macro permettra une catégorisation générale de la région océanienne et une analyse régionale globale du contexte stratégique, ce qui constituera la première partie du présent document. Elle sera composée de quatre variables : la géographie, la polarité, les enjeux et les relations. Les éléments de référence identifiés, que nous appellerons « référentiels », serviront à la comparaison et l'identification des différentiels stratégiques. La seconde grille, dite micro, permettra quant à elle d'identifier les variables-clés de la présence de l'État central sur lequel se basera la comparaison et constituera la seconde partie de l'étude. Elle sera composée des quatre référentiels qui détermineront les différentiels stratégiques finaux : la position, les forces, la temporalité et la perception. Appliquée à l'État central de l'analyse, en l'occurrence la France, elle permettra l'identification des différentiels stratégiques et l'instauration d'un plan réflexif propre au théâtre stratégique étudié, l'Océanie.

Problématique

Cette étude répondra à la question suivante : L'identification des différentiels stratégiques en Océanie permettrait-elle à la France d'asseoir sa présence et de devenir une puissance incontournable dans la région et quelle stratégie idéale résulte du modèle réflexif instauré ?

Hypothèses de recherche

Les hypothèses qui seront vérifiées au cours de cette étude sont de cinq ordres :

1. Les différentiels stratégiques en Océanie sont des différentiels positionnels.
2. Les différentiels stratégiques en Océanie sont des différentiels de forces.
3. Les différentiels stratégiques en Océanie sont des différentiels de temporalité
4. Les différentiels stratégiques en Océanie sont des différentiels perceptuels
5. Les différentiels stratégiques permettent d'optimiser la puissance de l'État de référence.

PREMIÈRE PARTIE

L'OCÉANIE : DE L'ÉQUILIBRE STRATÉGIQUE À L'ENJEU SÉCURITAIRE RÉGIONAL

Cette première partie instituera l'application de la grille d'analyse macroscopique au cas d'étude qu'est l'Océanie. L'objectif de cette application est d'identifier et décrire les enjeux stratégiques pour un État, telle la France, dans cette région. L'Océanie est un continent dont l'originalité qui la conditionne, l'insularité, est un facteur déterminant de toute stratégie. Il sera question de voir quelles sont ses particularités géographiques et ses caractéristiques géomorphologiques *sui generis*, quels

sont les États présents dans la zone et quel est leur statut respectif pour enfin aborder la question des enjeux stratégiques et des relations interétatiques émanant de ce contexte régional.

Les particularités géographiques du cinquième continent

La composition régionale

L'Océanie est le cinquième continent. Elle se définit comme l'un des sous-ensembles de l'Océan Pacifique. D'après la partition des géographes Joël Bonnemaïson et Benoît Antheaume, le Pacifique se découpe en quatre sous-ensembles distincts, chacun englobant un plus petit, à l'exemple des Matriochkas russes. Du plus grand ensemble au plus petit, l'« aire Pacifique » va de l'Extrême-Orient russe à l'archipel indonésien, regroupant les pays asiatiques se situant sur la couronne ouest ; l'« Asie-Pacifique » allant du nord de l'Asie au continent australien, l'« Océanie [...] associe de très grandes îles : Australie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles du sud et du nord de la Nouvelle-Zélande et d'autres très petites situées dans le Pacifique central et oriental¹⁶ ». Enfin, le Pacifique Sud se compose de la Micronésie au nord de l'Équateur, de la Polynésie et de la Mélanésie au sud de l'Équateur.

Cette partition a été contestée par Nathalie Mrgudovic dans son ouvrage *La France dans le Pacifique Sud – Les enjeux de la puissance*. Pour l'auteure, Océanie et Pacifique Sud se confondent. En effet, il ne serait pas judicieux, pour cette étude, d'effectuer une césure géographique entre les petits États insulaires du Pacifique Sud et les États moteurs que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Comme le souligne Nathalie Mrgudovic, « il nous paraît maladroit de parler des " îles et États " du Pacifique Sud pour les distinguer de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande alors que ces dernières sont aussi des États du Pacifique Sud¹⁷ ». À l'instar de l'auteure, nous parlerons des petits États insulaires du Pacifique pour les distinguer des États économiquement plus stables et superficies plus vastes, en l'occurrence de l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Les caractéristiques géographiques déterminantes

¹⁶ ANTHEAUME Benoît et BONNEMAISON Joël, « Une aire Pacifique », *La documentation française*, bimestriel n°7030, août 1995, p.2.

¹⁷ MRGUDOVIC Nathalie, *La France dans le Pacifique Sud – Les enjeux de la puissance*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.33-34.

Penser l'Océanie, c'est avant tout penser la différenciation des superficies et populations, qui met en exergue la première caractéristique majeure de ce continent : la disparité géographique. La somme de la superficie de ses terres émergées fait de cette vaste étendue océanique et maritime le plus petit des continents. Sa superficie est de 8 710 208 km², soit 6 % de la superficie mondiale. Elle est composée de 16 États indépendants et 8 pays non indépendants ou à statuts largement autonomes¹⁸. Sa population globale est de plus de 35 millions d'habitants¹⁹. La superficie de l'Australie à elle seule couvre plus de 92 % de la superficie du continent, soit 7 886 650 km², preuve s'il en est de la disparité entre le plus vaste et le plus petit pays : Nauru, 21 km². De même en ce qui concerne le nombre d'habitants. L'Océanie accueille environ 35,5 millions d'habitants. L'Australie et ses 21,5 millions d'habitants représentent plus de 68 % de la population océanienne. La disparité avec Niue, l'État le moins peuplé, est importante puisqu'il est peuplé par près de 1400 habitants.

Penser l'Océanie, c'est également penser en termes d'espace et de distanciation entre deux États. Les îles et continents sont séparés les uns des autres par de vastes étendues maritimes et de longues distances. L'insularité est un fait spécifique constitutif du cinquième continent, et décisif dans la détermination des variables géopolitiques et stratégiques. Afin de bien saisir la nature du phénomène de distanciation, Canberra est séparée par 2222 km de Nouméa²⁰, Wellington est séparée par 2601 km de Suva. Plus éloquent, les deux capitales des territoires français d'outre-mer Papeete et Nouméa sont séparées par 4618 km. Ces distances kilométriques sont des distances de nature essentiellement maritime.

¹⁸ Certains États n'ont pas été pris en compte : les territoires non-incorporés Midway, Wake et Johnston (États-Unis) sont au nord de l'Océan Pacifique et donc non considérés comme territoires océaniques. Idem pour l'État d'Hawaï. L'île de Pâques, territoire rattaché au Chili et se situant à plus de 4 000 km de Tahiti, est située à l'est de l'Océan Pacifique, l'excentrant par rapport à l'Océanie. L'île de Pitcairn est le seul territoire britannique. Il est aussi l'État le moins peuplé au monde (48 habitants). Cet État d'outre-mer britannique est le point marin le plus éloigné d'une autre terre (2 575km) et ne dispose quasiment pas de ressources naturelles pour être considérées comme entité stratégique pertinente pour cette étude.

¹⁹ Cf. Site internet *Les statistiques mondiales* : <http://www.statistiques-mondiales.com/oceanie.htm>. Consulté le 4 mai 2011.

²⁰ Pour le calcul des distances, consulter le site internet *Distancity* : <http://www.distancity.com/>. Consulté le 4 mai 2011.

Penser l'Océanie, c'est enfin penser l'insularité. L'insularité cultive l'indépendance plus que le repli, et l'ouverture nécessaire des voies maritimes devient le seul palliatif à l'isolement. Face à l'enclavement des terres telles que les connaissent les peuples des autres continents, les Océaniens sont un peuple isolé dans et par la mer. L'insularité cultive le sentiment d'exception et de singularité, caractéristiques majeures pour l'acuité de l'analyse du théâtre géopolitique. L'ouverture régionale, quelle soit politique, maritime et commerciale, demeure l'unique gageure de l'intégration des petits États insulaires dans le concert des nations et de leur protection contre les affres de la mondialisation. Il en va évidemment différemment pour les deux puissances que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pays disposant des moyens requis à leur ouverture.

Les États de la zone océanienne

Les États insulaires

Il y a moins d'un demi-siècle que les États insulaires océaniques sont nés, consécutivement aux décolonisations successives. Si leur autonomie est aujourd'hui entérinée, l'empreinte de leur ancienne puissance coloniale marque leur structure constitutionnelle. Marquée par un partage institutionnel pluriel, la région océanienne condense les statuts politiques multiples des États qui la composent. Comme le souligne Bruno Gain, « *il existe [...] toute une gamme de situations : États indépendants, mais librement associés (îles Cook, Niue) ; territoires dotés d'une autonomie plus ou moins grande, mais placée sous la souveraineté d'un État (collectivités françaises ; Tokelau rattachée à la Nouvelle-Zélande ; Guam, Commonwealth des Mariannes du Nord et Samoa américaines relevant des États-Unis) ; et enfin possessions et dépendances qui sont les derniers vestiges de la présence coloniale à l'instar de Pitcairn (Grande-Bretagne), Norfolk (Australie)²¹ ou de Wake et Johnston (États-Unis)²² ».*

À l'exemple de leur statut politique et institutionnel, les petits États insulaires souffrent également de disparités en termes de superficie, de population et de ressources économiques. Leur capacité à protéger militairement leur territoire, terrestre et maritime, dépend donc

²¹ Note de l'auteure : une précision doit être apportée pour Norfolk qui réside un territoire autogouverné associé à l'Australie depuis 1979. L'Australie régit ses relations externes.

²² GAIN Bruno, « Le Pacifique Sud à l'heure du régionalisme : enjeu pour la France », *Défense*, n°118, novembre-décembre 2005, p.14.

entièrement de leurs ressources. Celles-ci demeurant globalement faibles, le concours de puissances régionales devient nécessaire. Afin de mieux cerner ces disparités géographiques, sociales, économiques et militaires entre les petits États insulaires, le tableau comparatif élaboré²³ recense les différentes données disponibles. Pour l'heure, ce tableau ne prend pas en compte les données de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ni des trois territoires français, puisque l'enjeu majeur est de saisir les différences situationnelles des États insulaires entre eux et dater leur prise d'autonomie. Le comparatif avec les États moteurs de la zone serait effectué dans un second temps afin de mieux saisir l'ampleur des disparités régionales. Identiquement, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna, territoires ultra-marins français qui sont l'objet central de cette étude, ne sont pas compris, les trois territoires allant faire l'objet d'un comparatif spécifique. L'intégration de ces quatre pays sera donc effectuée dans la suite de l'analyse.

Qu'est-il possible de déduire du tableau comparatif sur la situation régionale des petits États insulaires océaniques ? La superficie et la topologie des terres émergées sont un élément caractéristique de la santé économique des États, sans en être des garanties absolues. Les plus petites îles qui sont aussi les moins peuplées disposent globalement d'un faible PIB. Au-delà, les États dont les terres sont disséminées sur leur zone maritime peinent à développer une économie relativement stable. Pour les plus faibles, la dispersion géographique de la population est généralement synonyme d'isolement et de regroupement tribal. François Taglioni dit à propos de la fragmentation géographique qu'« *elle est une entrave majeure à la diffusion de l'éducation, des soins de santé, de l'approvisionnement alimentaire, de la technologie, mais aussi de l'information. Elle est donc génératrice de discontinuités* »²⁴. Dans cette configuration, l'exploitation des ressources naturelles demeure une gageure pour le gouvernement.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Fidji et les îles Salomon sont les trois États se différenciant des autres États insulaires, par leur superficie et leur population. Les États fédérés de Micronésie, s'ils disposent d'une aire géographique importante, sont économiquement peu développés et ont souffert des cyclones de 2004, en dépit d'une aide

²³ Cf. annexe 1.

²⁴ TAGLIONI François, « La coopération régionale dans l'Océanie insulaire : des processus polymorphes », *Les cahiers d'outre-mer*, n°225, janvier-mars 2004, p.54.

américaine substantielle. Quant aux îles Salomon, malgré un des PIB les plus importants de la zone, le clivage est-ouest plonge l'île dans un état d'implosion constant, la poussant toujours un peu plus dans sa propre déprédation. Les conséquences économiques sont considérables.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée reste le plus grand État, et dispose d'une économie soutenue par l'exploitation de ressources pétrolières et minières : mine d'or de Porgera, de Missima et de Mount-Kare, ainsi qu'un gisement d'hydrocarbures à Kutubu. Pour autant, la question politique est omniprésente. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est le symbole de la complexité culturelle des îles, qui explique partiellement l'instabilité des pouvoirs instaurés, basés sur un modèle occidental difficilement transposable. La capitale, Port Moresby a également la réputation d'être l'une des villes les plus dangereuses du monde.

Enfin, les îles Fidji se placent en seconde position parmi les États insulaires. L'économie du pays est essentiellement basée sur le tourisme, en dépit d'une baisse significative de ce secteur d'activité enregistrée suite au coup d'État de 2006. Le Gouverneur de la Banque centrale précise qu'il faut attendre 2009 pour voir l'économie fidjienne retrouver son niveau de 2009. En 2011, 1,9 % des dépenses de l'État sont consacrées à la défense²⁵. Ses forces militaires suffisent en partie à la sécurisation du territoire. Le coup d'État de 2000 du pro-indigène nationaliste George Speight contre le gouvernement travailliste indo-fidjien de Mahendra Chaudry a conduit le pays dans l'instabilité profonde.

Concernant les États les plus petits de l'Océanie, Tuvalu, Niue, Norfolk, les îles Cook et Tokelau souffrent également de très faibles ressources économiques. Niue, les îles Cook et Tokelau sont tous trois en libre-association avec la Nouvelle-Zélande et donc tributaire de son secours. Les îles Cook ont bénéficié de l'aide tripartite des Accords Franz (France, Australie et Nouvelle-Zélande) suite à une série de cyclones ayant frappé l'île en 2005. Quant à Niue, elle lutte contre l'exode de sa population vers la Nouvelle-Zélande. Globalement, leur isolement lié à l'insularité, la pauvreté de leurs ressources naturelles et les

²⁵ Cf. site internet *Index Mundi*: http://www.indexmundi.com/fiji/military_expenditures.html (consulté le 5 mai 2011).

catastrophes climatiques ont des conséquences importantes sur une économie précaire et instable.

Norfolk a servi durant le XIX^e siècle de colonie pénitentiaire. Les détenus les plus difficiles étaient envoyés de Sydney sur l'île. Territoire extérieur placé sous l'autorité du gouvernement du *Commonwealth* en 1901, elle est devenue autonome en 1979. Lors de la Seconde Guerre mondiale, Norfolk servit de bases arrière à l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Aujourd'hui, les 1879 habitants vivent en autarcie et l'Australie n'administre que ses relations extérieures, Norfolk n'ayant que peu d'intérêt stratégique *hic et nun*.

Tuvalu enfin commence à souffrir de l'eustatisme. L'altitude maximale de l'archipel est de 5m au-dessus du niveau de la mer. Si la tendance d'élévation du niveau de l'océan dans cette région, conséquence des changements climatiques, devait se confirmer, le territoire serait amené à disparaître en moins de cinquante ans. Autres facteurs de vulnérabilités, le caractère insulaire lui confère un isolement relatif. Elle est de très petite taille (26km²), disposant de très peu de ressources naturelles, et d'infrastructures fragiles. Les habitants de ce pays, entièrement composé d'atolls et d'îles basses, se retrouveront dans une position catastrophique, devenant les premiers réfugiés de l'environnement dont l'État aura géographiquement disparu. La Nouvelle-Zélande, dans le but d'anticiper le phénomène, a instauré le *Pacific Access Category*, politique d'immigration dont l'objet est d'accueillir régulièrement la population tuvaluane. Une nouvelle fois, le concours de la puissance néozélandaise est indispensable.

Plusieurs constantes émanent de cette brève description du monde océanien. Comme le stipule Pierre-Charles Gonnnot, « *la combinaison des différents facteurs de faiblesses des États insulaires (petite taille, absence de capacité d'auto-défense, économie fragile), les place dans une situation de grande vulnérabilité, qui, lorsque certaines menaces se précisent, se transforme en insécurité. Enfin, l'ensemble des États de la région, de création récente, a des difficultés à anticiper les évolutions de situation, les politiques, y compris de défense, nécessitant des choix pour le long terme* »²⁶.

²⁶ GONNOT Pierre-Charles, « Géostratégie de l'Océanie », *Stratégie*, n°50, avril 1991, p.211.

Premièrement, les économies des États océaniques demeurent marginales dans l'économie mondiale. Le tableau démontre de réelles difficultés pour les populations océaniques à vivre des ressources de leur île. Difficulté d'exploitation, mais également rareté de certaines ressources sont les deux obstacles principaux à l'autosuffisance des Insulaires. La vente de licences d'exploitation des pêches sur leur zone maritime²⁷ est un palliatif, mais comme nous le verrons plus tard, sédimente aussi la dépendance militaire envers les puissances de la région pour la surveillance et la protection de leur zone maritime. Pour Didier Ortolland, « *le développement de la pêche du fait essentiellement des armements asiatiques (japonais, coréens, taïwanais) impose cependant la délimitation des espaces maritimes sur lesquels les États océaniques exercent leur juridiction respective* »²⁸. L'absence de stabilités des marchés des minerais et des ressources, la crise des marchés, les désastres cycloniques répétés et l'atonie du marché régional sont autant de facteurs de dépendance économique et militaire et de problèmes de corruption²⁹. L'économie des États insulaires d'Océanie repose sur les aides internationales et les contributions de puissances régionales (Australie et Nouvelle-Zélande), de puissances ayant des territoires dans l'outre-mer océanique (France, États-Unis) ou de puissances extérieures (Chine).

Deuxièmement, la complexité culturelle et les fragmentations sociales renforcent le sentiment d'instabilité. En effet les rivalités inter et intra-insulaires s'opposent à un sentiment régionaliste parfois contesté. La majorité des pays nouvellement indépendants a traversé une crise politique majeure. La gestion politique des îles doit composer avec le respect des us et coutumes des peuples océaniques tout en intégrant les préceptes d'un marché économique trop puissant pour les rendre autonomes. Consécutivement aux deux précédentes constantes, et parce qu'elles demeurent une faille réelle pouvant être exploitée par des États plus puissants, l'intégration de puissances extérieures « parentélistes »

²⁷ Cf. annexe 2. Comme le montre la carte, les zones économiques exclusives des États sont un immense vivier de ressources pélagiques et hauturières, puissent les États en disposant avoir les moyens de les exploiter. La vente des licences explique l'abondance des pêches par des bateaux étrangers dans cette zone.

²⁸ ORTOLLAND Didier, *Atlas géopolitique des espaces maritimes – Frontières, énergies, transports, piraterie, pêches et environnement*, Paris, Éditions Technip, 2010, p.177.

²⁹ En 2001, l'OCDE a menacé de sanctions Nauru, les Samoa, le Vanuatu, les Marshall, Niue et les îles Cook s'ils n'effectuaient pas de corrections de leur législation fiscale.

dans la région, telles la Chine ou Taïwan, suscite la vigilance des puissances régionales australiennes et néo-zélandaises, et dans une moindre mesure, de la France.

Les puissances régionales : Australie et Nouvelle-Zélande

L'Australie et la Nouvelle-Zélande occupent des places prépondérantes dans la zone océanienne. À la fois jouent-ils le rôle de catalyseur du dynamisme régional relatif et le rôle de stabilisateur d'une région en recherche d'équilibre. Afin de mieux cerner l'importance de ces deux États dans le concert régional océanien, les données de l'Australie et la Nouvelle-Zélande (et des territoires français) ont été intégrées au tableau précédent recensant les données sur les États insulaires d'Océanie³⁰.

L'Australie : de l'hégémon à la « fortress Australia »

Le tableau atteste des disparités entre les États océaniques. Disparités géographiques, démographiques, mais également et surtout disparités économiques, militaires et diplomatiques. L'Australie s'impose incontestablement en puissance motrice de la région. Économiquement tout d'abord, elle demeure le pilier du bloc océanien. Sa collaboration et ses contributions sont indispensables à l'économie de l'Océanie, la Nouvelle-Zélande ne disposant pas de moyens suffisants pour supporter les faiblesses économiques des États insulaires du Pacifique Sud. Mais quelles sont les missions assignées à l'Australie, résultant des contraintes régionales ?

Trois points principaux vont être développés : ses liens commerciaux avec les puissances asiatiques, la sécurisation de ses côtes maritimes et la stabilisation régionale globale.

L'Australie est aujourd'hui la 13^e puissance économique mondiale, 20^e pays exportateur (dont 45 % des exportations concernent les minerais) et 19^e pays importateur mondial. Ce sont ces exportations qui confèrent à la région océanienne la majorité de ses flux commerciaux. Dans un entretien accordé par l'Attaché de Défense australien³¹, le Colonel Mark Green souligne que l'Australie a sédimenté un lien très fort

³⁰ Cf. annexe 3.

³¹ L'intégralité de la retranscription de cet entretien se trouve en annexe 4.

avec la Chine et le Japon autour du commerce. Exportateur de minerais, de produits énergétiques et agricoles, ce pays dispose de considérables ressources. Elle est ainsi le premier exportateur de fer, de bauxite, d'alumine, et d'aluminium ; le premier producteur de sables minéraux et de diamants ; et le 3^e producteur d'or. Ses réserves de pétrole et de gaz se situent en mer du Timor³². Les cartographies³³ démontrent que l'ensemble de ses flux maritimes commerciaux se font par la façade est asiatique, à destination de la Chine, du Japon, de la Corée du Sud, de Hong-Kong, de Singapour et de l'Indonésie, que ce soit pour les céréales, le charbon et les minerais de fer, et pour le gaz et le pétrole. Une lecture généralisée de ces deux cartes des routes maritimes permet de mettre en exergue deux points cardinaux : la côte est/sud-est et la partie ouest faisant face à la mer de Chine et au détroit indonésien de Lombok. La sécurisation de cette façade maritime représente un enjeu stratégique majeur, pour la protection des flux commerciaux entrants et sortants que pour la pérennisation de son activité économique. Pour autant, si l'Australie est le carrefour des routes maritimes passant par l'Océanie, conférant à la région son relatif dynamisme commercial ; le Pacifique Sud, quant à lui, demeure en marge des flux transpacifiques.

D'après Xavier Pons, « *l'intérêt stratégique de la région tient à sa nature géographique : c'est une immense étendue d'eau que sillonnent les réseaux de communication tant civils que militaires dont il importe de préserver l'intégrité. Sans quoi l'Australie se verrait complètement isolée, coupée de ses sources d'approvisionnement économique, menacée de dépérissement* ³⁴ ». Il est absolument fondamental pour l'Australie de préserver ses voies de communication maritimes vers les États-Unis, la Chine et le Japon, dans le but de préserver les échanges commerciaux indispensables à son développement économique. Il sera d'ailleurs fort judicieux, dans les mois à venir, d'observer les répercussions possibles du tremblement de terre, le tsunami et la catastrophe nucléaire de Fukushima ayant eu lieu le 11 mars 2011 au Japon. Le 21 avril 2011, l'OCDE a annoncé une

³² La récupération australienne de la fosse de gisement en mer du Timor est controversée. Juridiquement, la délimitation du plateau continental par la Convention de Montego Bay attribuait cette zone au Timor. Bien qu'elle ait effectué des concessions sur la zone initiale qu'elle s'était attribuée, et ne reconnaissant pas par ailleurs les compétences du Tribunal international du droit de la mer sur cette question, l'Australie bénéficie d'une position plus qu'avantageuse dans la zone du "Timor gap".

³³ Cf. annexe 5.

³⁴ PONS Xavier, *Le géant du Pacifique*, Paris, Economica, 1988, p.177.

possible récession et un repli au deuxième trimestre 2011³⁵. Il se peut que l'Australie subisse de potentielles répercussions économiques, le Japon étant l'un de ses partenaires commerciaux les plus importants. Autre question sous-tendue par la catastrophe japonaise, les États insulaires océaniques pourraient subir les dommages écologiques de cette catastrophe si les contaminations de l'Océan Pacifique devaient se répandre dans sa partie sud³⁶. Enfin, si l'Australie devait subir les conséquences économiques de la catastrophe, les États insulaires d'Océanie pourraient également endurer des répercussions.

Deuxième point : la sécurisation de ses côtes. Sa défense repose sur la doctrine de défense continentale, dite de *fortress Australia* et vise la protection de ses intérêts immédiats. L'Australie dispose des forces militaires d'Océanie les plus importantes. Comme le précise le Colonel Mark Green, ce sont 51 000 militaires d'active, dix-neuf avions de surveillance et quatorze frégates de surveillance qui sont voués à la protection de la zone, la plus grande difficulté étant de détecter et d'intercepter les navires en situation illégale. L'Australie est un immense territoire de plus de 7 millions de km², soit la 6^e superficie mondiale. Sa population compte 22,6 millions d'habitants. Son inégale répartition est l'une des problématiques du positionnement et de la répartition de ses forces militaires. En effet, une grande partie de la population se concentre sur la façade est du territoire, laissant les côtes de la mer de Chine et la façade nord quasiment désertiques. Pour autant, la surveillance des zones côtières reste capitale pour sa sécurité. Les principales menaces auxquelles l'Australie doit faire face sont l'exploitation illégale des ressources naturelles, les activités illégales dans les zones protégées, les arrivées de clandestins sur les côtes australiennes,

³⁵ « Perspectives économiques du Japon suite au séisme », 21 avril 2011, article disponible dans sa totalité sur le site de l'OCDE : http://www.oecd.org/document/1/0,3746,fr_2649_34569_47674881_1_1_1_1,00.html (consulté le 6 mai 2011).

³⁶ Au moment de la rédaction de cette étude, aucun rapport scientifique n'a encore été publié sur les conséquences environnementales des rejets radioactifs dans l'océan et la possible contamination des ressources naturelles, suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima. Les études futures sur l'évolution de la dissipation des courants marins et de l'air pollués devront permettre de connaître les répercussions possibles pour les Océaniens.

l'import/export de matières illégales, la piraterie, le terrorisme maritime et les pollutions marines³⁷.

L'arrivée de flux de réfugiés venant d'Afghanistan, d'Irak et d'Afrique et les mouvements d'immigration clandestine transitant par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Indonésie sont les deux principaux fléaux des façades nord et ouest. La surveillance des zones maritimes et côtières et l'interception des bateaux clandestins font partie des programmes de sécurisation prioritaires. Quant aux trafics de drogues, l'Australie est concernée par les trafics d'héroïne et de cannabis en provenance d'Asie du Sud-Est et de Papouasie-Nouvelle-Guinée, et de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud. Les failles du territoire australien se situent sur les façades nord et ouest, les détroits de Lombok et de Torres, les mers d'Arafoura, du Timor, de Tasman et de Corail. Une partie des moyens militaires est donc concentrée sur cette zone. De plus, la sécurisation des voies maritimes vers l'Asie est un enjeu fondamental pour l'Australie, puisque les trafics commerciaux avec cette région surpassent aujourd'hui ceux avec les États-Unis. La préconisation d'une coopération régionale pour la lutte contre la piraterie et le vol a conduit à une collaboration efficace entre les marines singapourienne, malaisienne et indonésienne, créant un arc « *australasiatique* » relativement stable.

Sa façade sud Pacifique, quant à elle, est aujourd'hui totalement sécurisée. L'ensemble des États de l'arc mélanésien est directement sous son influence, et la Nouvelle-Zélande reste un allié sûr. La sécurisation de cette zone n'est donc pas une priorité. Si la situation régionale est relativement stable d'un point de vue stratégique, la stabilité peut être contestée par les déséquilibres économiques et les problématiques intraétatiques des États les plus pauvres. Seules la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Fidji peuvent prétendre à acquérir seuls une stabilité relative, si et seulement si leurs gouvernements sont aptes à consolider les institutions politiques. La coopération avec la Nouvelle-Zélande et les États-Unis reste donc indispensable à la stabilisation régionale, notamment par la diffusion d'aide au développement, et d'accession au marché. Cependant, selon Élise Huffer, « *les partenaires océaniques de Canberra, qu'il s'agisse de la Nouvelle-Zélande, des États insulaires, de la France, de la Grande-Bretagne ou des États-Unis, attendent de l'Australie qu'elle contribue de façon significative à la sécurité et la stabilité de la région. Responsabilité qui s'est*

³⁷ Site du gouvernement australien sur les principales menaces pour la sécurité maritime : <http://www.bpc.gov.au/site/page5777.asp> (consulté le 7 mai 2011).

accrue avec la réduction de la présence américaine dans la région³⁸ ». En dépit de ce retrait progressif américain, les deux États préservent un partenariat sédimenté par le traité trilatéral de l'ANZUS, regroupant l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Le concours de puissances régionales devient un enjeu pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, tant pour la sécurisation des espaces maritimes que pour la préservation de l'équilibre économique. C'est la raison pour laquelle, comme nous le verrons dans la seconde partie de cette étude, la France tend à devenir un agent indispensable.

Si l'Australie a parfaitement perçu les failles et faiblesses de son outil militaire, elle pallie ses manquements en consolidant sa stratégie de protection par des partenariats régionaux, la conduisant ainsi à adopter une série importante d'accords et programmes de coopération. L'exercice du *soft power* australien passe essentiellement par des traités de coopération en matière de surveillance des zones économiques exclusives, d'accord de défense et de protection de l'environnement. Afin de mieux cerner, d'une part l'investissement australien dans la zone, et d'autre part l'ensemble des traités commerciaux, de régulation des pêches ou de protection de l'environnement, un tableau a été réalisé regroupant les principaux accords régionaux³⁹.

Qu'est-il possible de déduire de ce tableau de recensement des accords ? Premièrement, les objectifs, que les États signataires observent, concernent quatre principaux domaines d'action : la coopération visant l'aide humanitaire de populations fragiles victimes de catastrophes naturelles, l'intégration économique, la gestion et la surveillance des pêches, et la sécurité militaire. Parmi les accords sur la sécurité et la défense recensés, ils ont été validés dans un contexte post-seconde Guerre mondiale et de Guerre froide. Le Pacifique était alors un théâtre stratégique majeur. Préservés, ces accords n'ont aujourd'hui plus cette même finalité stratégique propre au *hard power*, symbolisant davantage un partage de valeurs politiques sur la scène internationale et une mutualisation des efforts militaires. Aujourd'hui, la préservation des zones maritimes et la régulation des pêches sont essentielles à sa survie

³⁸ HUFFER Elise, « Pirogues et porte-avions : les relations internationales dans le Pacifique Sud », *Revue Tiers-monde*, Paris, Presses universitaires de France, janvier-mars 1997, Tome XXXVIII, p.39-40.

³⁹ Cf. annexe 6. La liste ne se veut pas exhaustive. Il existe de très nombreux accords et organisations bilatéraux portant sur des domaines spécifiques. Seuls les principaux organismes et accords concernant l'Océanie ont été recensés.

économique des États insulaires. Enfin, certains de ces États sont fragiles et soumis à des catastrophes naturelles (eustatisme, cyclone, migrations de certaines espèces de poissons liées à l'augmentation thermique des océans et générant des stress alimentaires) pouvant mettre en péril la survie économique de l'État et de ses populations. L'aide humanitaire de la part de puissances régionales et extérieures est aujourd'hui absolument fondamentale.

Deuxièmement, l'Australie est partie prenante de la quasi-totalité des accords mentionnés. Elle s'impose en tant que puissance incontournable en Océanie. Comme le soulignent Joël Bonnemaïson et Éric Waddell, « *dans une aire Pacifique en pleine mutation, l'Australie joue son destin. Il n'y a plus d'Extrême-Orient, ni du reste, d'Extrême-Occident, mais une nouvelle région en train de naître et dominer par un hémisphère est asiatique, qui s'affirme comme l'un des nouveaux pôles de l'économie monde. L'Australie s'y insère géographiquement et de façon croissante économiquement, mais elle reste culturellement et historiquement un pur produit de l'Occident. Cette contradiction explique sa double appartenance et son désir d'intégrer autrement l'hémisphère est asiatique* ⁴⁰ ». En effet, la puissance australienne tend à devenir une puissance économique régionale dans l'aire asiatique, son investissement économique en Océanie ayant pour objectif principal de préserver l'équilibre économique relatif et précaire des États insulaires du Pacifique Sud. Aussi son inscription dans les différents organismes de coopération économique régionale l'aide-t-elle à s'ancrer en tant que puissance incontournable en Asie-Pacifique. Comme le souligne le Colonel Green, « *jusque dans les années 1970, l'Australie était perçue comme un pays européen en Asie. Aujourd'hui, l'Australie est un pays asiatique avec une population d'origine européenne* ⁴¹ ».

Enfin, l'on note la participation de la Chine au WPNS, au WCPFC, au PECC et au FIP, organismes de coopération économique, de protection et de régulation des pêches et de régulation de la navigation. L'intégration de la Chine dans la région océanienne est regardée avec une grande méfiance par l'Australie. Comme le souligne Matthew Hill, « *Such arguments share three basic geopolitical assumptions. Firstly, it is implied that tension exists between Beijing's objectives in the South Pacific, and Canberra and Wellington's strategic interests in the maintenance of*

⁴⁰ BONNEMAISON Joël et WADDELL Eric, « L'Extrême-Orient dans l'œil du cyclone. Les nouvelles frontières économiques et politiques du Pacifique insulaire », *Revue Tiers-Monde*, 1997, vol. 38, n°149, p.33.

⁴¹ Cf. annexe 4.

current Western-orientated regional order. Consequently, China and Australasia are seen as being in competition for influence across a regional geopolitical “chessboard”. Secondly, Beijing’s application of largesse “with no strings attached is conceived as threatening Australia and New Zealand’s attempts to cement regional political and economic stability. Thirdly, the disparity in scale between external power and Pacific Island Countries (PICs) is taken as confirming the latter’s status as mere strategic objects, rather than as actors in their own right”⁴². A la fois partenaire économique majeur de l’Australie, la Chine développe actuellement une politique massive de parentèle vis-à-vis des États insulaires océaniques, qui suscite la défiance des puissances régionales australienne et néo-zélandaise. Il sera question de revenir sur cette politique de la Chine en Océanie dans la sous-partie consacrée aux puissances régionales extérieures.

La Nouvelle-Zélande et la « green diplomacy »

Deuxième puissance océanique, la Nouvelle-Zélande se place juste après l’Australie comme pays le plus important de la région. Si le tableau sur la situation générale des États d’Océanie prouve que géographiquement et démographiquement, elle se place en 3^e position derrière la Papouasie-Nouvelle-Guinée ; son PIB demeure beaucoup plus important, bien que largement en deçà de celui de l’Australie. Son économie se base essentiellement sur le secteur tertiaire grâce à une activité touristique dynamique. Le secteur primaire est également porteur, davantage depuis la série de réformes menées par les gouvernements successifs depuis les années 1980. Les produits de l’agriculture, de l’horticulture, de la pêche et de la sylviculture sont essentiellement exportés vers l’Asie, l’Australie et l’Europe. Ce sont également les régions sources de ses importations⁴³. Le tableau mentionnant les principaux accords de coopération en Océanie atteste du fait que la Nouvelle-Zélande est partie prenante de la quasi-totalité des organisations régionales. Économiquement autonome, elle ne dispose pourtant pas de la capacité requise pour assurer une stabilité relative à la région et préserver les États insulaires de leur atonie.

⁴² HILL Matthew, « Chessboard or “Political Bazaar”? Revisiting Beijing, Canberra and Wellington’s Engagement with the South Pacific”, *Security Challenge*, vol. 6, n°3, (Spring 2010), p.41.

⁴³ Cf. Le *Think Tank* américain Héritage recense l’ensemble des données économiques sur la Nouvelle-Zélande :

<http://www.heritage.org/Index/Country/NewZealand> (consulté le 8 mai 2011).

La Nouvelle-Zélande ne peut se positionner en tant que puissance militaire en Océanie. Ses forces restent quantitativement faibles. Ses relations stables et pacifiques avec ses proches voisins, alliées à son positionnement géographique d'État le plus au sud de l'Océanie (autrement dit la dernière île du cinquième continent) ne l'incitent pas à augmenter sa capacité de défense. De plus, sa proximité avec l'Australie lui permet de bénéficier de la couverture militaire des forces de défense australiennes. Disposant de 14 766 personnels de défense⁴⁴, de deux frégates de type *Anzac*, de huit navires de patrouilles, et de cinquante avions type *P-3 Orion*, les forces de défense néo-zélandaises ont un triple objectif : sécuriser le pays contre les menaces externes de faible niveau, protéger les intérêts de sa souveraineté (notamment sa zone économique exclusive) et prendre les mesures requises pour protéger ses intérêts stratégiques dans la région⁴⁵. La Nouvelle-Zélande n'est pas une puissance militaire, mais ses forces de défense suffisent à la sécurisation de son territoire. La faible aptitude de ses forces militaires ne l'empêche pas pour autant de s'investir pour la préservation des zones maritimes de ses voisins demandeurs. Comme nous l'avons vu, les petits États insulaires ne disposent pas de forces de marine suffisantes pour la protection de leur zone économique exclusive. Aussi la Nouvelle-Zélande participe-t-elle à l'effort de défense des zones maritimes bordant les îles Cook, Niue et Tokelau⁴⁶. Néanmoins, ses forces demeurant restreintes, le concours des forces des puissances régionales voisines est une aide nécessaire à la sécurisation de leurs zones maritimes.

Diplomatiquement, en revanche, la Nouvelle-Zélande se positionne en acteur diplomatique majeur, dont le discours antinucléaire dispose d'un fort retentissement dans le monde océanien. C'est d'ailleurs en se positionnant en faveur d'une politique antinucléaire en 1986 qu'elle provoqua le refus américain de participer à l'ANZUS, faisant de ce traité

⁴⁴ Le personnel des forces de défense néo-zélandaise est réparti comme suit (au 1^{er} avril 2011) : 2166 dans la *Navy*, 5027 pour l'*Army*, 2589 pour l'*Air Force*, 9782 pour la *Regular Force*, 2415 pour les *Reserve Forces* et 2569 civils. Cf. site de la *New Zealand Defence Force* :

<http://www.nzdf.mil.nz/personnel-records/personnel-branch/default.htm> (consulté le 8 mai 2011).

⁴⁵ Cf. site internet des missions de la *New Zealand Defence Force* :

<http://www.nzdf.mil.nz/at-a-glance/default.htm> (consulté le 8 mai 2011).

⁴⁶ Cf. annexe 1. Le tableau sur la situation générale des États insulaires d'Océanie montre les liens de libre association entre la Nouvelle-Zélande et les États insulaires invoqués.

un accord bilatéral de protection avec Canberra. L'affaire du *Rainbow Warrior* en 1985 et son opposition très vive à la politique d'essais nucléaires française dans ses atolls polynésiens ancrent définitivement son influence sur les populations de l'arc polynésien. Et la Nouvelle-Zélande devient alors la figure de proue d'une identité océanienne fortement revendiquée par les peuples et les nations insulaires. Participant à l'ensemble des accords de coopération régionale, elle mène avec l'Australie une politique de « domination minimale requise », sans laquelle le monde insulaire aurait connu une rupture profonde et l'Océanie serait devenue un continent balkanisé. Comme le souligne Paul De Deckker, « *L'Australie et plus encore la Nouvelle-Zélande entretiennent des rapports étroits avec les entités insulaires, rapports qui sont devenus essentiels à l'existence insulaire* ⁴⁷ ». Pour autant, l'arrivée de la Chine dans le monde océanien n'est-elle pas une menace à la prospérité de cette politique bipartite ?

Dernier point de cette influence néo-zélandaise en Océanie, la sensibilité à la préservation de l'environnement qu'elle partage avec l'ensemble des États insulaires. Outre sa position anti-nucléaire précédemment évoquée, la Nouvelle-Zélande participe aux accords FRANZ avec la France et l'Australie, portant ainsi secours aux populations victimes de catastrophes naturelles. Elle intervint aux Tonga (cyclone Waka) en décembre 2001, à Niue (cyclone Heta), au Vanuatu (cyclone Ivy) en février 2004, aux Fidji (inondations) en avril 2004, aux îles Cook (cyclones Meena, Nancy, Olaf et Percy en février 2005), sur l'île d'Ambrym (pluies acides) en mars 2005, aux îles Salomon (tsunami) en avril 2007 et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (inondations) en novembre 2007. Les États insulaires, particulièrement vulnérables aux changements climatiques dans leur région, voient leur survie mise en péril par l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes. Le concours de la Nouvelle-Zélande est favorablement perçu voire fortement recommandé par ces États.

Dernier aspect de ce volet sur la diplomatie environnementale : si les prévisions mentionnées dans le 4^e rapport du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC)⁴⁸ et la

⁴⁷ DE DECKKER Paul, « Géopolitique », *L'outre-mer français dans le Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna*, Paris, l'Harmattan, 2003, p.296.

⁴⁸ IPCC Reports, *Fourth Assessment Report, Working Group II Report*, "Impact, adaptation and vulnerability", Chapter 16 "Small Islands", 2007.

hausse du niveau des mers en Océanie devaient se confirmer, l'archipel de Tuvalu disparaîtrait dans les cinquante années à venir. Face à l'oppressante menace, les Tuvaluans ont commencé à migrer, leur île ne leur permettant plus de leur assurer un avenir sécurisé. Leur eldorado, l'Australie, ayant fermé ses portes sous les indications du gouvernement Howard, la Nouvelle-Zélande est devenue leur nouvelle terre d'accueil. L'instauration d'une politique d'immigration spécifique, le *Pacific Access Category*, promeut un accueil régulier par petits groupes⁴⁹. Certes, se trame derrière cette politique néo-zélandaise une habile communication. Néanmoins, outre la part communicationnelle, l'accueil de réfugiés n'est pas sans risque pour la stabilité interne d'un État et peut constituer le point d'achoppement de tensions sociales subversives. Dans le cas spécifique de ce premier peuple dont l'apatridie est la conséquence directe des changements climatiques, il s'agit d'intégrer également leurs coutumes et leur culture. La position néozélandaise est à la fois novatrice et diplomatiquement intéressante dans une région où la sensibilité aux changements climatiques est exacerbée.

Les puissances extérieures ou le jeu des chaises musicales

L'une des caractéristiques principales de l'Océan Pacifique est qu'il est enerré par les plus grandes puissances de la planète. Les États-Unis à l'est font face à la Russie et la Chine à l'ouest. Le Japon, l'une des plus grandes puissances économiques, les pays émergents de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine deviennent des acteurs majeurs de la zone Asie-Pacifique. L'Océanie, plus en marge au sud, ne dispose pas d'un rayonnement stratégique suffisant pour être qualifié de pôle stratégique majeur de l'Océan Pacifique, au même titre que le Pacifique Nord.

Pour la majorité de ces États bordant le Pacifique, que ce soit pour les États de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine, s'ils ne jouent pas un rôle éminent dans la gestion des affaires océaniques, ils ne se détournent pas totalement de la région. La marine française, par exemple, dispose de partenariat avec la marine chilienne pour la surveillance de sa zone économique exclusive polynésienne. En revanche, certains États montrent, et ont montré, un intérêt particulier pour la région. Ce fut le cas pour les États-Unis jusqu'aux années 1990

⁴⁹ Voir à ce sujet le site de l'immigration néo-zélandaise qui recense les différents critères requis pour l'intégration des Tuvaluans : <http://www.immigration.govt.nz/migrant/stream/live/pacificaccess/> (consulté le 8 mai 2011).

qui ont instauré un retrait partiel, ce fut le cas pour la Grande-Bretagne jusqu'à leur retrait total à la suite de l'indépendance de Kiribati. C'est tout particulièrement le cas aujourd'hui pour la Chine qui, à la suite d'une course à la parentèle avec Taïwan, a fini par asseoir son influence en Océanie. Quant au Japon, il reste un partenaire privilégié de la région pour les échanges commerciaux.

Est entendu comme « puissance extérieure » un État dont la métropole ne se situe pas dans la région étudiée, en l'occurrence l'Océanie. Les puissances extérieures sont de deux ordres : celles dont l'administration des territoires se fait à l'extérieur des frontières régionales. La France dispose de ses collectivités d'outre-mer (Polynésie française et Wallis-et-Futuna) et collectivité *sui generis* (Nouvelle-Calédonie), les États-Unis de territoires non incorporés qu'ils administrent (Guam, les Mariannes du Nord et les Samoa américaines) et la Grande-Bretagne de Pitcairn, seul territoire britannique d'outre-mer. Enfin, les puissances qui sont présentes par leur participation à certains accords de coopération, par l'immigration de leur population (qui constitue un apport de main d'œuvre sur le territoire de la zone) et par le développement d'une activité économique soutenue dans la région sont considérées comme puissances extérieures.

La Chine à la conquête de l'Océanie

Jusqu'à présent, l'Océanie et plus spécifiquement le Pacifique Sud se situent en marge des principaux flux de communication transatlantiques. Or l'analyse de l'évolution de théâtre stratégique démontre une mutation de l'environnement océanique. En effet, l'entrée de la Chine en Océanie tend à modifier l'orientation stratégique qui lui était conférée jusqu'alors. Depuis la fin des années 1970, la conquête économique de la Chine s'est accompagnée d'une ouverture diplomatique au monde. La stratégie chinoise en Océanie est symbolisée par deux objectifs corrélés : contenir ses voisins asiatiques qui sont en concurrence directe avec elle, et étendre sa sphère d'influence afin d'assurer les intérêts qu'elle pourrait obtenir de ses relations bilatérales avec les États océaniques.

Territorialement tout d'abord, la Chine s'est tournée vers le Pacifique dans le but de garantir son désenclavement géographique. En effet, la moitié ouest du territoire chinois demeure inhospitalière à la survie d'une population. Au nord, les steppes de la Mongolie intérieure, au nord-ouest le désert du Xinjiang et à l'ouest la chaîne de l'Himalaya, autant de barrières géographiques l'incitant à se tourner vers sa façade

maritime à l'est, façade maritime d'autant plus intéressante qu'elle fait face à une région en pleine ascension économique. Ses 18 000 km de côtes Pacifique et les 3,5 millions de km² d'eaux territoriales riches en ressources pélagiques et pétrolières sont un vivier économique dont elle ne peut faire fi pour 1,3 milliard d'habitants.

Stratégiquement ensuite, la Chine a opéré une mutation de ses relations régionales. Dans les années 1950, la Chine était tournée vers son voisin soviétique. Les années 1960 ont symbolisé sa politique isolationniste de repli. Les années 1970 ont vu s'opérer une mutation des relations diplomatiques avec le Japon et l'Occident contre la montée du soviétisme. Quant aux années 1980, elles furent le signe de son développement économique et de l'intérêt marqué pour l'accroissement de l'activité de ses zones côtières⁵⁰. Les années 1990 ont vu s'opérer l'essor des échanges commerciaux et des flux maritimes. La politique d'ouverture commerciale élaborée par Deng Xiaoping a contribué à l'essor économique et au positionnement stratégique de la Chine en Asie-Pacifique et à une intensification du commerce extérieur dans le Pacifique autour de trois axes majeurs : Chine-Japon, Chine-États-Unis et Chine-Hong-Kong.

L'ascendance chinoise ne se limite plus aux seuls confins de la mer de Chine. Manifestant un intérêt croissant pour sa façade Pacifique, la Chine s'est aujourd'hui dotée d'une marine hauturière et investit les organisations de coopération régionale océaniques. Selon Bernard Prezelin, *« perceptible depuis des années, la montée en puissance de la marine chinoise n'a fait que s'accroître depuis l'avènement du vingt-et-unième siècle. Comment s'en étonner alors que la Chine devient l'une des superpuissances économiques du globe. Sa marine accède dorénavant par le tonnage aux premières places sur l'échiquier des marines mondiales. Il convient toutefois de relativiser cette constatation, car elle n'a toujours, pour le moment, qu'une vocation régionale, mais rappelons cependant que cette vocation n'était que locale il y a encore moins de dix ans »*⁵¹. La marine chinoise avait des ambitions locales, elles ont largement dépassées aujourd'hui la sphère régionale. Comme nous allons le voir, elle tend à asseoir sa présence en Océanie et sa capacité de projection régionale n'est aujourd'hui plus à démontrer. Elle dispose

⁵⁰ FOUQUOIRE-BRILLET Elisabeth, « La stratégie navale chinoise », article publié sur le site Stratisc.org : http://www.stratisc.org/strat_048_Fouquoire.htm (consulté le 9 mai 2011).

⁵¹ PREZELIN Bernard, *Flottes de combat*, Rennes, Ed. Maritime et d'outre-mer, 2006, préface.

donc des moyens requis pour la préservation de ses flux maritimes et pour la protection de sa zone maritime.

Louis Dubessey de Contenson, qui a occupé la fonction d'amiral commandant de la zone maritime de l'océan Pacifique (ALPACI), précise que « *la Chine dispose d'un accès limité à l'océan Pacifique en raison de barrages naturels que représentent les îles Ryūkyū, l'île de Taïwan et l'archipel philippin* ⁵² ». La question de l'accessibilité et de la sécurisation de ses voies maritimes est *in fine* celle de l'extension de ses marchés extérieurs et de son approvisionnement en matières premières. La Chine cherche le maintien de l'ouverture de ses voies maritimes. La géopolitique de Formose est un point cardinal attisant la vigilance du gouvernement chinois. La problématique de l'indépendance taïwanaise est d'autant plus un enjeu capital pour la Chine qu'elle pourrait subir des répercussions économiques, diplomatiques, stratégiques et militaires. Pour le Professeur Fei-Ling Wan, « *Taïwan, entité indépendante de fait, qui cherche à obtenir une reconnaissance officielle, constitue un intérêt central pour la Chine, car il affecte directement la préservation du PCC, la prospérité économique de la Chine, la puissance et le prestige de l'État chinois* ⁵³ ». Au-delà de la question « d'une seule Chine » ou d'« un État, deux systèmes », Taïwan représente un enjeu majeur pour le développement chinois, lié à son positionnement stratégique sur les routes maritimes traversant l'Extrême-Orient. La difficulté réside pour les années à venir dans le maintien d'un *statu quo* qu'il sera de plus en plus difficile de préserver.

Avant de revenir sur la rivalité Chine-Taïwan en Océanie, il s'agit de brièvement présenter la stratégie chinoise vis-à-vis du cinquième continent. L'Amiral Liu Huaqing, ancien vice-président chinois de la Commission militaire centrale, a établi une stratégie d'avancée à l'est dans le Pacifique. La politique navale du début des années 2000 s'est édifiée sur la doctrine stratégique de l'Amiral Liu Huaqing. Cette doctrine prônait une avancée en deux temps vers l'est, et l'évolution d'une marine de défense côtière vers une marine de défense active en haute mer. L'Amiral Louis Dubessey de Contenson décrit cette stratégie chinoise : « *Liu Huaqing a délimité deux zones maritimes stratégiques que la Chine devait être capable de contrôler. La première des zones d'intérêt stratégique, délimitées par « la première chaîne d'îles », comprend la mer Jaune, la partie ouest de la mer de Chine*

⁵² DUBESSEY DE CONTENSON Louis, « Pacifique, un panorama stratégique », *Géoéconomie*, n°27, automne 2003, p.39.

⁵³ WANG Fei-Ling, « Les relations sino-américaines », *Diplomatie*, n°9, juin-juillet 2004, p.17.

orientale et la mer de Chine méridionale. Cette zone constitue ce que la Chine définit comme étant sa zone d'intérêt vitale, recouvrant ses revendications territoriales, ses besoins en ressources naturelles et permettant d'assurer la défense de son littoral. La seconde zone d'intérêt stratégique, délimitée par la « seconde chaîne des îles », comprend les régions océaniques d'Asie orientale et devrait être contrôlée en 2020⁵⁴ ». Condition *sine qua non* de l'édification de la stratégie chinoise, les États-Unis devaient se désengager de la zone. Le retrait partiel américain a effectivement eu lieu. Et la Chine ayant le vide en aversion se présenta comme une alternative séduisante auprès des États insulaires. Quelle stratégie a-t-elle adoptée ?

C'est à l'occasion du Sommet Chine-Océanie de 2006 à Suva que la Chine a dévoilé sa politique de parentèle vis-à-vis des États insulaires. À l'occasion de l'official « Congrès des ministres économiques et commerciaux de la Chine et des Pays insulaires du Pacifique », elle a annoncé souhaiter participer au développement économique des États insulaires. Elle aborda ensuite la question plus spécifique de l'exploitation des zones économiques exclusives, des exploitations minières et forestières. Les États ayant engagé des pourparlers à l'issue des échanges sont les îles Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Samoa, les Tonga, les îles Salomon, les États Fédérés de Micronésie et les îles Cook⁵⁵. Le gouvernement chinois a proposé une aide de près de 375 millions de dollars de prêts préférentiels pour 2009, accordé le traitement de l'exemption de taxe à la majorité des produits venant des pays les moins avancés de la région qui ont des relations diplomatiques avec la Chine, et approuvé officiellement la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Samoa et la Micronésie comme destinations pour les touristes chinois. Les sept pays

⁵⁴ DUBESSEY DE CONTENSON Louis, « Pacifique, un panorama stratégique », *art. cité*, p.39.

⁵⁵ D'après Terence Wesley-Smith, *"The island states of Oceania play a small but increasingly significant role in China's efforts to further its economic and strategic interests. The modern relationships between these two parts of the world date back to the Chinese labor migrations of the late nineteenth century and [...] only Tuvalu, Tokelau, and Niue have no history of Chinese settlement. China has maintained an important official presence in the region since the mid 1970s, when it first established diplomatic relations with Fiji, Western Samoa, and newly independent Papua New Guinea. Since then, Beijing has established formal or informal relations with all of the independent and self-governing states and with major regional organizations, including the Pacific Islands Forum"*. Cf. WESLEY-SMITH Terence and PORTER Edgar A. (ss. dir.), *China in Oceania – Reshaping the Pacific?*, New York, Bergham Books, 2010, p. 30-31. L'ouvrage recense l'ensemble des partenariats bilatéraux que la Chine a instauré avec les États mentionnés.

océaniens ayant des relations diplomatiques avec la Chine bénéficieront de ce traitement⁵⁶.

Par ailleurs, la Chine participe à plusieurs organisations régionales de coopération. Comme le démontre le tableau précédent portant sur les principaux accords de coopération, elle est membre ou membre associé du WPNS, du WCPFC du PECC et du FIP qui sont les agences de régulation de pêches de référence en Océanie et qui œuvre pour le développement de l'économie océanienne. La Chine s'investit. Mais surtout, la Chine se présente comme un acteur de second rôle aujourd'hui dans la gestion des affaires économiques régionales. Son influence preste et grandissante laisse présager de son enracinement et du raffermissement de sa présence dans le paysage insulaire océanien pour les années à venir. Les années 2010 seront-elles les vestiges futures de l'intégration de la Chine en Océanie.

Quels sont les liens entre la rivalité Chine-Taïwan et l'Océanie ? Les dissensions avec Taïwan se sont cristallisées dans le Pacifique Sud à la fin des années 2000. Le Pacifique Sud est devenu un véritable enjeu pour la Chine, en termes d'approvisionnement énergétique et alimentaire pour sa population. De nombreux États insulaires d'Océanie se sont retrouvés au cœur de la rivalité Chine-Taïwan. Preuve en est, le sommet intitulé « Sommet Taïwan-Océanie » s'est tenu à Palau en septembre 2006, après le Sommet chinois de Suva, et intervint dans un climat crispé entre la Chine et Taïwan. Outre le pays hôte, Palau, étaient présents les Marshall, Nauru, Tuvalu, les îles Salomon et Kiribati. Cette dissension sino-taïwanaise se propage dans l'Océanie insulaire, et cette « politique du carnet de chèques » déniée par la Nouvelle-Zélande à l'occasion de ce sommet est observée avec défiance par les puissances anglo-saxonnes.

La Chine a pu profiter d'une possible lassitude de l'omniprésence anglo-saxonne dans la gestion des affaires océaniques pour se proposer comme une alternative satisfaisante. Le Capitaine de Frégate Marianne Peron-Doise, chef du bureau Asie-Pacifique à la Délégation aux affaires stratégiques (DAS) a, dans le cadre d'un

⁵⁶ Très peu d'informations sont actuellement disponibles sur les aides allouées et les États concernés. Toutefois un indicatif, le site du ministère des Affaires étrangères chinois n'offre d'informations que sur les États d'Océanie suivants : Australie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, Kiribati, îles Cook, Micronésie, Samoa, Tonga, Vanuatu et Nouvelle-Zélande. Cf. <http://www.fmprc.gov.cn/fra/gjhdq/default.htm> (consulté le 9 mai 2011).

entretien⁵⁷, largement développé cette stratégie chinoise en Océanie. La Chine, d'après Madame Peron-Doise, « *obtient des concessions [de la part de certains États insulaires] sous prétexte de reconstruire des installations d'exploitation obsolètes, faisant ainsi face à son besoin de sécurisation énergétique en ayant accès à des matières premières (nickel, cuivre...) pour maintenir son niveau de croissance* ». Si les aspects positifs de cette présence chinoise résident dans la construction de routes et d'infrastructures portuaires et dans la dynamisation de l'activité commerciale liée à l'exploitation des ressources de la mer, « *on s'aperçoit qu'il y a captation et détournement des richesses du pays, peut-être concédées dans le cadre de contrat déséquilibrés* ». Cette politique chinoise pourrait avoir comme conséquence une prédation des richesses du pays, mais également une limitation de la souveraineté de ce dernier. Une autre conséquence soulevée par le Capitaine de Frégate Marianne Peron-Doise pourrait être l'apparition de difficultés « *en termes de fonctionnement des institutions. [...] Les richesses nationales risquent d'être surexploitées, mais pas au bénéfice du pays, créant un déséquilibre qui va mener à une situation de crise* ». Les États insulaires qui vivent des ressources d'un environnement fragile pour subir des répercussions économiques majeures en accentuant un peu plus les déséquilibres.

Enfin, les relations entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Chine ont subi une transformation. Après l'intégration prônée par le gouvernement de Kevin Rudd, s'est instauré un désenchantement des gouvernements néozélandais et australien. « *C'est une dialectique nouvelle, sur le thème revisité d'une « menace chinoise » moins militaire que stratégique* », dit le Capitaine de Frégate Marianne Peron-Doise. La Chine n'est pas une menace militaire en tant que telle, souhaitant davantage assurer son approvisionnement en ressources énergétiques et assurer les flux économiques et commerciaux que faire une démonstration de puissance et conquérir l'Océanie pour desasseoir une suprématie militaire. Subsiste aujourd'hui une question : comment les États-Unis vont réagir à la prise stratégique de certains États océaniques ?

Les États-Unis : l'absence regrettée ?

Les États-Unis ont un pan de leur histoire lié au Pacifique. La fin du XIX^e siècle fut marquée par la conquête américaine de l'océan et la colonisation de nombreuses îles et territoires. Dans un ouvrage daté de 1927, André Duboscq écrivait : « *Quand Théodore Roosevelt assurait que l'ère de la Méditerranée était close, celle de l'Atlantique sur son déclin, et que l'ère du*

⁵⁷ L'intégralité de la retranscription de cet entretien avec Madame Peron-Doise se trouve en annexe 7.

*Pacifique allait s'ouvrir, peut-être ne l'entendait-il pas, lui, le pionnier de expansion impérialiste américaine, comme il fallut l'entendre depuis lors. [...] L'ère du Pacifique, n'est-ce point la domination du Pacifique par les États-Unis ? Au centre, les Hawaï, à l'ouest les Philippines n'assuraient-elles pas à l'Union la maîtrise de la route mouvante qui mène de ses ports à Shangai ?*⁵⁸ ». La politique d'annexion territoriale de la fin du XIX^e voit l'instauration de la domination américaine de l'ensemble du Pacifique Nord.

Historiquement, l'importance stratégique des îles du Pacifique se concrétisa par trois moments-clés de l'histoire américaine. Lors de la Seconde Guerre mondiale, les îles d'Hawaï tinrent lieu de bases centrales de pré-positionnement et servirent à la lutte contre l'hégémonie japonais dans la zone. Plus spécifiquement, la bataille de Guadalcanal, l'une des plus importantes batailles du Pacifique lors de la Seconde Guerre mondiale, conféra aux îles océaniques une profondeur stratégique singulière. Les îles de Nouvelle-Calédonie servirent subsidiairement de porte-avions terrestre stratégique pour l'offensive américaine dans les îles Salomon. Deuxième dimension stratégique attribuée par les Américains aux îles du Pacifique, la Micronésie et plus particulièrement les atolls de Bikini et d'Eniwetok des îles Marshall servirent de lieu d'expérimentation pour leurs essais nucléaires à la fin de la Seconde Guerre mondiale⁵⁹. La troisième et dernière dimension stratégique est accordée aux atolls de Micronésie qui devinrent des pôles tactiques lors de la Guerre froide. D'après Xavier Pons durant cette période, l'îlot marshallais de Kwajalein « *abrite un centre qui permet de détecter et suivre les satellites soviétiques et chinois. Plus à l'ouest, l'île de Guam joue elle aussi un rôle important dans le dispositif militaire américain. Elle sert en effet de base aux bombardiers stratégiques ainsi qu'aux sous-marins que les États-Unis déploient tant dans le Pacifique que dans l'océan Indien* »⁶⁰. Si un conflit majeur avait éclaté entre les géants soviétiques et américains, les îles du Pacifique océanique seraient devenues des micro-pôles stratégiques déterminants.

Qu'en est-il aujourd'hui de la présence américaine en Océanie ? Comme le démontre le tableau portant sur la situation des États insulaires océaniques, les États-Unis demeurent en Océanie par

⁵⁸ DUBOSCQ André, *Le problème du Pacifique*, Paris, Delagrave, 1927, p. 5-6.

⁵⁹ Ses essais furent vivement condamnés par la population marshallaise qui dénonça une contamination radioactive et des répercussions importantes pour leur santé. Ils exigèrent et obtinrent réparation, dont le gouvernement américain s'acquitta encore aujourd'hui.

⁶⁰ PONS Xavier, *Le géant du Pacifique*, Paris, Economica, 1988, p. 179-180.

l'administration de ses territoires non incorporés que sont les Samoa américaines, les Mariannes du Nord et Guam. Son 50^e État, Hawaï, se situant dans le Pacifique Nord, il n'est pas considéré comme un État océanien. Les États-Unis apportent une aide militaire relative aux États fédérés de Micronésie et à Palau pour la préservation de leur zone maritime essentiellement. Jusqu'à ce jour, toute la stratégie américaine dans le Pacifique se concentrait sur la partie nord, stratégie pour laquelle les États-Unis durent opérer un désengagement significatif de sa présence en Océanie. La partie nord demeure un lac américain globalement sous contrôle. Selon Louis Dubessey de Contenson, « *les États-Unis exercent une suprématie globale sur tout le bassin Pacifique, et entendent y maintenir les conditions d'une stabilité stratégique grâce à : une structure complexe d'institution de médiation politique, diplomatique, économique, culturelle conçue pour engendrer le consensus et atténuer les déséquilibres et désaccords, de liens économiques forts, via des organismes de coopération économique [...], par le biais d'accords bilatéraux de défense et de coopération [...], par leur forte présence dans la zone Asie-Pacifique grâce au prépositionnement de forces. La marine américaine effectue plus de 100 exercices par an avec les pays de la zone, soit multinationaux soit bilatéraux*⁶¹ ».

Sa participation aux accords régionaux est un minimal requis pour garantir une présence qui tend à s'amenuiser. Son retrait de l'ANZUS en 1965 fut la conséquence de ses essais nucléaires et de la désapprobation de la Nouvelle-Zélande. Les années 1990 marquent le début du retrait progressif des États-Unis en Océanie. Comme le souligne Élise Huffer, « *après s'être investis sur le terrain pendant une période d'une vingtaine d'années (1970-1990) par le biais de leur agence USAID et le service du Peace Corps, les États-Unis se défont progressivement de leurs « responsabilités » vis-à-vis des populations océaniques et confient ce rôle à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Washington conseille vigoureusement aux États insulaires de développer le commerce et l'investissement privé pour assurer leur bien-être*⁶² ». Désengagement économique partiel, aide militaire restreinte, mais une présence en filigrane garantie par sa participation à des accords de coopération bilatéraux et multilatéraux. Suite aux attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis revinrent dans le processus de coopération en invoquant la clause de défense collective de l'ANZUS pour allier l'Australie et renforcer le bilatéralisme anglo-saxon. L'Australie engage des troupes en Afghanistan aux côtés des forces

⁶¹ DUBESSEY DE CONTENSON Louis, « Pacifique : un panorama stratégique », *Géoéconomie*, art. cité, p.30.

⁶² HUFFER Élise, art. cité, p.36.

américaines. Le partenariat avec les États-Unis constitue l'un des piliers de la défense australienne.

En ce qui concerne les accords régionaux de coopération, les États-Unis participent à la CPS, au FIP, au PECC, au Quad, au WPNS, et à la WCPFC. Les accords de libre-échange et de coopération pour la protection des zones maritimes renforcent l'entente stratégique en lui conférant une dimension économique et commerciale. Parmi les organisations, hormis la CPS, la Chine est également présente. Les États-Unis préservent une présence minimale requise, concentrant principalement ses efforts au Nord du Pacifique. La rencontre des deux pôles mondiaux au cœur de l'Océanie, pour l'heure sous la forme de dialogue dans les différentes organisations régionales, suscite une question qui reste encore en suspens : quels types de rapport les États-Unis devront-ils entretenir avec Pékin pour préserver leurs avantages dans l'Océanie insulaire et à plus long terme dans le Pacifique ?⁶³ Les attitudes sino-américaines respectives et leur lien mutuel vont sans nul doute évoluer rapidement au regard de l'entrisme régional de la Chine. Nous pouvons conclure avec Armand Hage « *que la volonté des États-Unis de pérenniser leur présence dans le Pacifique au début du XXI^e siècle est motivée en grande partie par la volonté de constituer un rempart face à la Chine* »⁶⁴.

Les États du « troisième cercle »

Parfaire le panorama des puissances en présence et du théâtre océanien, c'est enfin effectuer une brève analyse des puissances que nous appellerons les puissances du « troisième cercle » ; celles du premier cercle étant les États océaniques, et celles du second les puissances extérieures investies dans la zone de par leur territoire ou leurs intérêts. Parmi ces États du troisième cercle, nous retiendrons le Japon et la Grande-Bretagne.

Le Japon tout d'abord, dispose de fondamentaux économiques excellents, lui conférant sa troisième place parmi les puissances économiques du monde. Sa faible superficie, son enclavement géographique lié à son insularité, couplés à une nature violente et des

⁶³ L'article *A comeback in the Pacific* du *New York Times* paru le 23 septembre 2010 offre un point de vue intéressant sur le retour américain dans le Pacifique. Cf. site du *New York Times* :

<http://www.nytimes.com/2010/09/24/opinion/24iht-edbowring.html> (consulté le 13 mai 2011)

⁶⁴ HAGE Armand, « Les États-Unis dans le Pacifique », *Géoéconomie*, n°27, automne 2003, p. 119.

ressources naturelles manquantes sont autant de raisons l'ayant contraint à se tourner vers l'extérieur. Aujourd'hui, le Japon est tributaire de ses flux commerciaux, à la fois des exportations de produits manufacturés, mais aussi de ses importations en énergie et matières premières. Comme nous l'avons vu, le Japon est un « client » important du monde océanien. Ce sont tout particulièrement l'exploitation des zones de pêche et les ressources en bois et nickel qui l'intéressent. Sa participation dans la zone se manifeste également par son investissement financier puisque jusqu'aux années 2000, il était le 2^e pays contributeur d'aides après l'Australie. Aujourd'hui, le doute plane quant à sa capacité à se relever rapidement du tremblement de terre qu'elle subit le 11 mars 2011. Et les conséquences pour le monde océanien pourraient être décisives, tant par le déséquilibre que créerait son absence que pour la palliation par la Chine de la place laissée vacante.

Jusqu'en 1979, date de la prise d'indépendance de sa dernière possession sud Pacifique, Kiribati, la Grande-Bretagne était présente par sept États insulaires : la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, les Salomon, le Vanuatu, Kiribati, les Tonga et Tuvalu. Elle était incontestablement la puissance européenne la plus importante en Océanie. Ses liens avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande étaient d'autant plus forts qu'ils se basaient sur une identité anglo-saxonne. La Grande-Bretagne a aujourd'hui abandonné ses territoires d'Océanie. Pitcairn reste le dernier vestige de sa présence sur le cinquième continent. Dernière île britannique, elle ne dispose que d'un intérêt stratégique mineur, par son isolement d'une part, mais surtout par sa très faible superficie. Composée de quatre îles qui, une fois réunies, ont une superficie de 47 km², elle accueille neuf familles qui forment les 48 habitants « pitcairniens ». La Marine nationale française effectue des missions de ravitaillement en combustible, la capitale Adamstown se situant à quelque 2 183 km de Papeete. Preuve s'il en est du désengagement total des Britanniques dans la région, ce retrait fait de la France la seule puissance européenne investie en Océanie.

L'issue de cette première partie analytique de l'Océanie, il est possible d'appliquer la grille macro et recenser les éléments de référence propres à chacune des variables. La mise en perspective des référentiels stratégiques régionaux serviront à identifier les différentiels stratégiques de la France en Océanie.

Application de la grille macro à l'Océanie

GEOGRAPHIE	→	<p><u>Région</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cinquième continent • Continent maritime composé de deux continents australien et néo-zélandais et d'un ensemble de petits États insulaires
	→	<p><u>Caractéristiques géographiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Disparités géographiques • Espaces et distanciation entre deux États • Insularité et l'importance du fait maritime : ressources minérales, minières et pélagiques)
	→	<p><u>Superficie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Superficie : 8 710 208 km², soit 6% de la superficie mondiale sur les 176 millions de km² d'Océan Pacifique (1/3 du globe) • Superficie de l'Australie : 7 886 650 km² soit les 9/10^e du continent
POLARITE	→	<p><u>Nombre d'États</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 19 États insulaires autonomes, en libre association, sous souveraineté, caractérisés par un faible développement économique et de faibles forces militaires. • 3 pays d'outre-mer français (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-&-F.) • 2 puissances régionales : Australie et Nouvelle-Zélande <p>TOTAL : 24 États océaniques</p>
	→	<p><u>Puissances régionales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Australie : 1^{re} puissance océanique 13^e puissance économique mondiale, 20^e exportateur et 19^e importateur 1^{re} puissance militaire d'Océanie, qui reste faible à l'échelle mondiale Pays parti à toutes les organisations régionales (forte influence) • Nouvelle-Zélande : 2^e puissance océanique Forces militaires faibles (aide militaire australienne et américaine) Très forte influence diplomatique (environnement)
	→	<p><u>Puissances extérieures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chine : Liens commerciaux avec l'Australie, mais réserve de l'Australie « Partenariats » régionaux économiques avec Fidji, PNG, Samoa, Tonga, Salomon, Cook et Micronésie (exploitations des ressources naturelles) Intégration diplomatique : participation aux organisations régionales Dissension avec Taïwan pour la parentèle d'États océaniques • États unis : Désengagement militaire Réduction de leur contribution financière Participation minimale aux accords régionaux

	<ul style="list-style-type: none"> • États du 3^e cercle : Japon (client pour les ressources naturelles) et Grande-Bretagne (désengagement quasi total)
ENJEUX	<p><u>Économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • États insulaires : pêches pour l'ensemble des États (vastes ZEE), minerais, agriculture et tourisme. Aides internationales. • Australie : minerais + pétrole et gaz, produits agricoles, tourisme (forte économie) • Nouvelle-Zélande : agriculture, horticulture, pêche, sylviculture
	<p><u>Commerciaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Océanie en marge des flux commerciaux transpacifiques (au nord) • Flux commerciaux océaniques autour de l'Australie • Atonie globale de la zone
	<p><u>Diplomatique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Leader australien, soutenu par la Nouvelle-Zélande • Retrait des puissances anglo-saxonnes (ouverture à l'Asie) • Entrisme de la Chine • Accords de coopération nombreux pour la réglementation de l'exploitation des ressources de la mer, pour le développement économique de la région et pour la surveillance des zones maritimes (militaires) et pour l'environnement
RELATIONS	<p><u>Relations bilatérales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Australie – Nouvelle-Zélande (global) Australie – États-Unis (défense, diplomatie, commerce) Australie – Chine (commerce uniquement) Australie – Nauru/ Norfolk (politique) Nouvelle-Zélande – Cook/Niue/Tokelau/Samoa (politique et défense) États-Unis – Guam/ Mariannes/Samoa (politique) Chine – Fidji/ PNG/ Samoa/ Tonga/ Salomon/ Cook/ Micronésie (économie)
	<p><u>Relations multilatérales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Défense : Australie – Nouvelle-Zélande – États-Unis • Pêches : Australie – Nouvelle-Zélande – États-Unis – Chine et États insulaires • Commerce : Japon – Australie – États insulaires • Développement économique : Australie – Nouvelle-Zélande – États-Unis – Chine et États insulaires
	<p><u>Crise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • États-Unis/Nouvelle-Zélande (environnement nucléaire ANZUS)

Quatre catégories de données émanent du tableau, données qui sont les pierres d'achoppement des différentiels stratégiques en Océanie : les données humaines et géographiques, les données économiques, les données militaires et les données diplomatiques et stratégiques.

Premièrement, elle révèle les atouts et contraintes géographiques et morphologiques auxquels l'État central doit adapter sa stratégie régionale. Les données géographiques sont extrinsèques aux États et

conditionnent les données économiques, militaires, stratégiques et diplomatiques, qui sont quant à elles intrinsèques. L'Océanie est un vaste continent maritime, la superficie de la mer surpasse celle des terres émergées. Les 24 États qui la composent sont séparés par de vastes étendues maritimes. En tant que continent maritime, les ressources disponibles dans la zone et conditionnant l'économie régionale sont essentiellement des ressources pélagiques et hauturières, et la pêche l'un des pivots de l'économie insulaire. L'exploitation des minerais et des fonds marins renforce le potentiel économique de la zone.

Deuxièmement, l'Océanie est un continent économiquement et territorialement disparate. L'Australie est incontestablement l'État moteur de la zone, tant par l'activité économique qu'elle éploie que par la superficie de son territoire et la proportion de sa population, ainsi que sa portée diplomatique. Elle est également le carrefour des flux maritimes. La Nouvelle-Zélande, second État moteur de la zone, reste une puissance modeste à l'échelle mondiale. Ces deux États sont identifiés comme les puissances régionales influentes. Les États insulaires disposent d'une activité globalement très faible, leur économie dépendant de ressources naturelles qu'ils peinent à exploiter isolément. L'entrée de la Chine dans le cinquième continent relance l'économie de certains États insulaires, mais place ces États faibles sous la parentèle d'une puissance qui n'a pour objectif que l'approvisionnement de sa propre population. La surexploitation, voire le pillage des ressources naturelles est un risque majeur pour les États insulaires. La zone reste globalement atonique, subsistant par une pêche maritime variée et abondante, par l'exploitation de minerais (à l'exemple du nickel calédonien) et de l'agriculture. Là encore, les disparités liées à la répartition des ressources sont importantes et expliquent l'ouverture à la politique de construction chinoise par certains États.

Troisièmement, l'Océanie est un continent pacifiste, où le *hard power* et la démonstration de puissance militaire ont moins d'emprise que la mise à disposition de forces pour la surveillance des zones maritimes, et dont les retombées sont essentiellement diplomatiques. L'Australie, puissance militaire de la zone, reste à l'échelle mondiale est une puissance relativement faible. Les forces militaires requises sont moins des forces de défense et de dissuasion que des forces de protection et de surveillance. Enfin, les retraits britannique et américain ont eu des conséquences sur l'organisation de la surveillance des zones maritimes, mais également sur la configuration stratégique du Pacifique Sud. Non seulement ont-elles laissé une place vacante, prise par une Chine qui ne supporte pas le vide. Mais également, leur retrait symbolise la fin du

rayonnement anglo-saxon dans le Pacifique Sud, ouvrant la voie à une diplomatie mixte axée sur la préservation des ressources et le développement économique. La région est donc moins un lieu de démonstration de puissance que d'utilisation des forces militaires à des fins autres que tactique et belliciste.

Enfin, l'Océanie est un continent en marge, mais ayant une portée diplomatique non négligeable sur la scène internationale pour deux raisons différentes : l'entrisme de la Chine, ayant fait suite aux retraits britanniques et américains, pourrait relancer une course à la représentativité des grandes puissances dans la région. Du moins, la défiance australienne et néo-zélandaise à l'égard de la politique chinoise en Océanie doit être considérée comme un avertissement sur l'avancée et l'ancrage de ce nouveau mode d'exploitation des ressources. Ce constat d'une surexploitation des ressources appelle la seconde raison : l'environnement est une variable majeure pour le positionnement stratégique des États. Par deux reprises, la Nouvelle-Zélande pointa les essais nucléaires français et américains, isolant les deux puissances dans un monde océanien particulièrement sensible à leur environnement. La fragilité de cet environnement dont leur survie dépend est donc une variable capitale dans la compréhension de l'Océanie et pour l'intégration régionale. Les accords de coopération de régulation de l'exploitation des pêches, de protection des populations en cas de catastrophes naturelles et de protection des zones maritimes sont l'antichambre d'une « diplomatie verte » capitale pour l'intégration et l'influence régionales d'un État.

Ces quatre éléments distinctifs de la grille macro sont les éléments de référence (ou référentiels) qui permettront de mettre en perspective la stratégie de la France en Océanie, de déterminer quelles sont les failles de cette stratégie et les points forts à préserver. Il s'agit à présent de voir quelles sont les caractéristiques de cette présence française en Océanie.

DEUXIÈME PARTIE

LES DIFFÉRENTIELS STRATÉGIQUES FRANÇAIS EN OCÉANIE

L'application de la grille macro au théâtre stratégique, l'Océanie, a permis de mettre en exergue les données fondamentales pour une lecture complète de l'environnement stratégique. Afin d'intégrer l'objet central à cette étude, la France, il est à présent question d'appliquer la grille micro et de la relier enfin à la grille macro. Cette seconde partie permettra de dessiner avec précision les enjeux et perspectives de la présence française en Océanie, de replacer les référentiels stratégiques

dans leur contexte régional et par l'identification des différentiels stratégiques, de proposer un modèle d'optimisation de cette présence.

Les fondements de la présence française en Océanie

Identifier les différentiels du grand ensemble français au sein des États insulaires et au sein des États océaniques, c'est avant tout pouvoir positionner la France par rapport aux États régionaux qui l'entourent. Et pouvoir situer la France, c'est être capable de définir, décrire et analyser le référentiel positionnel français, en Océanie.

Situation géographique : les entours de la France en Océanie

Un positionnement central

La France en Océanie est un espace terrestre et maritime, qui se répartit entre trois territoires disparates : La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Sa zone économique exclusive est de 6,9 millions de km², dont 5,5 millions pour la seule Polynésie française, 1,4 million pour la Nouvelle-Calédonie et 258 269 km² pour Wallis-et-Futuna. La France, par ses territoires et collectivités d'outre-mer, dispose de la seconde plus grande zone économique exclusive mondiale derrière les États-Unis. Elle est incontestablement une puissance maritime et le fait maritime un élément fondamental de son rayonnement diplomatique. Le Capitaine de Vaisseau Hervé Auffret, chef du bureau stratégie et politique de l'État major de la marine⁶⁵, précise que « *par la mer, la France est riveraine de grand nombre de pays dans le monde et la Chine est notre voisin* ».

La dispersion de ses territoires insulaires sur le cinquième continent fait de la France la voisine de nombreux États océaniques. La carte des zones économiques exclusives⁶⁶ le démontre. La territorialisation juridique des espaces maritimes était un enjeu économique et politique pour les États côtiers et la question des différends territoriaux a été en grande partie élucidée. Cependant, l'introduction de cette étude a permis de mettre en exergue l'importance de la frontière dans le domaine de la stratégie. Michel Foucher parlant de « *frontière différentielle* », nous avons déterminé que le positionnement stratégique de l'État est une donnée fondamentale tant le respect de la délimitation de cette surface représente la protection de ses intérêts

⁶⁵ L'intégralité de la retranscription de cet entretien se trouve en annexe 8.

⁶⁶ Cf. annexe 2.

vitaux et de l'exercice de sa souveraineté. Cet argument fait d'autant plus autorité qu'il intervient dans le contexte géographique fort particulier du « continent maritime ». La frontière maritime revêt donc une importance majeure dans la prise en compte des enjeux stratégiques. Quelles sont les frontières maritimes de la France en Océanie ? Et quels sont les enjeux liés à la souveraineté de notre territoire ?

La Nouvelle-Calédonie, un croisement stratégique ?

La Nouvelle-Calédonie dispose d'une situation géographique particulièrement intéressante en Mélanésie et en Océanie. Par la mer, elle partage une frontière maritime avec l'Australie, le Vanuatu, les Fidji et les Salomon, sans oublier sa proximité avec Norfolk. La délimitation des espaces maritimes avec l'Australie a été effectuée en 1982, l'accord délimitant la zone économique exclusive française, la zone de pêche de l'Australie et le plateau continental au-delà des 200 mn. Cet accord est le premier instrument bilatéral instaurant une délimitation de ce type. Comme le souligne Georges Labrecque, « *cette très longue frontière (1 200 milles marins) a comme point terminal occidental le point de trijonction avec les îles Salomon, tandis que son point terminal et oriental se trouve juste à l'ouest de 170° degré de longitude est – ce qui évite à l'Australie d'être impliquée dans le contentieux territorial entre la France et Vanuatu concernant les îles Matthew et Hunter, qui sont occupées par la France*⁶⁷ ». Le contentieux territorial sur les îlots Matthew et Hunter n'est pour l'heure toujours pas résolu. Chacun des deux États revendique la souveraineté sur cette île non pour les intérêts intrinsèques qu'ils représentent, mais pour l'extension des ZEE qu'elle permet.

Troisième État « frontalier » : les Fidji. Par la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, la France est doublement voisine des Fidji. Relativement à l'article 3, l'accord instauré entre Fidji et la frontière calédonienne de la France⁶⁸ ne « *préjuge pas des droits souverains de tout État dans les zones auxquelles il s'applique* ». Autrement dit, cet accord passé entre Fidji et la France renforce la position française face au Vanuatu, en raison de la dispute territoriale précédemment évoquée. Elle délégitime indirectement la souveraineté du Vanuatu sur l'île Hunter. Enfin, la

⁶⁷ LABRECQUE Georges, *Les frontières maritimes internationales – Géopolitique de la délimitation en mer*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 447.

⁶⁸ Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Fidji relative à la délimitation de leur zone économique.

Nouvelle-Calédonie partage une frontière maritime avec les îles Salomon, frontière délimitée par l'accord de 1990.

Le Vanuatu et les Salomon sont économiquement les voisins les moins développés. Sa proximité avec l'Australie et les Fidji, confère le dynamisme économique à la zone qu'ils entourent. Ses voisins directs ne posent pas de problème majeur pour la sécurité de sa zone maritime et de son territoire. Seule la question du contentieux avec le Vanuatu est un obstacle à l'exercice plein et entier de la souveraineté de la France dans la zone.

Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les vicissitudes de l'isolement

D'après Georges Labrecque, « *au titre des délimitations, c'est la France qui domine l'Océanie* ⁶⁹ ». Par ses deux territoires, la France partage des frontières avec Tokelau, les Samoa occidentales, les Tonga, Tuvalu pour Wallis ; et les îles Cook, Pitcairn et Kiribati pour la Polynésie. Wallis-et Futuna se trouve au cœur de la Polynésie « occidentale », entourée d'États insulaires avec lesquels elle ne partage aucun contentieux territorial. Quant à la Polynésie française, sa position géographique à l'est de la Polynésie est beaucoup moins intéressante que celle de la Nouvelle-Calédonie. Isolée au cœur d'une vaste zone maritime vide et peu active, elle se retrouve de surcroît à l'est du continent et relativement éloignée de l'axe économique océanien. On ne dénombre pas dans ces zones de différend territorial spécifique, les frontières maritimes ayant toutes été scellées par des accords.

Ses voisins les plus « proches », disposent d'une économie très peu développée et appartiennent aux États les plus faibles de la région. Disposant de peu de ressources, n'étant pas des pôles d'attractivité, ils renforcent l'atonie de la région polynésienne, et le sentiment d'isolement de la collectivité d'outre-mer française. En marge des principaux flux, la Polynésie doit logiquement se tourner vers la métropole.

La présence française en Océanie revêt une caractéristique qui, selon Nathalie Mrgudovic « *s'est initialement inscrite dans une perspective politique d'expansion coloniale puis s'est ensuite transformée en présence territoriale légitime, les colonies et le protectorat français devenant progressivement des « territoires » français. La caractéristique maritime de la présence française présente elle aussi plusieurs aspects qui peuvent initialement s'analyser, surtout en termes économiques, bien que fort modestes. C'est cependant la réforme internationale du*

⁶⁹ LABRECQUE GEORGE, *op. cit.*, p. 447.

*droit de la mer en 1982 qui a permis un renforcement de l'intérêt pour l'espace maritime, faisant ainsi du territoire maritime un véritable vecteur de puissance, au même titre que le territoire terrestre*⁷⁰ ». Cette présence territoriale légitime difficilement acquise fut en effet le fondement et la clé de voûte de l'ancrage de la puissance française en Océanie.

Les collectivités françaises et leur métropole : une cogestion réussie ?

Au-delà de son positionnement géographique et stratégique, la gestion de sa politique d'outre-mer aurait pu compromettre la présence française en Océanie. Si les territoires d'outre-mer océaniques apprécient l'investissement de leur métropole aujourd'hui, les obstacles à la pacification des relations furent nombreux. Depuis la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003, le statut des territoires d'outre-mer a été modifié.

La Nouvelle-Calédonie : un statut politique distinctif

Les révoltes soutenues par le mouvement indépendantiste canaque dans les années 1984-1988, appelées pudiquement les « Évènements », sont à l'origine des Accords de Matignon du 26 juin 1988, accompagnées des accords de Nouméa du 5 mai 1998. Ces accords instituent un transfert irréversible des compétences de l'État au gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Au-delà, ils pacifièrent les relations du peuple calédonien avec la métropole. La Nouvelle-Calédonie devient alors une collectivité *sui generis* française. Parler de territoire d'outre-mer pour la nommer est donc une coutume langagière imprécise. Actuellement, son Président demeure le Président de la République française, Nicolas Sarkozy. Elle est administrativement gérée par le Haut Commissaire de la République, Albert Dupuy, et le Président du gouvernement, Harold Martin (qui appartenait au « Rassemblement pour la Calédonie dans la République »).

En marche vers l'autonomie, la Nouvelle-Calédonie devra, en 2014, statuer définitivement sur son indépendance. Pour l'heure, les relations qu'elle entretient avec la métropole sont stables et ses relations extérieures s'opèrent dans le respect des engagements internationaux de la France. Il y a dix ans, dans une interview donnée aux *Nouvelles Calédoniennes*, Michel Rocard disait : « le concept d'indépendance est en train de

⁷⁰ MRGUDOVIC Nathalie, *op. cit.*, p.51.

s'évacuer du monde entier, notamment en ce qui concerne les principaux signes de la souveraineté, la Défense nationale, la monnaie et la justice. On découvre alors que l'indépendance est la capacité à gérer chez soi tout ce qui nous concerne en matière interne : l'éducation, la santé, l'urbanisme, les transports ». En dépit de son engagement vers l'autonomie et de l'incontournable 2014, l'intervention militaire métropolitaine et son « armée de mer » demeurent des atouts pour le positionnement de la Nouvelle-Calédonie dans les organisations interétatiques régionales.

La Polynésie française et Wallis-et-Futuna : les collectivités « outre-mer » d'Océanie

Contrairement à la Nouvelle-Calédonie qui revendique l'autonomie de son statut administratif, la Polynésie et Wallis préservent leur caractérisation de collectivité d'outre-mer.

La Polynésie, en vertu de l'article 74 de la Constitution, est une collectivité d'outre-mer. La dénomination de pays d'outre-mer relative à la décision n° 2004-490DC en date du 12 février 2004 n'a aucun effet de droit. Comme pour la Nouvelle-Calédonie, elle est sous l'autorité du Président de la République française, mais dispose d'un Président, Oscar Temaru, qui a entamé son 5^e mandat le 1^{er} avril 2011. Elle dispose également d'un Haut Commissaire, Richard Didier.

Historiquement, les relations avec le gouvernement de métropole furent entachées par une crise majeure et emblématique dans les années 1990. Le gouvernement français s'est vu contester la campagne d'essais nucléaires qu'elle effectua dans les atolls de Mururoa et de Fangataufa, isolant la métropole dans un monde océanien qui la rejette. Si, aujourd'hui, la France dispose d'un rayonnement politique et diplomatique, cette campagne d'essais nucléaires eut des répercussions majeures et fortement négatives sur la perception de sa présence, par des États océaniques menés par la Nouvelle-Zélande. La présence de la France en Océanie était contestée et la permanence des liens avec le cinquième continent révoquée en doute.

Enfin pour Wallis-et-Futuna, son statut juridique lui confère le titre de collectivité d'outre-mer. Politiquement, le cas de Wallis est fort différent des deux précédents puisqu'elle est régie par le préfet Michel JeanJean, par le Président de l'Assemblée territoriale Victor Brial et par ses rois coutumiers. Il existe donc un hiatus entre les traditions

républicaines de la métropole et l'omniprésence de la coutume dans la vie politique locale. La crise de 2005 fut une crise de souveraineté face à la demande du soutien par le peuple de l'administrateur pour la révocation du roi Tomasi Kulimoetoke II, et pour la reconnaissance du nouveau roi. Cette révolte politique et populaire eut un fort retentissement. Elle devint un évènement marquant l'histoire de l'archipel, mais fut davantage emblématique d'une dichotomie entre le droit coutumier et les instances républicaines.

D'une manière générale, et pour l'ensemble des territoires ultramarins français, la dissipation des crispations avec la métropole fut longue et révélatrice d'un tiraillement entre un gouvernement contesté, et des prérogatives en terme de protection régionale malgré tout appréciées. La tendance globale est aujourd'hui à l'appréciation d'une politique de cogestion, où chacun retire des avantages. La clé de voûte des relations de la métropole avec l'outre-mer océanien est la coopération. En dépit de leur hypothétique autonomie, la Nouvelle-Calédonie et moindrement la Polynésie française disposent d'une aura diplomatique et économique relativement importante. Leur potentiel stratégique réside dans deux domaines spécifiques, clairement explicités par le tableau précédent : les ressources naturelles et le potentiel de défense. Par ses territoires, la France se place dans le trio des États influents d'Océanie, aux cotés de l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La partie suivante va permettre de mettre en exergue le potentiel stratégique des territoires français d'Océanie et les avantages que la France peut espérer en obtenir.

Le potentiel stratégique, atouts et contraintes de l'environnement maritime français

Comparativement à l'ensemble des États insulaires océaniques, le tableau⁷¹ sur la situation générale des États d'Océanie démontre que la Nouvelle-Calédonie appartient aux États moteurs, la Polynésie française aux États moyens et Wallis-et-Futuna aux petits pays de la zone, tant par leur population que par leur territoire. Ce ne sont donc, ni l'importance relative de sa population d'outre-mer en termes numériques, ni la superficie d'un territoire global somme toute modeste qui enjoignent les intérêts stratégiques de la présence française ; mais bien davantage les ressources d'une zone maritime globalement vaste et riche, les intérêts politiques et les relations interétatiques liés à son positionnement.

Quand l'environnement devient un enjeu stratégique multidimensionnel

⁷¹ Cf. annexe 3.

Le droit d'exploitation est un avantage considérable à l'heure où les ressources naturelles deviennent des atouts pour les États et des enjeux stratégiques potentiels non négligeables. Les pêches planctoniques superficielles et profondes, l'exploitation des nodules polymétalliques, les minerais profonds, les migrations des thonidés vers le sud liées au réchauffement de la température de l'océan sont autant de viviers potentiels qu'il sera possible d'exploiter dans les années à venir. Et ces viviers potentiels ont d'autant plus de valeurs que les discours environnementalistes, parfois alarmistes, de protection des ressources de la terre et de la mer pèsent aujourd'hui sur la scène internationale.

La Nouvelle-Calédonie : le nickel, objet des convoitises ?

Des trois territoires ultra-marins français d'Océanie, la Nouvelle-Calédonie dispose d'une prospérité économique étroitement liée à sa prospérité énergétique. En effet, elle possède l'équivalent approximatif du tiers des réserves mondiales de nickel. La hausse des prix des minerais lui assure une autonomie économique, la rend compétitive sur le marché du minerai (3^e derrière le Canada et la Russie), et lui permet de se placer en troisième position parmi les États océaniques, derrière les États-chefs de file que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Historiquement, le nickel calédonien fut l'objet de dissensions importantes entre la collectivité et la métropole, plus précisément entre le Front de libération nationale canaque (FLNKS) et le gouvernement français⁷². Comme nous l'avons vu, les relations avec la métropole sont aujourd'hui pacifiées, se concentrant sur la transition de la Nouvelle-Calédonie vers son autonomie. Et en vertu de la loi organique du 19 mars 1999, les ressources minières sont administrées par les provinces.

Au regard de l'intérêt que suscite le bassin minier calédonien, couplé aux besoins grandissants de la Chine et des puissances asiatiques, la Nouvelle-Calédonie tend à occuper une place prépondérante sur le marché mondial. D'après Frédéric Angleviel, « *la Nouvelle-Calédonie reste un investissement sûr dans un lieu stable, proche des marchés en développement* »⁷³. Consécutivement au développement du marché du minerai, la Nouvelle-

⁷² Le FLNKS, via la Société minière du Pacifique (SMSP) considéra l'intérêt de la société canadienne Falconbridge pour construire une usine dans le nord, contre la Société le Nickel (SLN), filiale du groupe français Eramet. Néanmoins, le monopole de la production minière revient à la SNL, qui assure 80 % des exportations vers le Japon, la Chine, la Corée du Sud et l'Europe.

⁷³ ANGLEVIEL Frédéric, *Histoire de la Nouvelle-Calédonie – Nouvelles approches, nouveaux objets*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 274.

Calédonie se voit offrir des possibilités d'échanges avec le réseau asiatique. Pour Anne Pitoiset, « *émancipée, la Nouvelle-Calédonie devra porter plus d'attention à son entourage immédiat et élaborer une véritable stratégie régionale* ⁷⁴ ». C'est aujourd'hui le cas. Néanmoins, l'augmentation de la demande chinoise, liée à son avancée dans le Pacifique Sud sont deux arguments qui plaident en faveur de la préservation des prérogatives de défense françaises. Sans la Nouvelle-Calédonie, la France ne pourrait être présente au carrefour des flux maritimes commerciaux et ne pourrait disposer de relations aussi étroites avec l'Australie. Enfin, la protection des flux maritimes (entre autres du nickel) devient un enjeu de sécurité à l'heure où les ressources minières deviennent des objets de convoitise.

En matière d'exploitation des zones de pêches⁷⁵, riches en thon blanc et jaune, germon et bonite, deux problématiques principales se posent : premièrement, la Nouvelle-Calédonie et la France ont réglementé strictement l'exploitation de sa ZEE⁷⁶. La surpêche par les palangriers asiatiques et l'épuisement possible des ressources induira indéniablement une augmentation de la pêche illégale dans les zones maritimes françaises, moins exploitées. Deuxièmement, le contentieux territorial avec le Vanuatu sur les îlots Matthew et Hunter et le litige sur la définition de la frontière précédemment évoqué a induit des activités de pêche illégale en 2004 dans cette zone, le Vanuatu attribuant chaque année une centaine de licences de pêche. Globalement, les activités de pêche illicite dans cette zone sont très limitées.

La Polynésie française : de l'exploitation des ressources de la mer à la gouvernance renouvelée

Contrairement à la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française dispose actuellement d'un potentiel économique d'exploitation essentiellement lié aux ressources de la mer. L'activité de pêche illégale est quasi inexistante dans la ZEE polynésienne, celle-ci étant relativement pauvre en thonidés. Depuis 2002, un constat alarmant a été effectué. L'augmentation de deux degrés de la température de l'océan dans cette zone a occasionné une migration des thonidés,

⁷⁴ PITOISET Anne, Nouvelle-Calédonie – Horizons Pacifiques, Paris, Editions Autrement, 1999, p. 217.

⁷⁵ Pour cette question spécifique des pêches dans les ZEE françaises, l'auteure s'est appuyée sur l'étude de faisabilité de Collecte Localisation Satellite (CLS) pour une surveillance des pêches par satellite datant de 2005.

⁷⁶ La pêche à la senne est interdite et les licences sont limitées.

particulièrement du germon, et les stocks seraient capturés dans les zones de Kiribati et des îles Cook avant d'arriver dans les eaux françaises.

Cette difficulté à intéresser l'Océanie de l'Ouest induit une ouverture à la façade sud américaine. Les licences de pêche dans la zone polynésienne intéressent tout particulièrement les palangriers chiliens. La Marine nationale française dispose également d'un partenariat avec le Chili pour la surveillance de sa zone maritime. Cette ouverture aux États de l'Amérique latine pourrait induire une augmentation de l'activité et une attractivité renforcée de la Polynésie et par répercussion, de la France.

Concernant l'exploitation de la perle noire, le ministère des ressources marines polynésien⁷⁷ reconnaît que si la perliculture est une source de revenus importante, la filière ne dispose pas de fondamentaux assez solides pour demeurer autonome, davantage depuis la crise du marché de la perle. Ainsi, la filière nécessite-t-elle un accompagnement et un soutien à la commercialisation. En 1992, Jean Montpezat disait de la Polynésie que son « *handicap [était] cependant son absence de foyers industriels du Pacifique et l'absence de compétition technique et économique avec l'extérieur. L'insularité crée des contraintes de développement qui sont ici renforcées par la situation géographique* »⁷⁸. Passée vingt années, cette situation s'est renforcée eu égard à la crise des marchés de la perle et du tourisme, et les difficultés à maintenir une activité océanique stable. La fin des essais nucléaires, et le démantèlement du Centre d'expérimentation du Pacifique ont enfin causé la perte de la profondeur stratégique de la Polynésie française.

Wallis-et-Futuna : la proie de l'exploitation illégale

Contrairement à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française, la zone économique exclusive de Wallis-et-Futuna dans son ensemble est la proie potentielle de l'exploitation illégale, d'autant que trois de ses voisins maritimes délivrent de nombreuses licences de pêche à des navires étrangers. L'inquiétude quant à cette faille se renforce face au contexte de modernisation de l'exploitation des ressources minières en eaux profondes. Dans un entretien accordé par l'Amiral Bruno

⁷⁷ Ministère des ressources marines en charge de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des technologies vertes :

<http://www.mrm.gov.pf/?q=taxonomy/term/25> (consulté le 13 mai 2011)

⁷⁸ MONTPEZAT Jean, « La Polynésie française », *Revue du trésor*, n°3-4, mars-avril 1992, p.200.

Paulmier, Secrétaire général adjoint du Secrétariat général de la mer⁷⁹, la question de l'exploitation des ressources en eaux profondes a été abordée comme point central de la ZEE de Wallis-et-Futuna. En effet, comme il le souligne, « *en 2010, l'IFREMER a conduit dans la ZEE de Wallis-et-Futuna une exploration des ressources minières profondes dont les résultats sont très prometteurs* ». Dans le contexte de l'application du programme d'extension du plateau continental, le programme *Extraplac*, Wallis et plus généralement les ZEE françaises d'Océanie, revêtent un intérêt économique qu'il ne faut pas négliger. Aujourd'hui, et comme le souligne l'Amiral Paulmier, « *l'État produit les conditions de l'exploitation et de la préservation des ressources pour le développement économique, il n'est plus investisseur prioritaire* ». Autrement dit, le retour économique étant convenu aux collectivités, ce programme s'inscrit dans un souci de développement.

À l'issue de cette partie sur la préservation des ressources environnementales, une question fondamentale se pose : quels sont les États extérieurs qui peuvent avoir des vellétés dans la zone française et quels sont ses intérêts ? À cette question, l'Amiral apporte une réponse des plus pertinentes en trois points :

Premièrement, les pêches sont un enjeu économique régional fort. Ces ressources intéressent la Chine, le Japon et la Corée du Sud. Le problème majeur est « *que la gestion sur le long terme de la ressource n'est pas vraiment réglée par les organisations régionales des pêches de la zone* ». La problématique de la gestion durable des ressources revêt un enjeu environnemental, sécuritaire et économique. Quant aux ressources en eaux profondes, comme celles évoquées dans les eaux wallisiennes, si elles représentent un intérêt stratégique important, leur exploitation et leur commercialisation demeurent de l'ordre du vœu pieux.

Deuxièmement, « la protection de l'environnement et de la biodiversité pourrait s'avérer déterminante ». En effet, les États insulaires ont montré à de nombreuses reprises, et spécifiquement au Sommet de Copenhague, qu'ils étaient capables de défendre ardemment leur environnement et de devenir les objecteurs de conscience de la communauté internationale. La coalition des petits États insulaires, l'AOSIS, a fermement porté la voix des États victimes de l'intensification des catastrophes naturelles dont l'origine anthropique serait prêtée aux émissions de gaz à effet de serre ; et elle a influencé les négociations. S'inscrire dans le cadre d'une gestion durable des ressources de la mer, revient à prouver la sensibilité à la situation des États insulaires et aux

⁷⁹ L'intégralité de la retranscription de cet entretien se trouve en annexe 9.

répercussions sur leur environnement. C'est également obtenir l'assentiment des États insulaires océaniques par le biais d'une coopération volontaire visant la gestion des biens communs et l'instauration de programmes d'ajustement structurel.

Enfin, comme le souligne l'Amiral Paulmier, « la Chine développe une stratégie du collier de perles ». Ses velléités, comme nous l'avons vu, sont moins hégémoniques qu'économiques. Son problème majeur est un problème d'alimentation et d'approvisionnement énergétique. Le Capitaine de Frégate Marianne Peron-Doise, le Capitaine de Vaisseau Auffret et l'Amiral Paulmier, tous trois interrogés sur cette question de l'intérêt des États extérieurs en Océanie, s'accordent pour dire de la Chine qu'elle a une démarche cohérente, pour peu que son action soit lue sous l'angle économique. Comme le précise l'Amiral Paulmier, « la Chine n'a aucun intérêt à la confrontation directe ». Les relations interétatiques en Océanie sont logiquement de cet ordre. Reprenant les mots de Joseph Nye, il s'agit davantage d'un *soft power* à dominance économique que d'un *hard power* à domination militaire.

En dépit des éléments mentionnés, l'Océanie demeure structurellement dans l'antichambre de la mondialisation. Sa nature maritime et la fragilité de l'environnement supporteront-elles de devenir l'objet des convoitises de puissances aux demandes exponentielles ?

Une politique maritime française en mutation⁸⁰ dans une Océanie convoitée

Le *Livre Blanc* sur la Défense et la Sécurité nationale⁸¹ démontre que l'Océanie n'est pas un théâtre stratégique prioritaire pour la Défense française. Le centre de gravité captant les efforts militaires s'est déplacé vers l'Extrême-Orient et la France se concentre davantage sur l'arc de crise qui court de l'Atlantique au Moyen-Orient, en passant par l'Océan Indien. Pour autant, le multilatéralisme est l'un des enjeux de la politique de Défense française. D'après l'Amiral Paulmier, « d'un point de vue global, le poids du Pacifique diminue et pour le ministère de la Défense, le Pacifique Sud est loin. Pour mémoire, le *Livre Blanc* sur la Défense a relégué le Pacifique au dernier plan de nos priorités ». Loin, certes. Mais,

⁸⁰ Les chiffres sur les forces militaires sont disponibles sur le site du ministère de la défense :

<http://www.defense.gouv.fr/ema/forces-prepositionnees/> (consulté le 3 mai 2011).

⁸¹ Le *Livre Blanc* sur la Défense et la Sécurité nationale est disponible à l'adresse URL suivante :

<http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/enjeux2/politique-de-defense/livre-blanc> (consulté le 08 avril 2011).

cela ne signifie, et ne doit pas signifier, un désengagement total. Logiquement, la tendance des forces pour 2012 en Océanie sera à la réduction. La question est celle de savoir comment ces forces sont réparties et quelles missions leur sont respectivement assignées?

Les forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC)

Les unités FANC comportent près de 2000 militaires. Les forces terrestres sont représentées par la compagnie du régiment d'infanterie de marine du Pacifique (RIMAP) et les forces navales sont composées d'une frégate de surveillance, deux patrouilleurs P400, un *Batral* (bâtiment de transport léger), une vedette de gendarmerie nationale auxquels s'ajoutent deux avions de patrouille type *Gardian*. Les forces aériennes, quant à elles, sont composées de cinq hélicoptères et trois avions de transport. Les missions qui leur sont assignées sont de trois ordres : la surveillance des zones de pêches, l'aide humanitaire, le secours aux populations, et garantir la sécurité nationale. Ces forces interviennent également à Wallis-et-Futuna.

La surveillance est d'autant plus importante en Nouvelle-Calédonie que la densité de stocks de pêche est forte dans les ZEE qui l'entourent, et la pêche illégale consécutivement plus fréquente. La ZEE calédonienne est moins concernée par l'illégalité des palangriers et thoniers, puisqu'elle est exclusivement exploitée par des pêcheurs locaux. Comme nous l'avons vu, ses voisins maritimes ne disposent pas de ses fondamentaux économiques. Vendant de nombreuses licences de pêches à des navires asiatiques, ils peinent consécutivement à assurer la sauvegarde de leur zone maritime. Entre 2003 et 2007, un à deux palangriers par an ont été arraisonnés dans les zones poissonneuses du Vanuatu et des îles Salomon. Les patrouilleurs font chacun sept à huit missions par an, dont la moitié d'entre elles est dédiée à la surveillance des ZEE.

Les objectifs de ces missions pour la France sont de trois ordres : rencontrer tous les États du Pacifique Ouest au moins une fois par an, coopérer et aider à la surveillance des ZEE océaniques. Elles ont surtout un effet stratégique essentiel : le rayonnement diplomatique de la France dans le sud du Pacifique. Forces de souveraineté mais surtout forces au fort potentiel diplomatique et donc, stratégique. Néanmoins, comme le stipule le Commandant Auffret, « *la protection d'une ZEE à l'échelle océanique est compliquée et s'articule en deux dimensions : de surveillance et d'intervention. Il existe des accords avec l'Australie, pour partager le*

*fardeau en matière de surveillance de certaines zones*⁸² », à l'exemple du *Pacific Patrol Boat Program*. Il sera question de revenir sur la question de la coopération régionale dans le dernier point de cette partie.

Enfin, la France concourt à la sécurité des populations océaniques (cyclones, inondations, tsunamis, pluies acides...). Les accords FRANZ, accords visant à rationaliser l'aide civilo-militaire en cas de catastrophes naturelles. Au-delà des atouts incontestables de la coopération avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sur lesquels nous reviendrons, la France joue un rôle fondamental par les moyens mis à disposition et leur opérabilité. Les secours apportés aux populations victimes d'événements climatiques extrêmes, toujours plus fréquents dans la région, témoignent de son acuité stratégique. Dans un environnement fragile où les changements climatiques ont des effets dévastateurs, les forces militaires engagées en Océanie sont perçues comme une aide nécessaire et une réponse pertinente aux contraintes naturelles du milieu. L'adaptabilité des forces françaises atteste de la justesse de son effort en termes de capacité et de sa position stratégique dans le concert des puissances régionales.

Les forces armées en Polynésie française

Le cas polynésien est fort différent. Hier, la campagne des essais nucléaires jusqu'en 1996 a été largement contestée et la France honnie d'une Océanie soutenant les revendications polynésiennes et néo-zélandaises. Aujourd'hui, les forces françaises sont sollicitées. Paul De Deckker disait à ce propos : « *certes, durant les décennies précédentes, l'importance de la Polynésie était essentielle pour la mise au point d'une force de dissuasion nucléaire française, et cet enjeu, capital pour l'État, imposait un statu quo vis-à-vis de l'évolution constitutionnelle voulue par les Polynésiens opposés aux expérimentations nucléaires* »⁸³. La diminution de l'importance stratégique de la Polynésie française conférée par la fin des essais nucléaires, couplée aux propriétés géographiques et économiques évoquées, induisent une évolution de la perception et de l'engagement français. La tendance de l'effort militaire sera logiquement à sa rationalisation.

⁸² Cf. annexe 8.

⁸³ DE DECCKER Paul, « Géopolitique », *L'outre-mer français dans le Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 204.

Les unités des forces armées de Polynésie française sont composées de 1500 hommes. Moins importantes qu'en Nouvelle-Calédonie alors que sa ZEE est plus vaste, l'atonie de la zone liée à son isolement ont induit une réévaluation des moyens de surveillance et de protection. L'armée de Terre dispose de véhicules légers et camions de transports ; l'armée de l'air de deux avions de transport et deux hélicoptères ; et la Marine nationale d'une frégate de surveillance, un *Batral*, deux patrouilleurs P400, un remorqueur ravitailleur, un remorqueur portuaire, un patrouilleur de gendarmerie maritime et trois avions de patrouilles.

Comme le souligne le Capitaine de Vaisseau Auffret, la marine a deux missions génériques : une action qui s'inscrit dans le cadre de la défense et une action qui s'inscrit dans le cadre de la sécurité (action de l'État en mer). La Polynésie française doit essentiellement protéger ses ressources (pêches et perliculture) et sa population, raison pour laquelle l'action des forces militaires n'est pas de nature à défendre un territoire. La surveillance et la protection relèvent davantage de l'action de l'État en mer. Le Centre unique de conduite d'action de l'État en mer (CUAEM) a été créé en 2010 à titre expérimental afin de réunir les forces interarmées autour de l'action de l'État en mer. Il permet une planification et une rationalisation des activités de surveillance, et permet d'optimiser l'investissement militaire français en Polynésie. Les forces armées se calquent sur les contraintes de l'environnement polynésien.

Pour conclure cette partie sur les capacités de défense de la France en Océanie, il faut distinguer trois points essentiels : les missions militaires sont davantage des missions de souveraineté, de protection de la population et d'action de l'État en mer, que des missions de Défense et de dissuasion. Il n'existe pas de dangers immédiats, ni de menace d'invasion militaire des territoires français en Océanie. Néanmoins, conserver le minima des forces militaires requises, et tout particulièrement de la Marine, revient poser un acte politique fort et prouver que l'État a « la volonté de peser sur les affaires du monde », pour reprendre les mots du Capitaine de Vaisseau Auffret. Si aujourd'hui, les actions de sécurisation dans l'outre-mer océanien sont liées à l'action de l'État en mer, rien ne prédispose à croire que le futur sera ainsi scellé. Demain, des tensions sur les ressources naturelles et les matières premières pourraient apparaître. L'annonce d'une pénurie possible du pétrole à l'horizon 2050 attise la recherche de nouvelles

réerves et la course à l'exploitation des ressources océaniques en eaux profondes.

L'intérêt que représentent ses réserves potentielles justifie l'assise de la position française dans la région. Et cette assise se consolide par une présence dans les affaires océaniques régionales.

La coopération régionale ou l'exercice de la diplomatie française en Océanie ?

Le tableau portant sur les principaux accords et organisations de coopération⁸⁴ démontre l'importance de l'investissement régional de la France. Sur les quatorze organisations recensées, la France participe à neuf d'entre elles :

- la CPS contribue au développement des compétences, des capacités et de la gestion des États insulaires. La France se trouve aux côtés de l'Australie, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et des États insulaires ;

- le FIP (composé de l'agence des pêches et de la compagnie de navigation régionale) est l'organisation de coopération régionale sur les questions d'ordre politique et économique. Elle est composée des États insulaires, la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie sont observateurs et les États extérieurs, dont la France, les États-Unis, l'Inde, la Chine et le Japon, participent au *Post Dialogue Forum* ;

- le PPB, programme de régulation des pêches est composé des États océaniques et de la France ;

- le PECC, conseil de développement économique, est composé de l'ensemble des États du bassin de l'Asie-Pacifique. La France en est un membre associé ;

- les accords FRANZ et le Quad, sont des programmes de coopération, le premier pour la rationalisation de l'aide civilo-militaire, le second pour la prévention des crises, de protection et de sûreté maritime. La France est présente aux côtés de l'Australie, la Nouvelle-Zélande ; ajoutées aux États-Unis pour le second ;

- le WPNS est un organisme de coopération entre les marines de la région Pacifique. La France s'y trouve aux côtés, entre autres, des

⁸⁴ Cf. annexe 6.

États-Unis, de l'Australie, du Japon, de la Chine et de la Nouvelle-Zélande. Les États de l'Amérique du Sud ayant une façade Pacifique sont également présents ;

- le WCPFC concerne le suivi et la régulation des navires de pêche en haute mer. Les États océaniques sont présents aux côtés de la France, la Chine, l'Union européenne, les États-Unis, Taïwan et le Japon ;

- Enfin, le *Pacific Partnership* est un programme de coopération civilo-militaire visant à porter assistance aux Tonga, Vanuatu, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Timor et les États fédérés de Micronésie. Les États partis sont la France, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

Ces programmes, accords, forums, conseils ou communautés de coopération sont autant de lieux d'échanges autour de problématiques sécuritaires. Ils confirment que la France, par le biais de sa participation, s'investit directement pour le développement économique, la gestion des pêches, la surveillance des ZEE, la protection des populations et de sa souveraineté. Dans ce cadre, elle coopère aux côtés de puissances régionales (Australie, Nouvelle-Zélande), des États insulaires, mais également des puissances extérieures à l'instar des États-Unis et de la Chine, les deux puissances économiques mondiales. L'Océanie devient le lieu d'échange entre puissances, mais également le lieu d'attraction du potentiel diplomatique des États investis, dans un monde globalisé où la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources et l'aide au développement des États les plus faibles ne peuvent être négligées.

La coopération bilatérale et multilatérale, atouts de la surveillance maritime

Le livre bleu reconnaît l'intérêt stratégique de la coopération régionale, qui peut être conduite à travers : « *les conventions de mers régionales consacrées à la protection de l'environnement, les organisations régionales des pêches et les partenariats bilatéraux ou multilatéraux (surveillance en commun de zones de pêche, gestion, accords de nature judiciaire et pénale...)* »⁸⁵. Par sa participation, la France contribue au développement de l'économie océanique et à la stabilité régionale, à la sécurisation des zones économiques exclusives, à la régulation des activités de pêches dans la région, à la lutte pour la prévention des crises, à la lutte antiterroriste, lutte contre les trafics

⁸⁵ Livre bleu – Stratégie nationale pour la mer et les océans, Cabinet du Premier ministre, décembre 2009, p. 78.

illicites et à la protection contre les catastrophes naturelles et à l'aide civilo-militaire aux populations victimes.

La présence française est convoitée par les deux puissances régionales australienne et néo-zélandaise. À l'exemple de l'opération TAUTAI qui a eu lieu du 16 au 24 mars 2011, la France visait à s'assurer de l'efficacité des moyens de protection de sa ZEE, à conforter l'effectivité du CUAEM mais surtout, à renforcer la coopération régionale en matière de surveillance des pêches avec les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les îles Cook, afin de partager l'effort de sauvegarde maritime. À l'image de cette opération et à l'exemple des accords FRANZ, la France occupe une position centrale dans les accords de coopération bilatéraux et multilatéraux qui concernent l'Action de l'État en mer en Océanie. L'Australie, soucieuse de sécuriser sa façade océanienne, a développé des accords de coopération avec la France par une mutualisation de leurs moyens de surveillance, chacun des deux États acceptant de surveiller la ZEE de l'autre. La France et ses forces militaires sont l'un des trois piliers de la préservation des zones maritimes océaniques. En développant sa coopération avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, elle renforce sa posture d'État stable et stabilisateur de la région.

La coopération régionale, « diplomatie de catalyse » ?

À l'exemple du Fonds de Coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (dit Fonds Pacifique), la France s'investit à hauteur de 2 millions d'euros. Créé en 1986, ce fonds concourt aux actions de coopération économique, culturelle et sociale portées par les États océaniques et a pour finalité l'intégration de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna dans leur environnement régional. Mais cet investissement dans les organisations régionales révèle surtout la capacité de la France à influencer sur les instances de coopération où sont présents les pays qui sont géographiquement les plus éloignés de sa métropole, autour d'objectifs précis.

La France est présente aux côtés des grandes puissances dans le cadre d'organisations régionales au poids diplomatique grandissant, comme le WCPFC, le WPNS, le PECC ou le FIP. Aux côtés de la Chine, des États-Unis et du Japon, elle concourt à l'aiguillage des affaires régionales. Lieu de négociations spécifique, le Pacifique Sud devient pour la France un moyen de peser diplomatiquement sur une zone géographique où elle demeure légitime mais néanmoins étrangère par

l'éloignement de sa métropole. Ses territoires ultra-marins sont la porte d'entrée dans une communauté d'États géographiquement éloignés, faisant de cette (omni)présence dans les institutions, une réelle capacité à démontrer son influence.

La France, vestige européen de l'Océanie

Dernier enjeu de coopération régionale, l'Europe est présente en Océanie par le biais de la France. Depuis le retrait britannique, elle demeure le seul État européen présent dans le Pacifique Sud. L'Europe lit l'Océanie par le prisme de la présence française. Eu égard aux mutations régionales, à l'omniprésence chinoise grandissante, et aux intérêts que suscitent les ressources océaniques, la France représente aujourd'hui une capacité de projection diplomatique et militaire européenne en Océanie, mais également le pivot de la possible constitution d'une stratégie européenne dans le sud du Pacifique.

Les fondements de la présence française en Océanie (positionnement géographique et politique de cogestion) sont solides. Ils permettent donc de confirmer les engagements de la métropole. De la solidité de ces fondements dépend l'exploitation pleine et entière des atouts stratégiques. L'étude a démontré l'importance fondamentale de protéger les ressources naturelles et la biodiversité, mais également les populations insulaires, fragiles, et ce, pour trois raisons : premièrement, l'Océanie est moins un lieu de démonstration de puissance que de capacité à subvenir aux besoins des peuples en protégeant leurs ressources et en œuvrant par le concours d'organisations de coopération régionale. Elle est aussi un formidable vivier de ressources naturelles.

Deuxièmement, la demande mondiale grandissante en matières premières fera de cette région un futur théâtre stratégique, lieu des probables convoitises. Être présent, c'est donc maximiser les potentialités d'être une puissance incontournable de toute la partie sud du Pacifique.

Enfin, être présent est perçu favorablement par les États océaniques et revêt un enjeu diplomatique international. Chaque État océanique dispose d'une voix à l'Assemblée plénière des Nations Unies. Forger et consolider les alliances, être perçu positivement et consolider l'investissement dans les affaires régionales sont de potentiels ralliements lors de négociations internationales. Le concept « Un État, une voix »

peut indirectement contribuer à renforcer le poids diplomatique français sur la scène internationale.

La France et les différentiels stratégiques en Océanie

Au regard de la description effectuée, il est à présent possible d'appliquer la grille micro, de catégoriser les propriétés de la présence française et d'instituer les différentiels stratégiques de la France en Océanie. L'application de la grille micro permettra dans un premier temps d'identifier les paradigmes de la présence française en Océanie et de les mettre en relation avec les référentiels régionaux. C'est précisément cette mise en relation qui devra permettre d'établir les différentiels stratégiques de la France en Océanie, et d'infirmier ou confirmer les hypothèses de recherche.

Application de la grille micro

Comme nous l'avons vu en introduction, l'application de la grille micro doit permettre de schématiser et catégoriser la posture de l'État étudié, pour les lier aux référentiels régionaux et identifier ainsi les différentiels stratégiques. La grille micro permet d'identifier les variables-clés de la présence de la France en Océanie. Elle est, comme nous l'avons défini en introduction, composée des quatre éléments de référence qui déterminent les différentiels stratégiques: la position, les forces, la temporalité et la perception. Appliquée à la France, elle permettra l'identification des différentiels stratégiques.

Il est important de rappeler que les différentiels stratégiques sont des différences entre des forces (soit un différentiel dit matériel), des différences de relations entre puissances et États dans un contexte géographique spécifique (soit un différentiel dit positionnel), une évolution du potentiel dans le temps (soit un différentiel dit temporel) et une comparaison entre forces militaires et entre actions diplomatiques (soit un différentiel perceptuel). La grille micro suivante met en exergue les éléments de référence qui vont permettre de replacer la puissance française dans son environnement et de comparer son potentiel aux autres États.

GRILLE MICRO

Territoire

- Trois territoires insulaires français : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna
- De nature essentiellement maritime : 6,9 millions de km² (5,5 en PF) pour une superficie des terres émergées de 23 016 km²
- **Frontières maritimes de la Nouvelle-Calédonie (NC) :**
Australie, Vanuatu, Fidji, Salomon, Norfolk = Positionnement stratégique intéressant
- **Frontières maritimes de Wallis-et-Futuna (WF) :**
Tokelau, Samoa occ., Tonga, Tuvalu
- **Frontières maritimes de la Polynésie française (PF) :**
Îles Cook, Pitcairn, Kiribati

Frontières maritimes avec 12 États + présence en Mélanésie et Polynésie = forte représentation géographique de la France

Régime politique

- Nouvelle-Calédonie : Collectivité française *sui generis*
- Polynésie française : Collectivité territoriale d'outre-mer
- Wallis-et-Futuna : Collectivité d'outre-mer

Sous l'autorité du chef de l'État français, autonomie relative du gouvernement local et missions régaliennes assurées par la métropole

Capacités

- **NC :** 3^e exportateur de nickel (1/3 des réserves mondiales) et exploitation du thon (ZEE mélanésienne riche) – 3^e PIB d'Océanie, flux commerciaux d'importation/exportation **Fort potentiel économique**
- **PF :** ZEE très importante mais baisse sensible des stocks de poissons, crise des marchés du tourisme et de la perliculture – Aides État
- **WF :** PIB faible, aides État, agriculture et pêche artisanales

PF et WF : faibles potentiels économiques en marge des flux commerciaux.

Conditions

- **NC :** économie : stable
social : tensions sociales entre Kanaks (indépendantistes) et Caldoches (loyalistes) et autour de la problématique de l'autonomie
politique : 2014 date du referendum pour son autonomie. Accords de Nouméa ont pacifié les relations avec la métropole
- **PF :** économie : faible
social : tensions très fortes avec la métropole suite aux essais nucléaires (avec des conséquences politiques pour le gouvernement français en Océanie et en France)
politique : 2 courants Temaru (Président) courant indépendantiste/Flosse
- **WF :** économie : faible
Social et politique : tensions sociales nées de la crise politique de 2005 entre aristocratie wallisienne et loyaliste « pro-métropole » = conflit entre droit coutumier et instances républicaines

Tensions autour de la question de l'autorité, de la représentation du pouvoir et de l'autonomie. Crise suite aux essais nucléaires. Économie stable pour NC et faible pour PF et WF (aide de l'État)

POSITION

FORCES	<p>Nouvelle – Calédonie (FANC) = 2000 militaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marine : 1 frégate, 2 patrouilleurs, 1 batral, 1 vedette, 2 Gardian • Terre : RIMAP • Air : 5 hélicoptères, 3 avions de transport <p>MISSIONS : surveillance ZEE, aide humanitaire et sécurité nationale</p>		
	<p>Polynésie française = 1500 militaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marine : 1 frégate, 1 batral, 2 patrouilleurs, 1 remorqueur ravitailleur, 1 remorqueur portuaire, 1 patrouilleur de gendarmerie maritime et 3 avions patrouille • Terre : véhicules légers et camions <p>MISSIONS : surveillance ZEE, aide humanitaire et sécurité nationale</p>		
	<p>Moyens couplés :</p> <p>FRANZ – PPB – Quad – WPNS : Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis ET PNG, Fidji, Micronésie, Salomon, Cook, Kiribati, Marshall, Palau, Samoa, Tuvalu, Vanuatu, Chine, États de l’Asie du S-E + Russie</p>		
	<p>Forces de souveraineté – Surveillance des ZEE et Action de l’État en mer – Coopération particulièrement avec Australie</p>		
TEMPORALITE		NOUVELLE - CALÉDONIE	POLYNÉSIE FR
	<i>Positionnement passé</i>	Crise politique de légitimité Opposition : NC (Indép)	Crise des essais nucléaires Opposition : NZ et États insulaires
	<i>Positionnement présent</i>	Relations politiques stables Investissement diplomatique régional et militaire Privé : exploitation nickel	Relations politiques stables Investissement diplomatique régional et militaire relatif Perte de profondeur stratégique
	<i>Positionnement futur</i>	Rationalisation de l’effort militaire (réduction) Réduction des fonds pour le Pacifique Mais : exploitation possible des fonds marins et projection diplomatique/stratégique	Rationalisation de l’effort militaire (réduction) Réduction des fonds pour le Pacifique Mais : exploitation possible des fonds marins et projection diplomatique/stratégique
		Avec référendum : retrait de la France ?	Désengagement progressif ?



Les quatre différentiels stratégiques français en Océanie

Le différentiel positionnel

Le référentiel de position émanant de la grille micro caractérise la position de la France en Océanie. Présente par ses trois territoires ultra-marins que sont la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna, elle dispose de la deuxième zone maritime la plus vaste d'Océanie (6,9 millions de km²), derrière l'Australie (8,1 millions de km²). Ses frontières maritimes sont mitoyennes avec les zones de douze États. Enfin, elle est présente dans deux des trois régions océaniques (Polynésie et Mélanésie). La France en Océanie est un territoire maritime géographiquement vaste et culturellement diversifié. Le différentiel positionnel géographique démontre le potentiel stratégique de la France en Océanie. Pourquoi ? Précisément parce que la Nouvelle-Calédonie, par sa situation géographique, se situe au carrefour des flux dynamiques, de par sa proximité géographique avec l'Australie et son activité économique. Positionnement stratégique intéressant pour la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui et positionnement stratégique de bon augure pour la Polynésie française par son ouverture à la façade sud-américaine. Ce potentiel positionnel renforce la représentation française en Océanie.

Politiquement, les collectivités et territoires d'outre-mer demeurent sous l'autorité du chef de l'État français. L'autonomie du gouvernement local est relative puisque la métropole préserve ses prérogatives de Défense et assure les missions régaliennes. L'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie sera à déterminer pour 2014. Jusque-là, la France reste militairement engagée pour la protection de ses territoires ultra-marins. C'est précisément la problématique de la légitimité de la figure gouvernementale qui fit sombrer la métropole dans de complexes et virulents conflits avec ses territoires ultra-marins. Les tensions sociales avec les indépendantistes kanaks, le conflit entre droit coutumier et instance républicaine à Wallis et la campagne des essais nucléaires en Polynésie française fragilisèrent les relations entre la métropole et ses territoires. Aujourd'hui pacifiées, la France contribue à la stabilisation économique et l'influence politique de ces États en Océanie.

Enfin, les États insulaires français ont une économie disparate. Si la Nouvelle-Calédonie, grâce à ses ressources en nickel, dispose d'une économie stable et d'un fort potentiel économique régional, la Polynésie et Wallis peinent à se stabiliser seuls. La crise de la perliculture et les migrations des thonidés, qui étaient très présents dans la zone, contribuent à affaiblir une économie déjà précaire. L'intervention de la métropole permet à ces États de se situer à un niveau moyen dans le concert des États insulaires océaniques. En effet, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, économiquement dynamiques, confèrent à la région son dynamisme économique. La présence de la France est un pilier supplémentaire à la stabilité économique régionale, stabilité nécessaire à l'équilibre économique des deux puissances. Surtout, la présence de la France est un bastion faisant face à une potentielle intrusion chinoise dans les trois territoires, les préservant des possibles affres identifiées dans cette étude.

Le différentiel stratégique positionnel de la France en Océanie confère à cette dernière une place parmi les puissances régionales. Elle dispose en effet, des caractéristiques requises pour être politiquement intégrée. Les crises politiques fragilisèrent et isolèrent la métropole de l'Océanie. Aujourd'hui, son positionnement stratégique de puissance occidentale et européenne, disposant de moyens de défense et de protection, se situant au carrefour de la Mélanésie et de la Polynésie, fait de la France une puissance incontournable en Océanie. Par ce premier élément de conclusion, il est possible de confirmer la première hypothèse de recherche : les différentiels stratégiques en Océanie sont positionnels.

Le différentiel matériel

Les forces militaires que la France alloue à l'outre-mer océanien pour sa protection sont les 3^e forces les plus importantes de la région, derrière l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Composée de plus de 3 500 militaires, de moyens terrestres, aériens et maritimes suffisants, elle effectue principalement des missions d'action de l'État en mer, de surveillance de sa zone maritime, d'aide humanitaire et de sécurité nationale. Les surveillances « coutumières » sont effectuées par les trois puissances régionales bien que la France soit plus investie sur l'arc polynésien, l'Australie concentrant ses efforts de défense au nord. Son positionnement géographique central et sa stratégie de rayonnement induisent une mise en œuvre de moyens requis pour visiter chaque État océanien au moins une fois par an. À l'exception de la France, les États extérieurs (Chine, États-Unis ou Japon) ne disposent pas de marine océanique dans la région. Ainsi la France reste-t-elle la seule puissance militaire « extérieure » et légitime investie en Océanie. Cette puissance permet une mutualisation de l'effort de protection des zones maritimes, mutualisation qui est elle-même un facteur de coopération et d'intégration régionale.

Pour l'heure, la région est stable. La modernisation des moyens (satellites, radar...) permet une optimisation de la surveillance en dépit d'une tendance à la diminution des forces. Leur maintien demeure pour autant fondamental. Les années à venir promettent de nombreux bouleversements, tant par la recomposition stratégique de la région face à l'entrisme chinois que par le développement d'une prometteuse recherche océanique. Si la prospection de matières premières devait se faire plus intense, l'Océanie pourrait devenir un lieu de convoitises, à l'exemple de l'Arctique. La France aurait une position stratégique qu'elle doit réaffirmer par son engagement actuel. Ses forces, qui sont exclusivement des forces de souveraineté, lui permettent de se positionner en puissance militaire incontournable de l'Océanie, de se projeter sur le cinquième continent et peser sur les affaires océaniques. Le différentiel stratégique matériel permet de la placer parmi les trois puissances régionales et d'envisager une pérennisation de cette posture. La seconde hypothèse est confirmée : les différentiels stratégiques en Océanie sont matériels.

Les différentiels temporels

Comme nous l'avons vu, la posture de la France a été mise à mal par de nombreuses crises politiques avec ses territoires ultra-marins

d'Océanie. La crise calédonienne pour l'indépendance, la crise polynésienne de contestation des essais nucléaires ont engendré un isolement de la France en Océanie, voire les hostilités de la Nouvelle-Zélande et des États insulaires, à compter de ses propres territoires. Le différentiel temporel a cette dimension particulière qu'il permet d'inscrire la stratégie de la France dans la cohérence du temps et de l'évolution. Les relations avec ses États d'outre-mer sont aujourd'hui pacifiées. Quelle stratégie de la France peut raisonnablement être proposée eu égard à cette lecture temporelle et historique ? L'investissement militaire français est aujourd'hui contrebalancé par une capacité de projection dans le Pacifique et une influence diplomatique dans un contexte régional partagé avec une puissance internationale, l'Australie (13^e puissance économique mondiale). Si la projection est à la réduction (qui ne signifie pas pour autant un retrait) des forces militaires, à l'autonomie potentielle de la Nouvelle-Calédonie en 2014, cela pourrait signifier un désengagement progressif de la France en Océanie, la Polynésie et Wallis demeurant d'un intérêt relatif. Et ce désengagement serait synonyme d'une perte de l'ensemble des intérêts stratégiques identifiés par cette étude. Dans l'attente de cet hypothétique retrait, l'investissement français reste d'autant plus pertinent que sa présence est actuellement perçue comme positive.

S'il est possible de confirmer la troisième hypothèse, et de dire que le différentiel stratégique est temporel, il est cependant nécessaire de modérer sa pertinence. En effet, celui-ci faisant appel à la prospective, il demeure de l'ordre du supposé et du casuel, et requiert dès lors une distanciation des propos tenus.

Le différentiel perceptuel

Dernière catégorie de différentiel stratégique, le différentiel de perception. Il s'agit vraisemblablement du différentiel le plus important dans un contexte régional basé sur le multilatéralisme coopératif. Le différentiel perceptuel a été défini en introduction comme étant un différentiel de force et d'actions diplomatiques « qualifiées ». Il s'agit d'une capacité à comprendre la perception de la France par les autres acteurs de la zone. Comme l'a démontré la grille macro, les enjeux diplomatiques sont fondamentaux pour l'établissement des intérêts stratégiques de l'Océanie. Premièrement, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les *leaders* et les acteurs les plus influents. Deuxièmement, le retrait des puissances anglo-saxonnes à laisser libre un espace que la Chine tend à conquérir. Troisièmement, le continent océanien, continent

maritime, pacifiste, doté d'un très faible potentiel belligène, est le lieu d'exacerbation de la coopération et du multilatéralisme.

Pour reprendre les mots de Marie-Claude Smouts, « *la construction régionale est d'abord une stratégie de défense contre l'extérieur*⁸⁶ ». Stratégie de rempart contre le pillage des ressources maritimes, contre une parentèle économique aux conséquences environnementales désastreuses, mais également pour l'exercice de la souveraineté dans une zone pacifiée. Elle poursuit : « *une communauté régionale dont les membres escomptent gérer l'évolution en matière conjointe et pacifique a des chances de se constituer lorsque les échanges sont à la fois intenses et diversifiés, lorsqu'ils intéressent non seulement quelques secteurs économiques précis mais plusieurs domaines et touchent à ce qui fait la vie quotidienne*⁸⁷ ». Les résultats sont convergents. Les différents forums, accords, commission et traités portent sur le développement économique, la régulation des pêches, la rationalisation de l'aide civilo-militaire, la prévention des crises, de protection et de sûreté maritime, la coopération entre les marines et la régulation des navires de pêche en haute mer. La Défense, la régulation des pêches, le commerce et le développement économique sont les quatre domaines de coopération par lesquels les États peuvent asseoir leur influence diplomatique. Hier exclue par les essais nucléaires et les difficiles gestions politiques de ses territoires, la France est perçue favorablement et sollicitée par les États océaniques.

L'intégration régionale dans les principaux forums de coopération, les relations bilatérales qu'elle entretient avec les puissances régionales (France-Australie, France-Nouvelle-Zélande et France-États-Unis), la gestion politique de ses territoires pacifiée (sortie de crise), l'investissement économique (fonds pour le Pacifique) et militaire (AEM) et la configuration régionale (entrisme chinois) sont autant d'éléments qui font que la France est aujourd'hui perçue favorablement, et est une puissance espérée. Les relations avec l'Océanie sont moins à investir qu'à consolider. D'après John Mearsheimer, « *les États les plus puissants du système créent et modèlent les institutions de façon à ce qu'elles consolident leur part respective du pouvoir mondial, ou même l'augmentent*⁸⁸ ». Il s'agit moins d'un pouvoir mondial que régional dans ce cas. Toutefois, les États chefs de file de l'Océanie contribuent à la modélisation des institutions qui la

⁸⁶ SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde – Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la FNSP, Dalloz, 1992, p. 198.

⁸⁷ *Ibid.* p. 199.

⁸⁸ MEARSHEIMER John, "The false promise of international institutions", in *International Security*, 19-3, Hiver 1994-1995, p. 5-49.

réglementent. La France est un acteur influent et cette ouverture actuelle du monde océanien à sa présence est une occasion de consolidation de sa puissance. Les organisations régionales conditionnent et inscrivent dans le temps non seulement les comportements mais également les interdépendances des États⁸⁹. Il est donc possible de confirmer la quatrième hypothèse : les différentiels stratégiques en Océanie sont perceptuels.

⁸⁹ DUSOY Gérard, *Les théories de l'interétatique*, Paris, l'Harmattan, 2007, p.108.

CONCLUSION

Cette étude propose une définition et une conceptualisation originales du différentiel stratégique, appliquées à la France en Océanie. Les différentiels étant « stratégiques », l'objectif était de savoir si l'application de ce nouveau concept à la région océanienne permettait d'optimiser la puissance. À l'aune de cette étude, il a été possible de démontrer que, par sa position centrale sur le cinquième continent ; par les forces militaires de souveraineté conséquentes qu'elles allouent à la surveillance et la protection de ses territoires ; par l'évolution positive de ses relations avec ses territoires ultra-marins et avec les acteurs du monde océanien ; et par la perception positive de son investissement diplomatique et coopératif actuel ; la France optimise parfaitement sa présence sur le cinquième continent (confirmation de la cinquième hypothèse). À l'heure où la Chine s'immisce dans l'économie océanienne, à l'heure où l'Europe ne sera plus représentée sans elle, à l'heure où elle apparaît comme une puissance régionale espérée, la France doit consolider sa présence.

La question soulevée en introduction était celle de savoir si l'identification des différentiels stratégiques en Océanie permettrait à la France d'asseoir sa présence et de devenir une puissance incontournable dans la région, et quelle stratégie résulte du modèle réflexif instauré. Nous pouvons à présent répondre. Les différentiels stratégiques, c'est-à-dire les différentiels positionnel, matériel, temporel et perceptuel, permettent à la France non seulement d'asseoir, mais de consolider sa présence et son influence en Océanie. La stratégie idéale édifiée résultant de ce modèle réflexif est donc celle d'une préservation de ses

prérogatives de défense et de son investissement diplomatique, preuves du poids de sa présence sur le monde océanien.

Et de conclure avec les mots du Contre-amiral (2S) Bertrand Lepeu, ancien Commandant du Centre d'Études Supérieures de la Marine : *« la France peut développer une politique de coopération régionale en cohérence avec celle qu'elle souhaite, par réalisme et humanisme, promouvoir plus généralement et systématiquement au plan mondial le développement durable. Dans un échange gagnant-gagnant, dans une démarche de coresponsabilité ou de partenariat avec nos pays du Pacifique Sud, avec des États de la Polynésie ou de la Mélanésie, mais aussi des pays importants comme l'Australie, la France peut conforter sa légitimité souveraine et son rôle régional dans le Pacifique Sud, et par là sa place et son influence dans les instances internationales, jusqu'au Conseil de sécurité de l'Onu. In fine, il se pourrait même que cette politique d'équilibre et de respect fasse l'affaire des grandes puissances du Pacifique, lesquelles connaissent et connaîtront suffisamment de motifs de confrontation par ailleurs ».*

La dernière question soulevée *in fine* par cette étude est celle de savoir si ce modèle de catégorisation des différentiels (analyse du contexte régional et application des quatre différentiels à l'État pivot) est transposable à une autre zone géographique. Cette méthode archétypale d'identification des différentiels stratégiques, pour l'heure au stade de prototype réflexif, sera vérifiée lors de son application à un autre théâtre stratégique.

ANNEXES

- Annexe 1** : Situation générale des États insulaires d’Océanie
- Annexe 2** : L’Océanie insulaire – Aires culturelles et ZEE
- Annexe 3** : Situation générale des États d’Océanie
- Annexe 4** : Retranscription de l’entretien avec le Colonel Mark GREEN
- Annexe 5** : Cartographies des principales routes maritimes commerciales
- Annexe 6** : Les principaux accords de coopération en Océanie
- Annexe 7** : Entretien avec le Capitaine de Frégate Marianne PERON-DOISE
- Annexe 8** : Entretien avec le Capitaine de Vaisseau Hervé AUFFRET
- Annexe 9** : Entretien avec l’Amiral Bruno PAULMIER

ANNEXE 1

Situation générale des États insulaires d'Océanie

États insulaires	Populatio ⁹⁰ (2010)	Superficie (km ²)	Année d'indépendance ou d'autonomie (et colonie)	Statut politique	PIB ⁹¹ (milliards USD)	Ressources économiques	Dépenses militaires (millions d'US\$)
PNG	6 057 263	462 840	1975 (GB)	Démocratie parlementaire (Commonwealth)	6,001 (2007)	Ressources nat. (gaz, pétrole et minerais)	NC
Fidji	957 780	18 270	1970 (GB)	République (Dictature)	4,238 (2007)	Forêts, minerais, pêches	24
Îles Salomon	595 613	28 450	1978 (GB)	Monarchie parlementaire multipartite (Commonwealth)	0,642 (2008)	Agriculture, pêche, sylviculture, minerais (plomb, zinc, nickel et or)	-
Vanuatu	218 519	12 200	1980 (GB et FR)	République	0,573 (2008)	Agriculture, pêches subsistance	- Unité paramilit.
Îles Marshall	64 522	11 854	1990 (USA)	République	0,161 (2008)	Produits agricoles Aides américaines	0,015
Kiribati	112 850	811	1979 (GB)	République parlementaire	0,130 (2009)	Coprah et pêches, tourisme, droit de pêches et aides (austr., jap., GB)	- (Police et garde-côtes)
États fédérés de Micronésie	107 434	107 434	1990 (USA)	République fédérale	0,245 (2006)	Agriculture, industrie, corail et tourisme	- Aide USA
Nauru	14 019	14 164	1968 (Aus)	République	0,037 (2006)	Phosphate, fiscalité	- Aide Austr
Palau	20 796	458	1994 (USA)	République	0,164 (2008)	Tourisme, agriculture subsistance, pêches	- Aide USA

⁹⁰ Les chiffres obtenus concernant la population et la superficie proviennent du site internet *Statistiques mondiales* :

<http://www.statistiques-mondiales.com/oceanie.htm> (consulté le 4 mai 2011).

Concernant les populations de Tokelau, Guam, les îles Mariannes et Samoa, les chiffres ont été communiqués par le site internet *Theodora* :

http://www.theodora.com/wfbcurrennt/tokelau/tokelau_people.html (consulté le 4 mai 2011)

⁹¹ Les chiffres obtenus ont été vérifiés par le biais de deux sites internet différents :

- *PopulationData.net* :

<http://www.populationdata.net/index2.php?option=palmares&rid=59&cid=6&nom=PIB> (consulté le 4 mai 2011)

- *Index Mundi* : <http://www.indexmundi.com> (consulté le 4 mai 2011)

Pour les PIB datant de 2002, les mises à jour n'ayant pas été communiquées, les anciennes valeurs sont mentionnées à titre indicatif, mais ne feront en aucun cas l'objet d'une comparaison pour souci de cohérence.

LES DIFFÉRENTIELS STRATÉGIQUES FRANÇAIS EN OCÉANIE

Tonga	120 898	748	1970 (GB)	Monarchie constitutionnelle	0,246 (2007)	Agriculture, pêches, arc géostationnaire	22,14 (<i>Sous réserve</i>)
Tuvalu	12 373	26	1978 (GB)	Monarchie constitutionnelle	0,015 (2002)	Pêche et tourisme de subsistance, aide internationale	- (Police et garde-côtes)
Guam	180 865	544	-	Territoire non incorporé administré par les USA	3,2 (2005)	Tourisme	NC Forces am.
Marianne s du N.	251 000	1 020	-	Territoire non incorporé administré par les USA	0,9 (2002)	NC	NC Forces am.
Samoa américaines	66 432	199	-	Territoire non incorporé administré par les USA	0,5 (2002)	Banane, noix de coco, bois, thon et tourisme	NC
Samoa	192 000	2 831	1962 (NZ)	Démocratie parlementaire (Commonwealth)	0,496 (2009)	Coprah, cacao, banane, café, agriculture, tourisme	NC
Îles Cook	11 870	240	1965 (NZ) Libre association	Monarchie parlementaire	0,226 (2007)	Peu de ressources	- Aide NZ
Niue	1 398	260	1974 (NZ) Libre association	Monarchie constitutionnelle	0,01 (2002)	Dépendante de l'aide NZ	- Aide NZ
Tokelau	1 400	12	2003 (NZ) Libre association	Territoire de la NZ	0,002 (2002)	Dépendante de l'aide NZ	- Aide NZ
Norfolk	1879	34	1979 (Austr) Autonomie	Territoire autogouverné administré par l'Australie	NC	Café, tourisme	-

ANNEXE 3

Situation générale des États d'Océanie

États insulaires	Population (2010)	Superficie (km ²)	PIB ⁹² (milliards USD)	Ressources économiques	Dépenses militaires ⁹³ (en millions d'USD)
Nouvelle-Calédonie	256 275	18 575	9,156 (2007)	Nickel, élevage bovin, aquaculture (crevettes), tourisme	175,689 ⁹⁴ (Forces françaises)
Polynésie française	267 000	4 167	6,400 (2007)	Tourisme, dotation de l'État, perliculture	238,300 ⁹⁵ (Forces françaises)
Wallis-et-Futuna	15 398	274	0,06 (2004)	Aide de l'État, pêche artisanale, agriculture vivrière	NC
Australie	22 601 795	7 682 300	924,84	Exportation de minerais, produits agricoles. Pétrole, gaz, ressources minières (diamants, bauxite, plomb, titane et uranium). Viandes, laines, blé. Export : 87 milliards dollars USD Import : 107 milliards dollars USD	21 600
Nouvelle-Zélande	4 315 800	268 680	126,679	Exportation : agriculture, horticulture, pêche et industrie	1 900

⁹² Les chiffres obtenus ont été vérifiés par le biais du site internet suivant : *Index Mundi* : <http://www.indexmundi.com> (consulté le 4 mai 2011).

⁹³ Les dépenses militaires pour les territoires français sont indiquées à titre illustratif. Les chiffres ne datant pas de la même période et de nombreuses modifications de la carte militaire ayant été effectuées depuis.

⁹⁴ Les chiffres indicatifs datent de 2007 et proviennent du document « Une année d'action de l'État en Nouvelle-Calédonie » pour les budgets alloués à la défense et l'action de l'État en mer (122M€ + 1,120M€ soit 123,12M€ soit 174,689M\$) : http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/sections/services_de_letat/les_actions_de_l_eta/2007_une_annee_de_l/downloadFile/file/WEB_ActionEtat072e_edition.pdf?nocache=1215647762.7 (consulté le 12 mai 2011).

⁹⁵ Les chiffres indicatifs datent de 2009 et proviennent du document du Haut-commissariat de la République en Polynésie française portant sur les dépenses de l'État. Le budget consacré à la Défense militaire est de 20,99 milliards de Francs CFP soit 238,3M\$) : http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/sections/la_polynesie/donnees_economiques/donnees_economiques/downloadFile/attachedFile/Camembert_-_Depenses_de_l_Etat_en_PF_2009.pdf?nocache=1281760198.14 (consulté le 12 mai 2011).

LES DIFFÉRENTIELS STRATÉGIQUES FRANÇAIS EN OCÉANIE

				forestières (24% de sa production)	
PNG	6 057 263	462 840	6,001 (2007)	Ressources nat. (gaz, pétrole et minerais)	NC
Fidji	957 780	18 270	4,238 (2007)	Forêts, minerais, pêches	24
Îles Salomon	595 613	28 450	0,642 (2008)	Agriculture, pêche, sylviculture, minerais (plomb, zinc, nickel et or)	-
Vanuatu	218 519	12 200	0,573 (2008)	Agriculture, pêches subsistance	- Unité paramilit.
Îles Marshall	64 522	11 854	0,161 (2008)	Produits agricoles Aides américaines	0,015
Kiribati	112 850	811	0,130 (2009)	Coprah et pêches, tourisme, droit de pêches et aides (austr., jap., GB)	- (Police et garde-côtes)
États fédérés de Micronésie	107 434	107 434	0,245 (2006)	Agriculture, industrie, corail et tourisme	- Aide USA
Nauru	14 019	14 164	0,037 (2006)	Phosphate, fiscalité	- Aide Austr
Palau	20 796	458	0,164 (2008)	Tourisme, agriculture subsistance, pêches	- Aide USA
Tonga	120 898	748	0,246 (2007)	Agriculture, pêches, arc géostationnaire	22,14 (<i>Sous réserve</i>)
Tuvalu	12 373	26	0,015 (2002)	Pêche et tourisme de subsistance, aide internationale	- (Police et garde-côtes)
Guam	180 865	544	3,2 (2005)	Tourisme	NC Forces am.
Mariannes du N.	251 000	1 020	0,9 (2002)	NC	NC Forces am.
Samoa américaines	66 432	199	0,5 (2002)	Banane, noix de coco, bois, thon et tourisme	NC
Samoa	192 000	2 831	0,496 (2009)	Coprah, cacao, banane, café, agriculture, tourisme	NC
Îles Cook	11 870	240	0,226 (2007)	Peu de ressources	- Aide NZ
Niue	1 398	260	0,01 (2002)	Dépendante de l'aide NZ	- Aide NZ
Tokelau	1 400	12	0,002 (2002)	Dépendante de l'aide NZ	- Aide NZ
Norfolk	1879	34	NC	Café, tourisme	-

ANNEXE 4

Retranscription de l'entretien avec le Colonel Mark GREEN

Attaché de Défense à l'Ambassade d'Australie – Ambassade
d'Australie

Paris, le 3 mars 2011

Pourriez-vous me décrire l'Océanie avec votre regard d'Attaché de Défense ?

La région s'étend du Pacifique Sud jusqu'aux îles les plus au nord. L'Australie a un lien très fort avec la Chine et le Japon pour le commerce. Les principaux risques dans la région sont liés aux problèmes de piraterie, de risques naturels et d'actes illégaux maritimes, qui restent d'un nombre important.

Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le principal allié de l'Australie était la Grande-Bretagne, à cause des territoires communs. Le changement politique s'est opéré après le retrait anglais de Singapour. Avec les États-Unis, le lien stratégique a été préservé et reste le principal. Aujourd'hui, l'Australie est engagée en Afghanistan. Les États-Unis se concentrent sur le nord du Pacifique, l'Australie représente la responsabilité des États du sud dans le domaine de la coopération dans le Pacifique. Le traité de l'ANZUS enfin, séduit ce lien. Si l'Australie est attaquée, les Américains interviendront.

L'Australie est incontestablement le *leader* de la zone sud Pacifique. Pourriez-vous me dire quelles sont les missions principales de protection et de Défense auxquelles l'Australie est confrontée ?

Le but de l'armée australienne est la protection de l'Australie. Les structures de force ont une double capacité : se protéger d'une attaque modeste et aider les pays de la région à se stabiliser. Il ne faut pas oublier qu'attaquer l'Australie revient à attaquer les États-Unis.

L'Australie est une vaste zone disposant de ressources naturelles. Elle entretient des relations bilatérales et multilatérales avec de nombreux États. Au nord-est, elle a des relations différentes avec les pays de l'Asie

du Sud-est, plus développés. L'Australie aime travailler avec ses États. La Chine, en revanche, est surveillée. Son évolution est à observer, puisqu'elle dispose de moyens importants pour investir dans le domaine de la Défense. Le Pacifique, plus globalement, est composé de beaucoup d'États pauvres, créant une instabilité dans la zone.

Pour en revenir à la relation entre la Chine et l'Australie, elle est très compliquée. Parce que l'Australie lui vend beaucoup de ressources, elle a pu échapper à la crise. Mais cela ne résout pas les problématiques militaires.

Quels sont les partenariats et actions bilatérales ou multilatérales dans lesquels l'Australie s'est engagée, afin d'optimiser les actions de protection de la zone ? Quels sont les États océaniques alliés à l'Australie ?

L'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande sont les trois pays occidentaux de la région. La France par le biais de ses forces présentes en Nouvelle-Calédonie s'investit dans des accords militaires de protection, et plus précisément le partage de moyens militaires de protection. Il existe également un partage avec la Nouvelle-Calédonie pour monter des opérations humanitaires. Elle met également à la disposition de l'Australie une base de projection. Et les forces françaises sont maintenues pour protéger les populations locales. Concernant les relations régionales : elles ne sont pas bonnes avec les Fidji. L'Australie propose son aide militaire aux îles Salomon.

Quels les moyens militaires requis pour faire face à ces menaces ?

Le gouvernement australien décide des moyens à utiliser. Les questions de défense navale sont allouées à la *Navy* australienne. Le gouvernement doit décider comment protéger les États en cas de catastrophes naturelles. Le point sensible est l'immigration en provenance de la zone indonésienne. 19 avions et une dizaine de navires sont voués à la protection de la zone, ce qui est une énorme tâche. La plus grande difficulté est de détecter et d'intercepter les navires illégaux.

Dernièrement, un exercice militaire a été instauré pour que l'Australie, Singapour, la Malaisie et la Grande-Bretagne apprennent à travailler ensemble. Enfin, l'Australie dispose de partenariats avec les États de l'ASEAN, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la France. L'objectif est de démontrer une capacité à travailler tous ensemble. Par exemple, le partenariat avec la Malaisie, les avions maritimes servent à surveiller les

voies maritimes entre le Proche-Orient et l'Asie, de Sumatra aux côtes malaisiennes. L'Australie doit protéger ses réseaux à l'Ouest, sur sa façade asiatique.

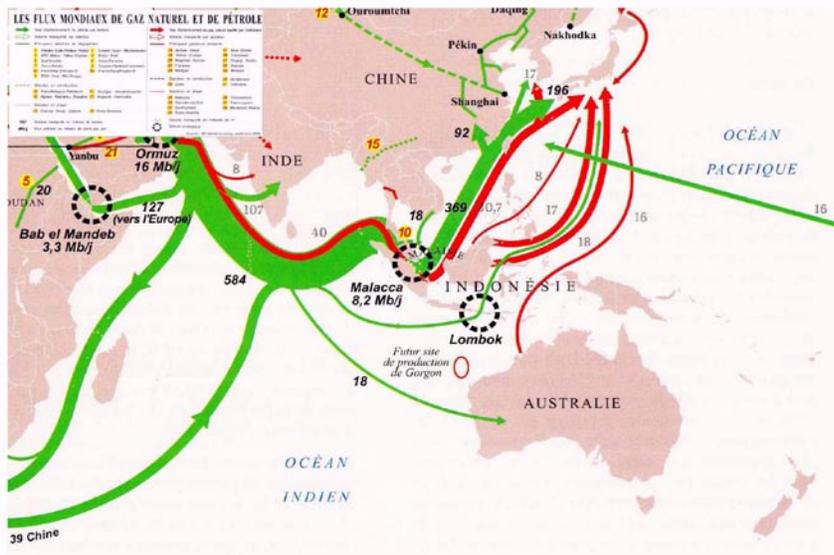
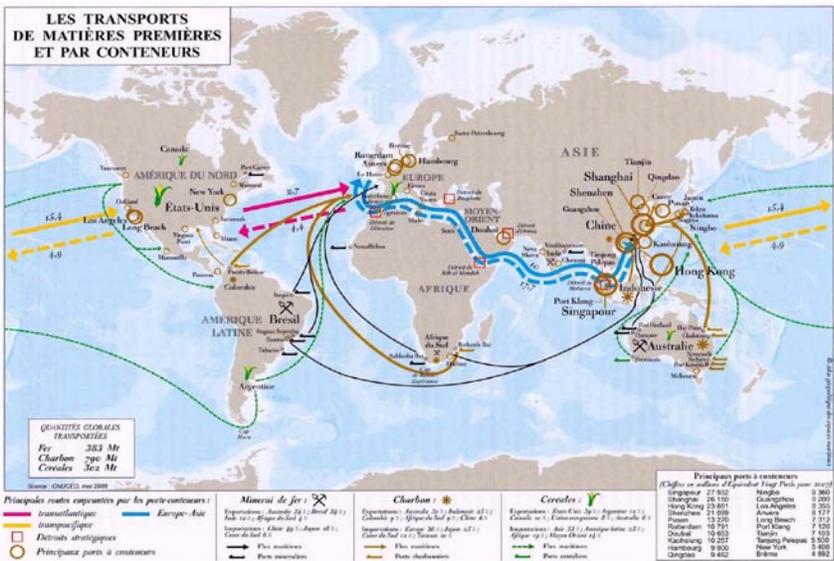
Globalement, l'aide australienne vise à porter assistance à beaucoup de pays, dans le but d'améliorer les capacités pour ces États en manque de capacité. Jusque dans les années 70, l'Australie était perçue comme un pays européen en Asie. Aujourd'hui, l'Australie est un pays asiatique avec une population d'origine européenne. La population est diversifiée, liée aux différentes vagues d'immigration en provenance de la Grèce, de l'Italie et l'Angleterre pour l'Europe et du Viêt-nam, de la Chine, de l'Afghanistan ou de la Somalie. L'Australie demeure un point de vue pour les Occidentaux en Asie, permettant de comprendre comment les Asiatiques perçoivent la région et les pays occidentaux.

[Note : L'enregistrement de cet entretien n'a pu être effectué pour des raisons de sécurité, raison pour laquelle le style de la retranscription manuscrite est plus laconique. L'auteure a souhaité rester fidèle aux propos tenus et retranscrits manuellement.]

ANNEXE 5

Cartographies des principales routes maritimes commerciales

Source : ORTOLLAND Didier et PIRAT Jean-Pierre
Atlas géopolitique des espaces maritimes
 Paris, Éditions Technip, 2010, p.240 et 232



ANNEXE 6

Les principaux accords de coopération en Océanie

<u>Organisation de coopération régionale</u>	<u>Année (entrée en vigueur)</u>	<u>Objectif</u>	<u>États membres</u>
Communauté du Pacifique Sud (CPS) ⁹⁶	1947	Organisation internationale qui contribue au développement des compétences techniques, professionnelles, scientifiques et des capacités de planification et de gestion des États insulaires	Australie, USA, France, NZ (financent) + îles Cook, Fidji, Guam, Kiribati, Mariannes du N., Marshall, Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Palau, PNG, Pitcairn, Polynésie française, Salomon, Samoa am., Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis
ANZUS	1951	Coopération concernant les questions de sécurité dans la zone Pacifique	Australie, NZ et USA (suspension de l'investissement américain en 1986 suite au différent avec la NZ quant au nucléaire)
Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE)	1954	Pacte militaire de défense collective des États de l'Asie du Sud-Est	USA, France (jusqu'en 1965), GB, Australie, NZ, Pakistan, Philippines, Thaïlande
Forum des îles du Pacifique (FIP) ⁹⁷	1971	Organisation politique internationale de coopération régionale , elle dispose de deux agences (agence des pêches (FFA) et la compagnie de navigation maritime. Coopération sur les questions d'ordre politique et économique	Australie, îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, NZ, Niue, Palau, PNG, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu + Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (membres associés) + Wallis, ONU, Commonwealth, BAD, Timor, Tokelau (observateurs) + GB, Canada, UE, Chine, USA, France, Japon, Corée du S., Malaisie, Indonésie, Philippines et Inde (postforum Dialogue)
Five Power Defence Agreement (FPDA)	1971	Organisation régionale de défense prévoyant une	Australie, NZ, Singapour, Malaisie, Royaume-Uni

⁹⁶ Site du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique : <http://www.spc.int/> (consulté le 6 mai 2011)

⁹⁷ Site du Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique : <http://www.forumsec.org/> (consulté le 6 mai 2011)

		consultation des États signataires en cas d'attaque visant Singapour ou la Malaisie	
Pacific Economic Cooperation Council (PECC) ⁹⁸	1980	Favoriser la paix et la stabilité régionale par le développement de l'économie et l'ouverture commerciale. Elle précède l'APEC.	Australie, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, HK, Indonésie, Japon, Corée, Malaisie; Mexique, NZ, Pérou, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, USA, Vietnam + FIP + deux membres associés: France & Mongolie + 2 membres institutionnels: <i>Pacific Trade and Development Conference</i> (PAFTAD) & <i>the Pacific Basin Economic Council</i> (PBEC)
South Pacific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement (SPARTECA) ⁹⁹	1981	Améliorer la coopération économique et commerciale entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États insulaires	Îles Cook, Fidji, Kiribati, îles Marshall, Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, PNG, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Australie
Pacific Patrol Boat Programm (PPB)	1983	Créé à l'initiative de l'Australie, il est un programme de régulation des pêches et de mutualisation des moyens pour la surveillance des ZEE de la région.	Australie, NZ, France & PNG, Fidji, Micronésie, Tonga, îles Salomon, îles Cook, Kiribati, Marshall, Palau, Samoa, Tuvalu et Vanuatu
Accords FRANZ ¹⁰⁰	1992	Accords visant à rationaliser l' aide civilo-militaire en cas de catastrophes naturelles	France, Australie et Nouvelle-Zélande
Quadrilateral Defence Cooperation ¹⁰¹	1992	Coopération pour la prévention des crises,	France, Australie, Nouvelle-Zélande et États-Unis

⁹⁸ Site du Pacific Economic Cooperation Council : <http://www.pecc.org/> (consulté le 6 mai 2011).

⁹⁹ Confère Accord SPARTECA : <http://www.customs.gov.au/webdata/resources/files/origin4.pdf> (consulté le 6 mai 2011).

¹⁰⁰ Site du Ministère des Affaires étrangères et européennes : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/activite-budget_824/rapports-activite_3886/rapport-activite-2004_10702/politique-etrangere-france_11261/crises-enjeux-internationaux_21230.html (consulté le 6 mai 2011)

¹⁰¹ Site du Quad : <https://community.apan.org/quad/> (consulté le 13 mai 2011).

		la lutte antiterroriste, la protection des ressources, lutte contre les trafics illicites, la protection contre les catastrophes naturelles et la sécurité et la sûreté maritime.	
Western Pacific Naval Symposium (WPNS)	1998	Coopération entre les marines des États de la région Pacifique	Australie, Brunei, Cambodge, Canada, Chili, Chine, France, Indonésie, Japon, Malaisie, NZ, PNG, Philippines, Corée du S., Russie Thaïlande, Tonga, USA, Vietnam + Bangladesh, Mexique, Inde et Pérou (observateurs)
Accord commercial des pays insulaires du Pacifique (PICTA) ¹⁰²	2001	Établir un réseau sécurisé permettant de développer le commerce dans la région Pacifique	Îles Cook, Micronésie, Fidji, Kiribati, Nauru, Niue, Palau, PNG, Marshall, Samoa, Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Commission thonière du Pacifique central et occidental (WCPFC) ¹⁰³	2004	Suivi et régulation des navires de pêches en haute mer	Australie, Chine, Canada, îles Cook, UE, Micronésie, Fidji, France, Japon, Kiribati, Corée, Marshall, Nauru, NZ, Niue, Palau, PNG, Philippines, Samoa, Salomon, Taïwan, Tonga, Tuvalu, USA, Vanuatu
Pacific Partnership ¹⁰⁴	2011	Opération de coopération civilo-militaire pour apporter assistance humanitaire aux États insulaires suivants : Tonga, Vanuatu, PNG, Timor, Micronésie	Nouvelle-Zélande, France et États-Unis

Note : les organisations en gris sont celles auxquelles la France participe.

¹⁰² La totalité de l'accord est disponible sur le site du PICTA :

<http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PICTA.pdf> (consulté le 6 mai 2011).

¹⁰³ Site du WCPFC : <http://www.wcpfc.int/>

¹⁰⁴ Opérations avec les forces armées pour le *Pacific Partnership* :

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/operations/fanc-operation-pacific-partnership-avec-les-forces-alliees> (consulté le 6 mai 2011).

ANNEXE 7

Entretien avec le Capitaine de Frégate

Marianne PERON-DOISE

**Chef du bureau Asie-Pacifique - Délégation aux Affaires
stratégiques –**

Paris, 24 février 2011

Que pensez-vous de l'investissement de la France en Océanie ?

Il est intéressant de noter que la France constitue le dernier État « pacifique » européen avec la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Au moment où les États-Unis font un retour remarqué dans le Pacifique Sud où la Chine cherche à y renforcer son influence, la présence française est particulièrement importante et je pense qu'il faut prendre conscience d'un phénomène de « réévaluation stratégique » du théâtre Pacifique Sud pour y défendre clairement nos intérêts. Ce point d'appui océanien constitue un réel atout stratégique pour notre pays ont en lui conférant de lourdes responsabilités en l'absence de mécanismes régionaux suffisamment efficaces en termes d'aide au développement et de sécurité. En quelques années notre empreinte régionale s'est affirmée. Dans un Pacifique insulaire instable et pauvre, la France est perçue comme un pôle de stabilité, un acteur du développement économique régional et un contributeur essentiel de la sécurité régionale. Nos moyens militaires dans la région sont les outils principaux des coopérations multilatérales que nous y entretenons. Je pense qu'il est important de conserver ce niveau de moyens.

Et ses relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les deux puissances océaniques ?

La France a pu s'appuyer sur les relations apaisées créées par la fin des essais nucléaires pour construire des relations bilatérales fortes tant avec l'Australie qu'avec la Nouvelle – Zélande.

La capacité de l'Australie à sortir de son territoire Pacifique pour affirmer son identité asiatique, mais aussi pour s'autonomiser par rapport aux États-Unis et afficher un profil international plus marqué a aidé la relation bilatérale à évoluer. Il existe des thèmes de coopération dans d'autres domaines que le Pacifique : travailler en Afghanistan dans un cadre Otan a créé des solidarités élargies et renforcées et un capital de confiance entre outils de défense. Il y a désormais une envie réelle de

travailler ensemble. L'environnement international a changé indépendamment de l'environnement Pacifique.

L'Australie a besoin d'une puissance moyenne pour renforcer ses capacités diplomatico-militaires à l'échelle régionale. Les relations avec la Nouvelle-Zélande ont également évolué. Les moyens de la Nouvelle-Zélande pour des actions multilatérales se sont révélés de plus en plus limités. Il s'agit donc d'un mariage de raison et de cœur.

Comment percevez-vous l'Océanie et sa profondeur stratégique ?

On peut estimer qu'après être restée longtemps en marge des dynamiques de construction régionales asiatiques – en raison du poids des puissances traditionnelles, tournées vers les États-Unis et le Pacifique Nord - la zone océanienne tend de plus en plus à s'inscrire dans un ensemble de flux commerciaux, économiques et d'interactions politico-militaires dominées par l'Asie orientale et notamment la Chine.

C'est un phénomène à mes yeux très important, car symboliquement on peut dire que l'ordre hérité de la Seconde Guerre mondiale qui a perduré jusque dans les années 90 et qui était basé sur la prédominance stratégique des États unis et placé sous les auspices de l'Apec qui ambitionnait de rapprocher les deux rives du Pacifique a reculé sous la poussée de l'Asie de l'Est (Japon, Taiwan, Corée du Sud, Chine) mais aussi du Sud-Est (Indonésie, Singapour) sans négliger l'Inde. La présence de fortes diasporas et communautés chinoise et indienne a accéléré ce progressif recentrage de l'Océanie vers l'Asie, permettant aux élites insulaires d'échapper à l'emprise moralisatrice et intrusive de l'Australie, de plus en plus mal acceptée. L'exemple fidjien et la mise à l'écart sans appel de l'archipel par Canberra et Wellington après le coup d'État de 2006 et la bascule de l'archipel vers la Chine, illustrent cette tendance de fond.

Au demeurant, l'Australie elle-même n'a pas échappé à la tentation de promouvoir son identité asiatique et, en se tournant vers l'Asean, le Japon et l'Inde a souhaité toucher les dividendes de la croissance économique de la zone Asie tout en construisant des partenariats stratégiques (Japon, Inde, Corée du Sud) ne mettant pas en péril sa relation politico-militaire spéciale avec Washington.

Que pensez-vous de la présence asiatique de plus en plus forte dans la zone ?

C'est un phénomène qui n'est pas nouveau et qui est somme toute assez normal, mais qui tend à s'organiser sur un mode prédateur qui, à terme, peut être très déstabilisant pour les systèmes politico-économiques insulaires, assez fragiles. Prenons par exemple le schéma de pénétration chinois, assez proche du modèle d'expansion adopté en Afrique. La Chine s'est progressivement installée dans le paysage Pacifique en développant un type de coopération non liée. Dans cette vaste zone excentrée, avec des micro-État très dépendants d'une aide au développement n'existant que dans le cas de relations quasi exclusives avec l'Australie, la Chine s'est vite imposée comme une alternative très séduisante en termes de volume et de non-conditionnalité de l'aide, permettant d'échapper au discours moralisateur australien. Pour les petits États, les lourdeurs anglo-saxonnes liées à des critères de gouvernance aux antipodes d'une gestion clanique de la chose publique (corruption, clientélisme) étaient ressenties comme autant d'ingérence et une forme de paternalisme non respectueux des souverainetés locales.

La Chine a une politique de construction et de travaux publics qui répond aux attentes de certains gouvernements, qui souhaitent qu'on leur bâtit des bâtiments officiels, palais présidentiel, édifices publiques, stades, mais aussi ports et routes pour faciliter les échanges, ce qui correspond aux attentes de la Chine qui entend exporter et développer son commerce. Elle a ainsi pu assez facilement consolider son influence dans le Pacifique Sud ce qui n'est pas sans effets pervers : en agissant sans schéma d'aide au développement précis, Pékin maintient les États micro-insulaires dans une situation de sujétion et de facilité sans avoir d'exigence en matière de transparence et de gestion par rapport à leur population.

Le cas de Fidji, déjà cité, montre les limites de la rigidité de l'attitude australienne qui a *black listé* l'archipel en raison du coup d'État du Commodore Bainimarama. La question foncière et la préservation de l'équilibre multiethnique de l'archipel sont des choses fondamentales qu'il ne sera pas possible de résoudre en l'absence de contact et d'un minimum de dialogue. Face à l'intransigeance australienne, la Chine est apparue comme une alternative : elle constitue le seul partenaire économique et financier de Fidji, sous embargo (interdiction de se déplacer, gel bancaire...). La position française était plus nuancée quant aux conseils à prodiguer pour tenter de relégitimer la scène politique

intérieure fidjienne. Cet ensemble d'éléments a précipité le territoire dans les bras de la Chine.

Quelle est la stratégie de la Chine et que cache cette avancée chinoise dans le Pacifique Sud ?

On connaît le mode de fonctionnement de la Chine : elle obtient des concessions sous prétexte de reconstruire des installations d'exploitation obsolètes, faisant ainsi face à son besoin de sécurisation énergétique en ayant accès à des matières premières (nickel, cuivre...) pour maintenir son niveau de croissance. Il peut y avoir une phase positive dans la présence chinoise : elle peut aider à désenclaver un territoire, construire des routes, des infrastructures portuaires et relancer le commerce, notamment celui lié à l'exploitation des ressources halieutiques qui sont la principale richesse de la plupart des États micro-insulaires. De la même façon, elle va inonder ces États de ces produits. La population aura ainsi accès à une qualité de service inespérée que d'autres partenaires étrangers, trop chers, ne peuvent dispenser. Il y a un avantage pour ces pays à bas revenus à voir leur vie au quotidien s'améliorer grâce aux produits chinois. On ne peut ignorer les besoins de consommation aux standards modernes des populations insulaires (climatisations, téléphones portables, écrans plats, pick-up ou 4x4 à l'américaine).

Toutefois, avec du recul, on s'aperçoit qu'il y a captation et détournement des richesses du pays, peut-être concédées dans le cadre de contrats déséquilibrés : prédation sur les richesses nationales du pays et donc à terme, limitation de la souveraineté de ce pays. Les États océaniques font également face à une importante immigration chinoise. Il n'y a pas d'échange, pas de mélange entre les populations. Les politiques de travaux publics qui profitent aux ouvriers chinois n'impliquent que peu de retombées sur la population locale. Ces aspects négatifs vont apparaître progressivement.

Cela pourra également créer des difficultés en termes de fonctionnement des institutions, car alors que les élites locales s'enrichissent, la population s'enfoncé dans la pauvreté. Les richesses nationales risquent d'être surexploitées, mais pas au bénéfice du pays, créant un déséquilibre potentiel qui va mener à une situation de crise sur le long terme. On peut réellement s'interroger sur les effets nocifs de la pénétration chinoise dans le Pacifique Sud. Cette dernière ne pourra qu'accentuer les fragilités politiques et sociétales et conduire à des crises graves. Les Australiens ont d'ailleurs fait les frais des pratiques commerciales chinoises avec l'affaire Rio Tinto, alors comment de petits États pourraient-ils lutter ?

L'Australie comme la Nouvelle-Zélande ont vite appréhendé le potentiel de « déstructuration » de la poussée chinoise dans leur espace d'influence traditionnelle ; par ailleurs, le problème de l'immigration asiatique à forte composante chinoise inquiète les deux pays. Après le discours australien sur la nécessité d'intégrer la Chine sous le gouvernement de Kevin Rudd, il y a eu comme un désenchantement des responsables avec une inflexion sur le thème de la « difficulté » à construire une relation « équilibrée » avec la Chine. C'est une dialectique nouvelle sur le thème revisité d'une « menace chinoise » moins militaire que stratégique, en termes d'influence et de présence, de capacité à retourner et donc à contrôler les élites locales à rebours d'un schéma de développement et d'évolution des institutions insulaires sur un schéma plus libéral. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont réalisé, un peu tardivement qu'ils avaient laissé trop de champs à la Chine.

Il semblerait d'ailleurs que les États-Unis eux-mêmes ne sont pas loin d'avoir une analyse semblable et paraissent décidés à s'afficher plus « visiblement » dans la zone, le Pacifique étant pour eux avec Guam et Hawaï un espace stratégique de la plus haute importance où ils n'entendent pas se laisser « déclasser ». À ce titre, ils se révèlent de plus en plus attentifs à la présence de la marine de guerre chinoise en Océanie, première étape d'une possible stratégie de présence militaire chinoise vers le Pacifique central, puis le Pacifique Nord.

Au regard de tous les éléments mentionnés, que pensez-vous de la politique et des missions de Défense de la France dans la région de l'Océanie ?

La France a des responsabilités liées à ses possessions, même si on le sait, le statut de ses territoires est en train d'évoluer et un devoir de solidarité et d'assistance vis-à-vis des autres puissances riveraines. Il lui faut de plus en plus se penser et penser sa politique et ses missions de défense dans un cadre régional élargi. Cela se fait déjà au travers d'accords de sécurité tripartites la liant à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande où quadripartite, les États-Unis se rajoutant pour défendre plus efficacement les intérêts de sécurité de l'ensemble des États océaniques, notamment en matière de surveillance des ZEE, de lutte contre les trafics illégaux et d'aide aux populations.

Pourtant, il faut aller au-delà de la mutualisation des moyens militaires des principales puissances riveraines France, États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, il faut impliquer d'autres grands acteurs. L'Union européenne a clairement vocation, aux côtés d'autres acteurs

internationaux, à s'occuper d'un problème de sécurité global qui concerne le Pacifique et qui sont les réfugiés climatiques. Enfin, pourquoi ne pas impliquer plus activement d'autres acteurs /usagers d'Asie orientale (Japon et Corée du Sud qui ont des forces de garde-côtes) dans la surveillance des ZEE des micro-États insulaires ? Je pense qu'il y a de nombreuses réflexions à conduire autour de ce thème et la France peut en être l'instigatrice.

L'apparition de « nouveaux acteurs » de la sécurité régionale permettrait en outre d'aider à contrebalancer l'influence de la Chine et éviterait l'instauration d'un schéma de compétition stratégique marqué entre marine chinoise et américaine dans l'ensemble du Pacifique, même si certains observateurs estiment cela inévitable. Au regard de ses bonnes relations avec les pays insulaires en raison d'une aide généreuse, la Chine peut demander des facilités logistiques et l'accès aux ports, quitte à améliorer ces derniers pour en être la première bénéficiaire. En dépit d'un retour plus évident des États-Unis dans la zone, il y a un risque potentiel de « vide stratégique ». Il faudrait être plus présent. Il y a un appel de l'Australie vers d'autres partenaires pour être plus visibles dans des zones qui ne sont pas des zones d'influences traditionnelles pour Canberra, sous peine de voir se développer des subdivisions du système maritime océanien, suivant la capacité des puissances riveraines à s'y projeter : l'espace mélanésien pour l'Australie, l'espace polynésien pour la France et la Nouvelle-Zélande, les marges de Guam et Hawaï pour les États-Unis et une partie plus vide où les Chinois développeront leur marine de pêche, de commerce et de guerre.

ANNEXE 8

Entretien avec le Capitaine de Vaisseau Hervé AUFFRET

Chef du bureau Stratégie et politique – État-major de la marine – Paris, 2 mars 2011

La France voit-elle en Océanie, un théâtre stratégique, eu égard à l'évolution régionale ?

Je vais vous expliquer tout d'abord le positionnement de la marine nationale et mes fonctions dans la marine nationale. Les décrets de 2005 et 2009 ont replacé les différents états-majors d'armées sous les ordres de l'État major des Armées. Dans ce cadre, le Chef d'État major de la Marine, est conseiller du chef d'État major des armées pour la mise en œuvre de la Marine nationale. L'EMA a permis ces responsabilités dont celle de conduire les affaires de relations internationales

Globalement l'État-major de la marine ne fait pas de politique au sens où elle ne définit pas de politique de Défense. L'État-major de la Marine fait des propositions à l'État-major des Armées, qui intègre ces propositions avec d'autres données provenant d'autres sources afin de contribuer à la politique de Défense. L'État-major de la Marine ne fait pas de politique.

Le bureau « stratégie et politique » malgré son nom ne fait pas non plus de politique. Il a une dimension de conseil et de réflexion stratégique. Le chef de l'État-major de la Marine a besoin de mûrir une réflexion. Il prend un certain nombre d'éléments des opérations, mais également des éléments de nature juridique, des éléments de nature Action de l'État en mer. Il a besoin de concaténer l'ensemble des informations pour les pousser vers le Chef d'Etat major des Armées, conférant le point de vue marine. Ce dernier prendra en compte ou pas ces informations en fonction de ses obligations propres.

Comment percevez-vous l'Océanie et sa profondeur stratégique ?

Aujourd'hui, le bureau dont je m'occupe est très focalisé sur les problématiques de nature stratégique. L'idée est de fournir au Chef d'État major de la marine des conseils et des recommandations sur « une

marine pour quoi faire ? ». À quoi sert une marine aujourd'hui, et peut-être davantage à quoi sert une marine demain, à l'horizon 2030-2040. Pour répondre à cette question, différentes constantes de nature géographiques qui s'imposent à tous doivent être prises en compte : la planète Terre devrait s'appeler planète Mer. Un poncif, certes, mais aussi une réalité. Par la mer, la France est riveraine d'un grand nombre de pays dans le monde. Et la Chine est notre voisin.

L'état actuel du droit maritime international nous permet, sans autre autorisation diplomatique, de quitter Brest et effectuer le tour de la terre pour nous positionner à 12 nautiques de la Chine, du Japon, de l'Australie, ou des États-Unis. C'est un premier point. Le second est que la France dépend à 80 % en termes économiques de ce qui vient de la mer. Si l'Europe est une île, les flux maritimes qui arrivent à cette Europe sont des artères qui lui permettent de fonctionner. La Chine commence à être un espace de production et de consommation. Il y a donc une dimension vitale à ce que les flux maritimes s'acheminent bien. La mer, aujourd'hui plus qu'hier, a pris une importance particulière pour l'Europe et pour la France. Les Européens ont mis en place en Europe un système d'alliances et d'organisations qui font qu'il n'y a plus de menace d'invasion terrestre militaire aux frontières de la France. La marine au sens large, le monde maritime, est donc un environnement qui doit prendre de l'importance pour notre pays.

Aujourd'hui, l'Europe dépend beaucoup de régions du monde comme l'Océanie et l'Extrême-Orient. Il est déterminant de savoir ce qu'il se passe en Extrême-Orient. En reprenant le *Livre blanc* sur la Défense et la Sécurité nationale, l'on remarque un déplacement progressif du centre de gravité de la planète vers l'Extrême-Orient.

L'Océanie. Tous les jours, je ne parle pas d'Océanie. Ce qui se passe dans le Pacifique est d'une extrême importance. Le Pacifique devient un océan déterminant. Avant, il y avait peu de trafic maritime. Si l'on prend un port chilien aujourd'hui (dans les années 50, 80 % des flux allaient vers l'Europe, 20 % vers l'Asie. Aujourd'hui c'est un ratio inverse), il trafique davantage avec l'Asie et le Pacifique. À partir du moment où l'on a des pôles économiques et humains qui croissent, des pays qui se retrouvent dans une situation où la croissance économique leur donne des marges financières supplémentaires pour pouvoir repenser leur positionnement stratégique et leur outil de défense, on gère mécaniquement des effets de frictions par rapport à la situation

antérieure. Dans le cas particulier de la Chine, la Chine croît, elle repense son positionnement stratégique en particulier dans le domaine maritime, avec des revendications spécifiques par rapport à l'ensemble de la mer qui longe ses côtes, qui sont parfois à l'encontre du droit maritime international. Les pays voisins de la Chine regardent cette évolution avec inquiétude. Il est une réalité économique qu'aujourd'hui, la Chine devient un pôle majeur pour la planète, qui se positionne par rapport aux États-Unis.

Il faut maintenant savoir où se situe la zone de friction entre les habitants traditionnels de l'Océan Pacifique (Américains, Australiens, Néozélandais, Français, ceux qui ont des moyens hauturiers) et cette Chine qui progressivement étend sa sphère d'influence avec des conséquences très concrètes pour les voisins. La Chine veut jouer ce rôle central. Sa puissance peut devenir une préoccupation pour tous ses voisins.

Alors, « une marine, pour quoi faire » ?

La France est focalisée sur l'Arc de crise, priorité de la défense française. Le trafic maritime, la piraterie en océan Indien (et ailleurs), l'Afghanistan constituent une zone stratégique. La zone des Corée, la relation Chine-Japon, la relation assez forte avec la Malaisie (via les exportations de sous-marins), tous ces pays se dotent de flottes sous-marines qui sont en elles-mêmes des menaces potentielles pour demain. Un bateau de surface montre le drapeau, perpétrant la diplomatie navale, mais le sous-marin est davantage un bateau de guerre qui peut remplir de nombreuses missions.

Toutes les forces maritimes se déplaçant dans l'Océan Indien, il sera sous la menace potentielle en fonction des situations stratégiques/politiques des sous-marins.

Quelle est l'importance de l'Océanie pour la marine française ?

Tout d'abord la relation avec l'Australie – L'Australie devient un partenaire majeur de la France. Il existe des accords pour la surveillance de zone économique exclusive. Il faut avoir les moyens d'exploiter sa zone économique exclusive (ZEE), ne serait-ce que pour alimenter sa population. Il s'agit d'exploiter les ressources halieutiques, mais également les fonds marins. La mondialisation a pour conséquence mécanique la tension forte sur les métaux précieux. La Nouvelle-

Calédonie a beaucoup de ressources en nickel. Nous évoquons l'exploitation des nodules polymétalliques depuis plusieurs années mais pour l'instant il y a un pas entre l'évocation et la réalité d'une exploitation... Ce qui est intéressant dans nos DOM/COM du Pacifique, ce sont ses sous-sols. Aujourd'hui, avoir des domaines maritimes importants est une richesse stratégique incontestable, qui reste certes potentielle. Il doit y avoir des moyens économiques d'exploitation. Si l'on ne s'en dote pas, on sera contesté. Aujourd'hui, la Chine est le seul pays du monde qui investit pour des recherches sous-marine à 7000 mètres de profondeur. Il faut être conscient qu'avoir un tel domaine maritime est une chance : il faut l'exploiter. Qui dit richesse, dit protection et si on ne les protège pas, elles seront pillées.

La France passe des accords avec l'Australie. La protection d'une ZEE à l'échelle océanique est compliquée et s'articule en deux dimensions : de surveillance et d'intervention. Dans la dimension surveillance, il existe des accords avec l'Australie pour partager le fardeau en matière de surveillance de certaines zones, notamment autour des Kerguelen. L'Australie a pris des mesures drastiques pour contrôler l'immigration au nord. La présence de la France est vue positivement en raison de la montée en puissance chinoise et asiatique. Ils se sentent rassurés d'avoir un pays occidental à leurs côtés, investi et implanté.

La marine va-t-elle œuvrer pour préserver les forces allouées à cette région ?

Avoir une marine est un acte politique fort. C'est avoir la volonté de peser sur les affaires du monde, surtout dans le monde d'aujourd'hui. Aujourd'hui, la magie du verbe n'est plus suffisante. Les adversaires contestent le verbe. Dans certaines situations, l'on respecte davantage la capacité à faire que la capacité à dire. Il existe un savoir-faire majeur de la marine française : pouvoir se projeter partout dans le monde. La capacité à durer, à survivre dans un environnement maritime compliqué, avoir des bateaux puissants. Il y a la démonstration de la puissance et de la force même si on n'en fait pas usage. Il suffit parfois de la montrer pour que les choses se calment. La marine a déployé des moyens de surveillance et d'intervention dans tous les DOM-COM et y coopère avec de nombreuses administrations. On retrouve partout des systèmes qui ont une nature assez interministérielle, d'action de l'état en mer fondé sur les surveillances et l'intervention.

Le dispositif outre-mer est négocié avec le Secrétariat général de la mer. La marine a une double tutelle : l'armée de mer et l'action de

l'état en mer (AEM). Dans les DOM-COM, on est davantage dans une logique d'AEM puisqu'il n'y a pas, aujourd'hui, de menace d'invasion militaire. Mais dans le futur, nous l'ignorons. Les tensions sur les ressources peuvent survenir, les tensions sur les matières premières, sur les gisements pétroliers. Outre ces moyens, légers, mais dissuasifs, la France entretient des capacités de projection de force (bateaux spécifiques) et de projection de puissance (porte-avions). Les moyens de projection en métropole peuvent être prépositionnés et dans un certain nombre d'endroits dans le monde.

Quelles sont les politiques de coopération avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ?

Très peu de marine dans le monde ont cette double compétence « AEM » et « armée de mer ». Les autres nations disposent généralement d'une marine et d'une garde-côte. Avec l'Australie, la France travaille sur les deux volets. Les rencontres de frégates en mer et les entraînements se font dans une logique militaire. Chacun des deux pays accepte de surveiller une partie de la ZEE de l'autre pays. Les étendues océaniques ne se contrôlent pas. La situation en mer est mouvante. Deux heures plus tard, il peut y avoir une tempête, un trafic maritime illégal, de l'esclavage. On ne peut contrôler la mer au sens de la maîtriser. L'idée est donc d'optimiser les dispositifs, ce qui passe par un échange d'informations, la mise à disposition de moyens. L'optimisation de moyens permettra de maximiser les potentialités. Les contraintes matérielles font que la France ne peut pas être partout. Les gros moyens restent en France et sont projetés en fonction des besoins.

Enfin, le système SPATIONAV, système surveillance par satellite, fait que la France n'a jamais été aussi performante en termes de surveillance. Aujourd'hui, un bateau de surface ne peut pratiquement plus se cacher.

ANNEXE 9

Entretien avec l'Amiral Bruno PAULMIER **Secrétaire général adjoint – Secrétariat général de la mer** **Paris, 4 mars 2011**

Quels sont les principaux objectifs de la politique de la France en Océanie ?

La France tient à inscrire la Nouvelle-Calédonie dans son environnement local en développant la coopération régionale. La fin des années 90 a permis d'engager le processus de transfert des compétences. La France a, pour ce territoire, deux objectifs principaux. Premièrement, accompagner la démarche d'autodétermination (2013) qui pourrait conduire à un retrait plus important du gouvernement de la métropole. Deuxièmement, préserver la gestion de la zone économique exclusive (ZEE). La gestion des ressources, y compris celles de la ZEE, est transférée aux territoires, l'État, doit assumer le soutien des actions régaliennes (police, contrôle, surveillance,..) nécessaires au soutien des politiques de gestion retenues par le territoire. Quant à la Polynésie française, 2010 a fait l'objet d'un travail de déclinaison locale de la politique maritime nationale (stratégie nationale pour la mer et les océans de 2009). Enfin, lors des conférences maritimes régionales tenues en 2009 et 2010, les acteurs économiques locaux se sont montrés intéressés par un développement des activités maritimes.

Et concernant l'exploitation des espaces maritimes sous juridiction ?

Notre pays doit encore déposer les limites des zones économiques à l'Onu ; un plan en ce sens devrait être engagé dès cette année. S'agissant des territoires du Pacifique, l'exploitation et la préservation des ressources des espaces maritimes recouvrent des possibilités minières (fonds et plateau continental), halieutiques et une fantastique diversité biologique. Les caractéristiques de la zone permettent aussi d'envisager un développement important du recours aux énergies marines renouvelables. Ainsi, en 2010, l'IFREMER a conduit dans la ZEE de Wallis et Futuna une exploration des ressources minières profondes dont les résultats sont très prometteurs.

Aujourd'hui, l'État compte également déposer un permis d'exploitation des ressources profondes au-delà des juridictions nationales auprès de

l'AIFM afin de tirer le meilleur profit du savoir-faire de notre recherche et de nos capacités industrielles dans l'exploitation des fonds marins. Le programme *Extraplac (Extension du plateau continental)*, dont le pilotage est effectué par le Secrétariat général de la mer, devrait par ailleurs permettre d'étendre le plateau continental (espace alors sous juridiction pour l'exploitation des ressources) pour les territoires du Pacifique sud. En dépit de ces éléments positifs, les retours économiques devront nécessairement aller aux collectivités mais ne seront acquis qu'avec l'investissement d'entrepreneurs qui devront inscrire leur action dans une volonté politique des gouvernements territoriaux. L'État produit les conditions de l'exploitation et de la préservation des ressources pour le développement économique, il n'est plus l'investisseur prioritaire.

D'un point de vue plus général, quel est le poids stratégique de l'Océanie ? Et comment la France se positionne-t-elle ?

D'un point de vue plus global, le poids du Pacifique diminue et pour le ministère de la défense, le Pacifique Sud est loin. Pour mémoire, le *Livre blanc* sur la défense et la sécurité nationale a relégué le Pacifique au dernier plan de nos priorités stratégiques. Les relations avec les grands acteurs de la région : Australie et Nouvelle-Zélande sont bonnes. Il y a deux mois, la France a passé un accord avec l'Australie sur le contrôle des pêches dans les Australes. La coopération est très poussée (agents embarqués sur un navire de l'autre État et programme de patrouilles coordonné).

L'Australie, a développé une organisation très fonctionnelle pour l'action de l'État en mer, en devant en plus gérer la question du fédéralisme. Cette organisation qui repose en partie sur l'action d'un organe inter-administrations (le *Border Protection Command*) gère toutes les questions maritimes dans les espaces sous juridictions

Enfin, les trois grands États présents dans la zone, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande souhaitent étendre l'actuel forum de concertation (Quad défense) en un organe qui prennent en compte tous les aspects liés à la sécurité (Quad défense et sécurité) ; l'adhésion à cette extension fait aujourd'hui débat car elle est susceptible de brouiller l'image d'insertion des territoires français du Pacifique dans leur environnement en venant perturber les accords et arrangements bilatéraux d'assistance avec les petits États (catastrophes naturelles, coopération policière, assistance aux populations,...)

Quels sont les États extérieurs pouvant avoir des intérêts dans la zone ? Et quels seraient ses intérêts ?

Premier point. Globalement, on note une présence américaine qui descend dans le sud du Pacifique à la fois en soutien d'une politique d'influence et pour contrôler, plus à l'est les routes de la cocaïne. Les *US Coast Guards* sont très impliqués dans ces actions qui revêtent souvent la forme d'assistance pratique (envoi d'un navire) à l'action des agents des petits États. L'un des principaux points d'impact de cette action est le contrôle des pêches (fort enjeu économique régional).

Ces ressources halieutiques intéressent la Chine, le Japon et la Corée du sud. On note également la présence de plus en plus importante de pêcheurs espagnols dans les ZEE des petits États insulaires. Le problème majeur est que la gestion sur le long terme de la ressource n'est pas vraiment réglée par les ORP de la zone.

Enfin, on note une densification de la recherche marine profonde. L'exploitation des ressources minières profondes (exemple de la ZEE de Wallis-et-Futuna) représente un intérêt stratégique important. De même, les nodules polymétalliques sont toujours présents à l'esprit, les permis ont été déposés dans les années 70 et on ne saurait désormais les exploiter. La question qui réside est : est-ce rentable ?

Deuxième point. La protection de l'environnement et plus précisément de la biodiversité pourrait s'avérer déterminante. D'ailleurs, sur cette question, les petits États insulaires sont de plus en plus actifs, ils sont présents à l'UNESCO et au sein de la Conférence océanographique intergouvernementale, et y défendent leur cause. Dans cet environnement régional, la France est un acteur du monde de la recherche océanographique qui compte.

Troisième point : La stratégie française. Le *Livre blanc* sur la Défense et la Sécurité nationale le montre : la France s'est retirée du Pacifique, alors que le cœur de l'économie et du commerce se trouve de plus en plus en Asie du Sud-est.

En ce qui concerne la perception des pays de la région océanienne et plus généralement du sud du Pacifique, la Chine développe une stratégie du collier de perles. Elle a des vellétés économiques et non hégémoniques. Elle a un réel problème d'alimentation et d'approvisionnement énergétique. Elle dispose déjà d'un quasi-monopole sur les terres rares, Toutes les démarches du Gouvernement chinois s'agissant des espaces maritimes est cohérent lorsqu'on lit leur action sous l'angle économique : la gestion de la ressource en particulier alimentaire. La Chine n'a aucun intérêt à la confrontation directe.

Pour les autres États, il faut souligner l'importance de la pêche coréenne. À l'est, le Chili devient un État intéressant. Il est stable et dispose d'une bonne assise de son économie. Le Chili a des ambitions pour la pêche. La question qu'il s'agit de se poser est donc la suivante : comment insérer la Polynésie française dans la relation avec les États d'Amérique du Sud ? L'Inde est un autre acteur important. Sa démarche stratégique principale porte sur l'Océan Indien, elle a accès au Pacifique via la Malaisie. Elle n'est pas un État pêcheur et la question du développement alimentaire n'a sans doute pas la même acuité que pour la Chine.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Océanie et Océan Pacifique

ANGLEVIEL Frédéric, *Histoire de la Nouvelle-Calédonie – Nouvelles approches, nouveaux objets*, Paris, L'Harmattan, 2005.

ANTHEAUME Benoît et BONNEMAISON Joël, « Une aire Pacifique », *La documentation française*, bimestriel n°7030, août 1995.

DE DECKKER Paul, *L'outre-mer français dans le Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna*, Paris, l'Harmattan, 2003.

DUBOSCQ André, *Le problème du Pacifique*, Paris, Delagrave, 1927.

MRGUDOVIC Nathalie, *La France dans le Pacifique Sud – Les enjeux de la puissance*, Paris, L'Harmattan, 2008.

ORTOLLAND Didier, *Atlas géopolitique des espaces maritimes – Frontières, énergies, transports, piraterie, pêches et environnement*, Paris, Éditions Technip, 2010.

PITTOISET Anne, *Nouvelle-Calédonie – Horizons Pacifiques*, Paris, Éditions Autrement, 1999.

PONS Xavier, *Le géant du Pacifique*, Paris, Economica, 1988.

WESLEY-SMITH Terence and PORTER Edgar A. (ss. dir.), *China in Oceania – Reshaping the Pacific?*, New York, Bergham Books, 2010.

Relations internationales

BRECHER Michael et WILKENFELD Jonathan, *A study of crisis*, Michigan, University of Michigan Press, 2000.

DUSSOY Gérard, *Les théories de l'interétatique*, Paris, l'Harmattan, 2007.

FOUCHER Michel, *Fronts et frontières – Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1991.

LABRECQUE Georges, *Les frontières maritimes internationales – Géopolitique de la délimitation en mer*, Paris, L'Harmattan, 2004.

PREZELIN Bernard, *Flottes de combat*, Rennes, Ed. Maritime et d'outre-mer, 2006.

SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde – Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la FNSP, Dalloz, 1992.

Méthode comparative

SEILER Daniel-Louis, *La méthode comparative en science politique*, Paris, Armand Colin, 2004.

SEILER Daniel-Louis, *La politique comparée en questions*, Bordeaux, LCF, 1994.

Philosophie

DELEUZE Gilles, *Nietzsche et la philosophie*, Paris, Presses universitaires de France, 1962.

Dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition, Tome 1, p. 375.

DIDEROT Denis et D'ALEMBERT Jean (le Rond), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers pour une société de gens de lettres*, dans *Œuvres*, Denis Diderot, « Philosophie », tome 1, Paris, Robert Laffont, 1994.

KANT Emmanuel, *Critique de la raison pure*, Paris, Gallimard, collection la Pléiade, 1980.

NIETZSCHE Friedrich, *La volonté de puissance*, Paris, Gallimard, 1995, T.1.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, Garnier-Flammarion, 1992.

Articles

« Perspectives économiques du Japon suite au séisme », 21 avril 2011, article disponible dans sa totalité sur le site de l'OCDE :

http://www.oecd.org/document/1/0,3746,fr_2649_34569_47674881_1_1_1,00.html (consulté le 6 mai 2011).

BONNEMAISON Joël et WADDELL Eric, « L'Extrême-Orient dans l'œil du cyclone. Les nouvelles frontières économiques et politiques du Pacifique insulaire », *Revue Tiers-Monde*, 1997, vol. 38, n°149, p.13-34.

DUBESSEY DE CONTENSON Louis, « Pacifique, un panorama stratégique », *Géoeconomie*, n°27, automne 2003, p. 23-43.

FOUCHER Michel, « L'invention des frontières : un modèle géopolitique français », *Hérodote*, n° 40, 1986, 1, p.54-88.

FOUQUOIRE-BRILLET Élisabeth, « La stratégie navale chinoise », article publié sur le site Stratisc.org :

http://www.stratisc.org/strat_048_Fouquoire.htm (consulté le 9 mai 2011).

GAIN Bruno, « Le Pacifique Sud à l'heure du régionalisme : enjeu pour la France », *Défense*, n°118, novembre-décembre 2005, p. 13-18

GONNOT Pierre-Charles, « Géostratégie de l'Océanie », *Stratégique*, n°50, avril 1991. Disponible sur le site Stratisc.org : http://www.stratisc.org/strat_050_GONNOTTHEA.html (consulté le 13 mai 2011)

HAGE Armand, « Les Etats-Unis dans le Pacifique », *Géoeconomie*, n°27, automne 2003, p.107-121.

HILL Matthew, « Chessboard or “Political Bazaar”? Revisiting Beijing, Canberra and Wellington’s Engagement with the South Pacific », *Security Challenge*, vol. 6, n°3, (Spring 2010), p. 41-68.

HUFFER Elise, « Pirogues et porte-avions : les relations internationales dans le Pacifique Sud », *Revue Tiers-monde*, Paris, Presses universitaires de France, janvier-mars 1997, Tome XXXVIII, p. 35-55.

MEARSHEIMER John, “The false promise of international institutions”, in *International Security*, 19-3, Hiver 1994-1995, p. 5-49.

MONTPEZAT Jean, « La Polynésie française », *Revue du trésor*, n°3-4, mars-avril 1992, p.200.

TAGLIONI François, « La coopération régionale dans l'Océanie insulaire : des processus polymorphes », *Les cahiers d'outre-mer*, n°225, janvier-mars 2004, p.53-74.

WANG Fei-Ling, « Les relations sino-américaines », *Diplomatie*, n°9, juin-juillet 2004, p.17, p.27-45.

Rapports

IPCC Reports, *Fourth Assessment Report, Working Group II Report*, “Impact, adaptation and vulnerability”, Chapter 16 “Small Islands”, 2007.

Livre bleu – Stratégie nationale pour la mer et les océans, Cabinet du Premier ministre, décembre 2009.

Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale, Paris, Odile Jacob, 2008.

Sites internet

Distancity : <http://www.distancity.com/> (consulté le 4 mai 2011)

Gouvernement australien: <http://www.bpc.gov.au/> (consulté le 7 mai 2011).

Gouvernement de Nouvelle-Calédonie : <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/> (consulté le 12 mai 2011).

Gouvernement de Polynésie française : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/> (consulté le 12 mai 2011).

Heritage: <http://www.heritage.org/> (consulté le 8 mai 2011)

<http://www.mrm.gov.pf/?q=taxonomy/term/25> (consulté le 13 mai 2011)

Immigration Nouvelle-Zélande : <http://www.immigration.govt.nz/> (consulté le 8 mai 2011).

Index Mundi:

http://www.indexmundi.com/fiji/military_expenditures.html (consulté le 5 mai 2011).

Le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité nationale:

<http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/enjeux2/politique-de-defense/livre-blanc> (consulté le 08 avril 2011)

Ministère de la Défense : <http://www.defense.gouv.fr/> (consulté le 3 mai 2011).

Ministère des Affaires étrangères chinois :

<http://www.fmprc.gov.cn/fra/gjhdq/default.htm> (consulté le 9 mai 2011).

Ministère des ressources marines en charge de la periculture, de la pêche, de l'aquaculture et des technologies vertes :

New York Times : <http://www.nytimes.com> (consulté le 13 mai 2011)

New Zealand Defence Force : <http://www.nzdf.mil.nz/> (consulté le 8 mai 2011).

Opérations avec les forces armées pour le Pacific Partnership :

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/operations/fanc-operation-pacific-partnership-avec-les-forces-alliees> (consulté le 6 mai 2011)

Pacific Economic Cooperation Council : <http://www.pecc.org/> (consulté le 6 mai 2011)

Site du Ministère des Affaires étrangères et européennes :
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/> (consulté le 6 mai 2011)

Site du Quad : <https://community.apan.org/quad/> (consulté le 13 mai 2011)

Site du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique :
<http://www.spc.int/> (consulté le 6 mai 2011)

Site du Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique :
<http://www.forumsec.org/> (consulté le 6 mai 2011)

Site du WCPFC : <http://www.wcpfc.int/> (consulté le 6 mai 2011)

Statistiques mondiales : <http://www.statistiques-mondiales.com/oceanie.htm>. Consulté le 4 mai 2011.